VENDREDI 11 AVRIL 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1829
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Une ministre studieuse au congrès des MFR



Sport System

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, était à Dijon le 4 avril, pour participer au congrès national des Maisons familiales rurales. L'occasion de rappeler son attachement à un système pédagogique singulier et de rappeler les objectifs ambitieux fixés à l'enseignement agricole dans la récente loi d'orientation. La ministre est aussi revenue sur les sujets de la FCO et des taxes américaines. *PAGE 3*

Encart : Kubota/Kub 89 (sur certains cantons).



ACTUALITÉS P.05
Prédation // L'élevage dans l'impasse ?



PRODUCTIONS *Cultures* P.14
Connaître ses sols // Sous nos pieds, quelle fertilité ?



Rovatti

DOSSIER *Équipement* P.16
Irrigation // Comment réduire la consommation d'électricité ?





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 DISTINCTION : LA GRANDE CÉRÉMONIE DES TROPHÉES DE L'AGRICULTURE

.05 FCO : PRENDRE LA TEMPÉRATURE…

.06 ARNAUD DELESTRE : ÉLU, AGRICULTEUR ET PÈRE DE FAMILLE

.07 INSTALLATION : NE PAS LÂCHER LES JEUNES INSTALLÉS

.08 RENCONTRE ENTRE PRODUCTEURS ET LA RESTAURATION COLLECTIVE : DE LA VOLONTÉ À LA RÉALITÉ

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : « IL VA FALLOIR APPRENDRE À MAÎTRISER L'IA »

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 ORGANISATION PROFESSIONNELLE : UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR L'ÉLEVAGE DU MASSIF CENTRAL

.11 PESÉE DES VEAUX : ROULEZ JEUNESSE

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 AVERTISOL : AMENDEMENTS ET FERTILISATION MINÉRALE POUR AUGMENTER LA FERTILITÉ

.14 GIEE BIO LOGIC 58 : POURSUIVRE L'IMPLANTATION DES IDÉES

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.15 HUILERIE BROSSARD : TOUJOURS EN RECHERCHE

DOSSIER // MACHINISME

.16 SPÉCIAL IRRIGATION

RURALITÉ // TERRITOIRES // SOCIAL

.18 LYCÉE LA BROSSE : UNE MATINÉE DÉDIÉE À L'ORIENTATION

.19 AMOMA : ACTUALITÉS ET RECONNAISSANCE

.20 À CHATEAU-CHINON : UN FORUM DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 AGRI'RUN : ON S'INSCRIT ?

.32 AGRUMES RUSTIQUES, ASIMINIERS, KAKIS : UNE PÉPINIÈRE PARTICULIÈRE



// LE DESSIN

// EN BREF

Pac post 2027 Les JA demandent 10 % du budget pour l'installation

Les Jeunes Agriculteurs proposent dans un communiqué, que *« 10 % du budget de la prochaine Pac soient spécifiquement dédiés à l'installation des jeunes agriculteurs »*. Actuellement les États membres sont tenus de distribuer aux jeunes agriculteurs au moins 3 % de leur enveloppe de paiements directs, sous la forme d'aides au revenu ou à l'investissement ou d'aides à l'installation. Le sujet du renouvellement générationnel en agriculture est une – si ce n'est la – priorité du commissaire européen Christophe Hansen qui prépare pour cette année une stratégie de l'UE sur l'installation ainsi que le lancement d'un observatoire européen des terres agricoles afin de faciliter l'accès au foncier pour les nouveaux entrants dans le secteur. Les JA souhaitent aussi *« une définition stricte de l'actif agricole, afin de garantir que les aides bénéficient aux agriculteurs en activité »*. La Commission européenne aussi est en faveur de cette disposition mais ce sera un des sujets sensibles des négociations sur la future Pac car certains États membres n'en veulent pas. Enfin, les JA appellent *« à redonner des perspectives économiques à tous les territoires, en portant une attention particulière aux zones intermédiaires »*, des régions où la Coordination rurale a fait une percée aux récentes élections aux chambres d'agriculture.

Taxes américaines Face à la menace, l'UE tente de tracer son chemin

« Nous sommes prêts à utiliser tous les outils de notre arsenal de défense commerciale pour protéger le marché unique de l'UE », a déclaré le 7 avril à l'issue de la réunion du Conseil Affaires étrangères de l'UE, le commissaire au Commerce Maros Sefcovic. Les ministres du Commerce de l'UE étaient réunis à Luxembourg avec pour objectif de délivrer un message d'unité de l'UE dans le contexte de hausse des droits de douane américains. Si la négociation de solutions mutuellement acceptables semble faire consensus, la forme d'un potentiel *« Plan B »* fait encore débat tant sur les outils (usage du mécanisme anti-coercition) que sur les secteurs concernés (services numériques, bourbon). Une première liste de contre-mesures pour répondre aux taxes sur l'acier et l'aluminium est soumise à approbation des États membres le 9 avril pour une entrée en vigueur le 15 avril. Et en parallèle, Ursula von der Leyen propose des droits de douane nuls pour les voitures et les produits industriels. Du côté américain, la secrétaire d'État à l'Agriculture, Brooke Rollins, s'en est pris, le 6 avril, aux obstacles non tarifaires imposés par l'UE aux importations agroalimentaires américaines. *« Ils utilisent de la fausse science et des affirmations non fondées pour ne pas accepter nos produits »*, a-t-elle affirmé pour évoquer les mesures sanitaires. Et d'ajouter : *« ce ne sont pas seulement les montants des tarifs, c'est la manière dont ils traitent nos produits »*. La négociation s'annonce serrée.

FCO 1 et 8 Les vaccins commandés par l'État seront mis à disposition gratuitement

Après avoir annoncé début mars qu'il avait réservé des doses de vaccins pour la fièvre catarrhale ovine (FCO) 1 et 8, le gouvernement annonce, dans un communiqué le 7 avril, qu'elles seront *« mises à disposition gratuitement »* pour ces deux sérotypes, et *« dès cet été »*, via les vétérinaires sanitaires. Comme demandé par le réseau GDS France (groupements de défense sanitaire), un *« cordon sanitaire »* va être mis en place à la frontière espagnole pour la FCO-1, avec la vaccination des bovins et ovins des Pyrénées-Atlantiques, des Landes, du Gers, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de l'Ariège, de l'Aude, et des Pyrénées-Orientales. Absent de l'Hexagone, le sérotype 1 de la fièvre catarrhale ovine (FCO) est apparu en Espagne en septembre 2024. Concernant le sérotype 8, sept millions de doses sont commandées, uniquement pour le cheptel ovin métropolitain ; le ministère de l'Agriculture estime qu'en *« réduisant la charge virale »* chez les ovins, les cheptels bovins en bénéficieront *« indirectement »*.

// EN IMAGE

Colloque L'Institut des Hautes Études des Mondes ruraux est lancé



iStock/Pascal Faucon

Un grand *« colloque de lancement »* de l'Institut des Hautes études des mondes ruraux (IHEMRu) s'est tenu à Paris le 8 avril sur le thème *« Parlez-vous "rural", les mots qui façonnent l'identité rurale »*. Deux tables rondes se sont déroulées en présence de la présidente de l'institut, Dominique Faure, ancienne ministre, de Françoise Gatel, ministre déléguée à la ruralité ou encore de Patrice Joly, président du conseil scientifique de l'IHEMRu et sénateur de la Nièvre. Les premières formations dispensées par cette structure créée sous l'impulsion du Parlement rural français sont annoncées à partir d'octobre avec pour thèmes *« 'L'exode urbain' ? Les territoires ruraux et leurs populations »*, *« Vivre en ruralité, qualité de vie, nouveaux choix »* ou encore *« Accessibilité et services dans les territoires ruraux »*. L'IHEMRu a pour objectif *« de former des cadres dirigeants des secteurs publics et privés, responsables de la société civile, élus, relais d'opinion mais aussi représentants des milieux associatifs à une meilleure connaissance des caractéristiques des territoires ruraux en France et en Europe, dans leurs potentiels et dans les moyens de les valoriser »*.

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// À DIJON

21

« L'enseignement agricole est l'école de la réussite »

La ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire s'est rendue au congrès national des Maisons familiales rurales (MFR), à Dijon. L'occasion de réaffirmer son soutien à un modèle scolaire qui fait la part belle à l'apprentissage et l'alternance notamment dans les métiers agricoles, et de revenir sur des sujets d'actualité.



À son arrivée au parc des expositions de Dijon, vendredi 4 avril, la ministre Annie Genevard a pu saluer les personnalités rassemblées, notamment Vincent Lavier, nouveau président de la Chambre régionale d'agriculture, et Jacques de Loisy, président de la Chambre de Côte-d'Or.

30 % d'apprenants supplémentaires d'ici 2030 : c'est l'objectif fixé à l'enseignement agricole par la Loi d'orientation promulguée le 24 mars. Un objectif rappelé par Annie Genevard, la ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, lors de sa venue au congrès national des Maisons familiales rurales (MFR) le 4 avril à Dijon. Les MFR étaient appelées à prendre leur part de cet effort nécessaire. *« C'est un défi très fort que nous pourrons relever en actionnant deux leviers,* poursuivait la ministre devant près de 2000 congressistes : *la sensibilisation et l'attractivité. La sensibilisation fait l'objet d'un plan dédié qui se déploie du primaire au lycée afin que les élèves du pays prennent conscience de l'étendue et de la qualité des carrières agricoles. Sur l'attractivité, nous devons étendre notre périmètre d'action : c'est tout l'objet du volontariat agricole qui permettra aux personnes non issues de ce milieu de découvrir les 200 métiers du vivant qu'on trouve en France, et d'apprécier le sens qu'ils sont susceptibles d'insuffler dans une vie ».* Des propos qui résonnaient de manière encourageante aux oreilles de Dominique Ravon, le président de l'Union nationale des MFR, qui ne manquait pas de rappeler *« qu'un élève formé et diplômé en MFR coûte moins cher à l'État. Je sais que lorsque nous rappelons cela, nous agaçons parfois, mais les chiffres parlent d'eux-mêmes ».*

Terrain ni inconnu, ni hostile

L'image d'un enseignement aux coûts maîtrisés n'empêchait pas de profiter de la venue de la ministre pour rappeler que les besoins sont réels et que ce secteur de l'enseignement agricole admet de moins en moins qu'on lui oppose des arguments de nécessaire économie : *« Depuis trop longtemps,* poursuivait Dominique Ravon, *nous travaillons à moindre coût, nous privant des investissements nécessaires, voire de la création de nouvelles MFR. Pourtant, nous en ouvrons, vous les reconnaissez, donc les choses vont dans le bon sens ».* Au congrès des MFR, Annie Genevard n'était ni en terrain inconnu, ni en territoire hostile : *« je connais bien les MFR, j'en avais plusieurs sur la circonscription du Doubs dont j'étais la députée, et chaque année, j'assistais à leurs journées portes ouvertes. En arrivant sur le congrès, j'ai été frappée par l'enthousiasme, le dynamisme. Les taux d'admission aux examens et d'insertion professionnelle, la réputation d'excellence qui s'y forge le montrent : l'enseignement agricole est véritablement l'école de la réussite. Ces résultats sont le fait du plein engagement de chacun, dans un collectif fort et soudé au sein duquel les MFR jouent un rôle essentiel face au défi du renouvellement des générations ».* La ministre réaffirmait sa volonté de défendre et de promouvoir *« ce modèle singulier et fécond des MFR ».* Une défense inscrite dans un contexte de renouvellement et d'élargissement des missions dévolues à l'enseignement agricole, à commencer par la prise en compte croissante, dans les formations, des transitions climatiques et environnementales.

« Principaux contributeurs au mouvement de reconquête »

Pour Annie Genevard, il n'est pas question d'opposer les deux. *« La prise en compte de ces transitions n'exclut pas la formation économique ou sociale. Cette nouvelle mission est une avancée significative pour tout l'écosystème de l'enseignement agricole et l'avenir de notre agriculture ».* La ministre mettait à cette occasion en avant la création d'un bachelor Agro destiné à devenir un niveau de formation de référence dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire. De la même manière, Annie Genevard refuse d'opposer le système des MFR, qui fait la part belle à l'apprentissage et la pédagogie de l'alternance, avec d'autres secteurs de l'enseignement agricole plus classiques dans leur forme. *« Formation initiale et apprentissage sont deux voies différentes mais très complémentaires, y compris dans les formations agricoles. MFR, lycées agricoles, enseignement supérieur : on a besoin de tout le monde ! ».* Sans trancher de manière claire sur des questions d'accompagnement budgétaire forcément sensibles dans la période très contrainte que nous connaissons, Annie Genevard a conclu sa visite en distribuant un satisfecit aux MFR. *« Les efforts que vous avez accomplis ces dernières années ont payé, comme le montre l'augmentation du nombre d'apprenants dans l'enseignement agricole, au plus haut niveau depuis dix ans. Vous êtes les principaux contributeurs à notre mouvement de reconquête de notre souveraineté alimentaire. Grâce aux MFR de très nombreux jeunes ont trouvé leur voie et parfois ont retrouvé l'envie d'étudier. Votre implication pour former tous les jeunes, quel que soit leur profil ou leur projet, est remarquable et se vérifie dans tous les territoires. À la rentrée 2024, vous avez affiché la plus forte progression des effectifs de toutes les familles de l'enseignement technique ».*

Berty Robert



Annie Genevard, ici en compagnie de Dominique Ravon, président de l'Union nationale des MFR.

Taxes Trump et vaccins FCO

En marge de son intervention lors du congrès national des MFR, la ministre Annie Genevard a répondu sur quelques questions d'actualité.

Sur les taxes Trump : *« Vouloir imposer une démarche protectionniste au mépris de ce qu'est le commerce international, c'est faire courir de grands risques à l'économie mondiale ainsi qu'aux économies nationales. Je ne crois pas que ce soit une bonne façon de réduire le déficit commercial, je pense même que c'est tout le contraire. Pour ma part, je dois veiller à ce que ces taxes ne compromettent pas l'équilibre agricole de notre pays. C'est ce à quoi je m'emploie ».*

Sur la disponibilité des vaccins contre la FCO : *« Les éleveurs peuvent disposer depuis un moment de vaccins contre la FCO 3. Sur la FCO 8, le laboratoire qui les fabrique n'est pas français, nous avons pris nos précautions pour pouvoir réserver des doses mais l'Europe entière en cherche également. Nous éprouvons là le manque de souveraineté sanitaire. Le laboratoire en question nous a promis les vaccins contre la FCO 8 dans les meilleurs délais, en mai ou juin, soit deux mois plus tôt que la vaccination faite en 2024 ».* Le 7 avril, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire annonçait par ailleurs que, pour anticiper la progression du sérotype 1 de la FCO, présent en Espagne, l'État va commander des vaccins afin de former un « cordon sanitaire » protégeant les cheptels français. Sur la FCO 8, l'État a commandé 7 millions de doses de vaccin.



Getty Images

Ensemble,
cultivons & concrétisons
les projets qui feront
l'agriculture de demain.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354.

// DISTINCTION

La grande cérémonie des Trophées de l'Agriculture

Ce jeudi 3 avril, Auxerreexpo a accueilli la cérémonie de remise de Trophées de l'Agriculture. 7 projets agricoles ont été mis à l'honneur.

« Je voulais, affirmait Pascal Jan, Préfet de l'Yonne, en débutant la soirée de remise des Trophées de l'Agriculture, *témoigner du soutien de l'État aux agriculteurs, on parle de 4 000 entreprises, et ce sont des chefs d'entreprise qui font travailler des milliers de salariés et qui représentent un fer de lance de l'économie. Ces Trophées sont une façon de voir positivement une activité souvent mal connue ou décriée par certains ».* Devant une salle remplie le préfet a repositionné l'agriculture : *« On parle souvent de souveraineté alimentaire. L'agriculture c'est le secteur primaire, ça veut dire quelque chose, c'est une force économique dont on a besoin pour se nourrir ».* C'est au Parc des Expositions d'Auxerre qu'étaient réunis tous les agriculteurs et entreprises du secteur pour mettre à l'honneur les structures innovantes dans sept catégories. Pour débuter cette belle soirée, « Étienne, l'agriyoutubeurre », agriculteur venu de la Sarthe, a témoigné de son soutien aux exploitants agricoles. *« J'ai examiné l'évolution de la perception de l'agriculture au fil du temps. Dans les années 1980, la relation avec le citadin commence à se distendre. Les agriculteurs ne s'y intéressent pas trop. Et puis les gens commencent à s'intéresser à l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Au fur et à mesure, on a creusé un fossé assez grand, pour arriver à une sorte de désamour, où la seule communication que le citoyen a sur le métier sont les pubs des agro-industriels »*, confiait-il à la salle. C'est donc dans ce contexte qu'Étienne a créé sa chaîne Youtube pour permettre à la population de comprendre le quotidien d'un ou des agriculteurs en général.



Remise des Trophées de l'Agriculture à Auxerreexpo.

Remise de Trophées !

Renaud Vigneaux et son acolyte de Cerfrance sont montés sur scène pour remettre et annoncer le grand gagnant de la catégorie « Installation / Transmission ». C'est le Domaine Houblin Vernin qui a remporté le prix. *« Nous partageons une passion commune pour le vin, et c'est une vraie histoire de transmission. Je remercie tous les partenaires pour cette soirée, notamment la Chambre d'Agriculture, avec une très belle équipe qui œuvre parfaitement pour installer tous les jeunes agriculteurs. Tous nos partenaires, financiers, comme le Cerfrance, mais aussi ma famille, qui m'accompagne au quotidien dans cette aventure, parce que je suis en hors cadre familial »*, soulignait Valentin Vernin. Ce fut ensuite au tour du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne de monter sur scène pour remettre le prix dans la catégorie « Création de valeur ». Le grand gagnant fut la Maison Manlène avec sa production de pop-corn enrobés, de caviar de chia et de légumineuses. *« Pour nous les valeurs principales dans la création de valeur étaient le plaisir de partager avec mon père et aussi la dynamisation du secteur, on travaille avec des intervenants qui font de la prestation pour nous sur une certaine partie de la transmission. Il y a également la création d'emplois puisqu'on a recruté une personne qui travaille avec nous depuis juin »*, ajoutait Arnaud Rousselat, l'un des dirigeants. Groupama a remis le prix au troisième lauréat, le Domaine Alain Mathias, dans la catégorie Développement durable. *« On est super fiers et contents d'avoir remporté ce trophée ! Ça vient récompenser plus de dix ans de travail en bio. On voulait montrer qu'il y a un avenir pour ce type d'agriculture, qui soit durable pour l'environnement et pour nous »*, témoignaient Carole et Bastien Mathias.

Une soirée sommée par les applaudissements

Arnaud Delestre, le président de la Chambre d'agriculture a remis le prix de l'innovation. *« Au niveau du réseau de Chambres d'agriculture, on travaille sur l'innovation, en collaboration avec différents instituts. Il y a de l'ingéniosité chez chacun ! »*, annonçait-il avant de décerner le prix à « L'amour est dans le lait ». *« J'ai épousé Sébastien qui était agriculteur, donc j'ai épousé le métier aussi. On voulait valoriser cette production de lait et faire un produit qui ne se faisait pas sur le territoire »*, expliquait Coralie Fouquet, à côté de son mari. La soirée s'est enchaînée avec la catégorie « Réussir Ensemble », où les représentants de l'Union Seine Yonne, Ynovae et 110 Bourgogne ont remis le prix au GAEC de Chichery. *« On est plus forts ensemble. C'est grâce aux huit anciens qui étaient à l'initiative du projet que nous en sommes là aujourd'hui. L'avenir c'est de garder le cap, être innovant au quotidien. Travailler tous ensemble, réfléchir à de nouvelles idées. Il y a tellement de choses à faire en tant qu'agriculteur aujourd'hui »*, déclarait avec fierté les représentants, après soixante ans d'existence. Pour la dernière catégorie, « Dynamique du Territoire », c'est le président du Conseil départemental, Grégory Dorte, qui a remis le prix au GAEC Leclere. *« Nous avons un label IGP Soumaintrain que nous voulons développer pour le territoire de l'Yonne. On travaille sans fermentation dans notre exploitation, avec du foin et les céréales de la ferme »*, soufflait Anne Boucheron sur scène. Tous les spectateurs ont ensuite pris leur téléphone afin de voter pour l'exploitation agricole pour laquelle ils ont eu un coup de cœur. 12 structures étaient en jeu. Les Délices du Metz ont remporté le prix avec 27 % de votes. *« On remercie toutes les personnes qui nous ont aidées. On a réuni au moins 1 000 personnes à la ferme lors d'un marché de producteur. »*, concluait Bérénice et Victor Soccard.

Charlotte Sauvignac

// EN SAVOIR +

Plus de photos sur notre site

PLUS D'INFOS SUR
WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Bravo Clara

Une jeune fille de la MFR Auxois sud-Morvan a été récompensée lors de la cérémonie des prix des apprentis.

La société des membres de la Légion d'honneur organise le prix national des apprentis depuis 2019. Cet événement récompense des centaines de jeunes issus de l'apprentissage et de formations professionnelles, avec l'idée de changer les mentalités et de promouvoir ces voies de réussite.

Une cérémonie départementale s'est tenue dimanche 30 mars dans la prestigieuse salle des États à Dijon. Clara de Ciccio, apprentie en Terminale bac pro CGEA à Pouilly-en-Auxois, a remporté l'un des cinq prix d'excellence décernés à cette occasion. Une médaille lui a été remise par Emmanuelle Coint, première vice-présidente du Conseil départemental de la Côte-d'Or. La jeune femme de 18 ans est apprentie sur l'exploitation agricole de Damien Mugnier, à Busserotte-et-Montenaille. Son maître d'apprentissage et Mickaël Loudot, salarié sur la ferme, avaient fait le déplacement pour la féliciter. La MFR Auxois sud-Morvan était représentée par Nadine Jeannin, directrice, Abel Bizouard, président et Klervi Toczé, l'enseignante référente. Tout ce petit groupe avait préalablement participé à la candidature de Clara, devenue autonome depuis son arrivée à l'Institut de Vigne, foyer pour enfants à Semur-en-Auxois. *« Clara n'a jamais baissé la tête malgré les difficultés »*, souligne Klervi Toczé, *« elle a vite compris que la formation et son futur diplôme étaient les seuls moyens de s'en sortir. Fille motivée, travailleuse, curieuse, Clara est déléguée de sa classe et s'engage pleinement dans tout ce qu'elle fait. Elle souhaiterait intégrer le Service de remplacement après le Bac et s'installer en élevage ovin si l'occasion se présente un jour. Merci à son maître d'apprentissage pour tout ce qu'il lui a apporté : savoirs, compétences professionnelles mais aussi estime de soi et bienveillance ! »*.

AG


Clara de Ciccio, entourée de Damien Mugnier (son maitre d'apprentissage, à droite) et Mickaël Loudot (salarié agricole).

// FCO

Prendre la température…

Le 1er avril, à l'initiative de la FDSEA 58, une rencontre était proposée à Saint-Aubin-les-Forges afin de mettre en avant la problématique de la FCO dans le département.

Bien loin d'être un poisson d'avril, l'invitation de la FDSEA 58 du 1er avril, à l'EARL Mussier (La Forêt à Saint-Aubin-les-Forges) avait pour but de mettre en lumière toutes les conséquences que la FCO engendre dans le territoire. Ainsi, étaient conviés Fabienne Decottignies, préfète de la Nièvre, la DDT 58, la Chambre d'agriculture de la Nièvre, le GDS 58 et les JA 58 ainsi que les coopératives et exploitants intéressés par la rencontre.

Après un accueil café convivial, les échanges ont commencé par l'intervention de Valérie et Christophe Mussier, exploitants (EARL Mussier), accompagnés de leur vétérinaire référent, docteur Alain Brunet (Clinique Vétérinaire des deux Nièvres – Prémery et Guérigny). Christophe Mussier débute : *« 2024 a été anxiogène pour les éleveurs et les céréaliers à cause des conditions climatiques complexes. À ce contexte se sont greffées, pour les premiers, les complications dues au parasitisme et, en plus, les maladies vectorielles… Pour ces dernières, nous nous estimons épargnés, avec environ 6 % de perte, mais certains collègues déplorent des cheptels touchés à 30 % »*. Pour éclairer un peu plus leur situation, ils poursuivent : *« Nous avons vacciné dès que cela fut possible mais comme vous le savez, Madame la préfète, nous avons eu des problèmes d'approvisionnement des vaccins… »*.



Une rencontre était organisée avec la préfecture de la Nièvre, par la FDSEA 58, le 1er avril à l'EARL Mussier à Saint-Aubin-les-Forges.

Aides et anticipation

Après cette contextualisation ciblée, le docteur Brunet donne un éclairage plus global : *« Pour la FCO, le cheptel nivernais a été atteint dès début septembre, avec des avortements notamment. Actuellement, nous constatons une surmortalité pour les veaux avec parfois une trentaine de têtes manquantes au cheptel de certains éleveurs »*. Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 et présent lors de la rencontre, rebondit : *« Pour toute la campagne, il y a 10 000 veaux en moins pour la Nièvre. C'est grave ! Proportionnellement, nous sommes le département le plus touché. Nous n'avons jamais vécu cela »*. Toujours dans l'optique de dépeindre cette situation exceptionnelle, le docteur Alain Brunet ajoute : *« Mes confrères vétérinaires et moi avons passé énormément de temps auprès des animaux et des exploitants avec pas une semaine exempte d'euthanasie. Je vous laisse imaginer notre état d'esprit et celui des éleveurs lors de ces instants… Outre une surcharge de travail que cela a impliqué, la gestion réglementaire des cas et des vaccins a été d'une grande complexité, car il y a eu un manque d'anticipation manifeste. L'État aime nous solliciter lorsqu'il a besoin de nous, mais j'espère sincèrement que la prochaine épidémie ne sonnera pas le glas de notre profession et je pense que pour éviter cela, il faudra de l'anticipation »*. Pour justement prévoir en amont, la question des vaccins fut abordée avec le coût financier que cela représente pour une exploitation. Ainsi, Valérie et Christophe Mussier partagent leur expérience en la matière : *« Tout le cheptel de souche est vacciné MHE ce qui représente 7,50 euros / injection pour la MHE (soit environ 1 500 euros de dépenses sur l'exercice de l'exploitation). Pour la FCO 3, nous avons bénéficié des doses gratuites donc nous ne pouvons parler de coût »*. Une personne dans l'assemblée rajoute : *« Au début, certains ayant déjà des problèmes de trésorerie n'ont pas pu vacciner et ont donc perdu des animaux en nombre ; engendrant une perte économique additionnelle à une situation déjà enlisée »*. Même si pour le docteur Alain Brunet : *« La vaccination est un investissement plus qu'une dépense »* il martèle : *« La prévention est le nerf de la guerre face à ce genre de maladies vectorielles, c'est une question de défense sanitaire globale. De ce fait, il faut un soutien à la prévention de la part de l'État car clairement ces pertes ne sont pas ce que l'on peut nommer d'habituelles »*. Emmanuel Bernard complète : *« ce qui m'inquiète c'est la traçabilité sans faille qui nous est imposée, mais qui ne permet pas de nous prémunir de certaines maladies dont l'origine est inconnue, à l'image de l'arrivée de la fièvre aphteuse en Hongrie et Slovaquie (1). Pour le moment, l'État ne semble pas se positionner ou prendre des mesures d'anticipation ; Allons-nous donc revivre la même chose qu'avec la FCO ? Cela me fait peur… »*. Retrouvez les autres inquiétudes ainsi que les leviers possibles pour l'avenir évoqués durant la rencontre dans un prochain numéro de Terres de Bourgogne.

Chloé Monget

1. https://gtvbfc.com/index.php/2025/03/24/fievre-aphteuse-1er-foyer-en-allemagne-2/



Le docteur Alain Brunet (à gauche) avec Christophe Mussier (à droite) dépeignant la situation.

L'élevage dans l'impasse ? // PRÉDATION

La mise à l'herbe est imminente pour les éleveurs nivernais. Mais, cette année, ce moment est entaché par l'ombre de la prédation.

Comme tous les ans, le printemps est synonyme de mise à l'herbe pour de nombreux élevages nivernais. Un instant libérateur pour les animaux et les éleveurs qui fait suite aux mois d'enfermement hivernal dans les stabulations. Censée être une période festive, elle ne l'est pas du tout cette année. La cause de ce flétrissement est simple : la prédation. Dans ce contexte la FDSEA 58, la section Bovine de la FDSEA 58, JA 58 et Chambre d'agriculture de la Nièvre s'inquiètent pour la préservation des veaux et des agneaux pour la campagne à venir, ce qui s'ajoute à un contexte sanitaire très préoccupant.

Mille-feuilles de problématique

En ce qui concerne la prédation, en 2024, du 15 janvier au 30 décembre, 126 constats ont été réalisés par l'OFB dont 61 déclarés LNE, avec 503 animaux concernés (ovins, bovins). Et, les premiers mois de la nouvelle année ne sont pas plus rassurants, avec pour la période du 31 décembre 2024 au 28 mars 2025, 47 constats OFB dont trois en attente de résultat (cinq déclarés « loup écarté », 4 causes indéterminées et le restant déclaré LNE). Au total, pour la même période, cela concerne 178 animaux. Des chiffres extrêmement préoccupants soulevant la question de la présence lupine dans le département qui à l'heure actuelle (en date du 3 avril) n'est pas reconnue à cause d'une méthode de comptage prenant en compte uniquement les relevés ADN de janvier à mars. Cette méthodologie n'est pas adaptée à des territoires de colonisation comme le nôtre où les prédateurs sont en constante mouvance. Malheureusement, pour obtenir un suivi renforcé, il est nécessaire qu'une meute fixe soit identifiée dans un territoire. Or les analyses ADN positives sont indispensables pour acter cela. Mais, pour avoir celles-ci, il faut un suivi renforcé… un serpent se mangeant la queue et emportant le travail d'une campagne dans son sillage. En sus, les seuls moyens de protection reconnus par l'État sont les chiens de protection et les filets. Ceux-ci ne concernent que l'élevage ovin, puisque pour le cheptel bovin rien n'est prévu (au 3 avril). Aujourd'hui, la crainte de nouvelles attaques pèse donc sur les épaules des éleveurs, avec comme poids supplémentaire à endosser des moyens de protection proposés peu efficaces… Tout cela engendre donc un dilemme : *« sortir les animaux ou non ? »*.

Un choix à faire

Malgré cela les responsables politiques ne semblent pas prendre la mesure du problème… ou ne veulent pas. Il n'y a pas aujourd'hui un temps de latence empêchant toute réponse rapide et efficace contre le loup (comme les tirs de défense simple). En parallèle, la population est totalement dans le flou devant cette problématique puisqu'elle ne paraît pas avoir connaissance que la prédation impacte directement la qualité de leur produit et le bien-être animal, si chers au grand public. Il faut désormais que les consommateurs entendent que la prédation génère des animaux morts, déboussolés ou encore déchiquetés. Et cela passera forcément par des démonstrations de la profession. Il faudra aussi leur rappeler que tout cela n'est pas l'âme de l'élevage nivernais ! Cette âme existe bien et ancre ses racines dans un système herbager où la liberté des animaux dans les pâtures est la clé de voûte pour atteindre une viande de qualité que ce soit pour les ovins ou les bovins. Face à cette situation globale qui semble dans l'impasse pour l'élevage nivernais, une autre question se pose : quel sera l'avenir ? Là, deux chemins s'ouvrent : l'un menant à un monde où la prédation règne et où l'élevage de plein air n'est plus, l'autre s'élevant vers un univers sans prédation doté d'un élevage respectueux de l'environnement, de la biodiversité, des animaux élevés et des éleveurs. Le temps de la réflexion est terminé. Un choix doit être fait, et vite. L'engagement de la FDSEA 58, de la section bovine, des JA 58 et de la Chambre d'agriculture auprès des éleveurs au quotidien est bien réel. Il passe notamment par des rencontres, des aiguillages en matière de réglementation ou encore des formations (pour l'obtention de permis de chasse pour les tirs de défense simples). Cet engagement auprès de la profession ne s'arrêtera pas tant que la situation ne s'améliorera pas.

FDSEA 58, Section bovine, JA 58 et Chambre d'agriculture de la Nièvre

Plus de chiffres

Du 15 janvier 2024 au 30 décembre 2024, sur 126 constats réalisés par l'OFB, outre les 61 déclarés LNE, 7 dont la responsabilité du loup a été écartée pour sept, pour 3 la cause de la mort est non liée à une prédation et le restant est en cause indéterminée. Sur les 503 animaux sont concernés (ovins, bovins), sont dénombrés 253 morts et 250 blessés. Pour la période du 31 décembre 2024 au 28 mars 2025 : les 47 constats de l'OFB concernent 178 animaux (ovins, bovins), dont 91 morts et blessés 87.

// ARNAUD DELESTRE, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

89 Élu, agriculteur et père de famille

Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, cumule également un poste à la Chambre régionale et un autre au niveau national. Retour sur cette figure de l'agriculture icaunaise.

« J'ai été élu au niveau national en tant que premier vice-président de Chambre d'agriculture France. Depuis quelques semaines, j'ai pris ce poste et j'ai une fonction transversale où j'accompagne le président dans beaucoup de ses décisions nationales », déclare Arnaud Delestre, devant son ordinateur. Premier vice-président de la Chambre d'agriculture régionale, l'agriculteur icaunais poursuit le dossier qu'il avait commencé à suivre lors de son mandat précédent. *« Lorsqu'on est président de Chambre, on est forcément à la Chambre régionale de BFC. Je m'occupe notamment de la commission régionale du développement, de la formation et de l'innovation. Nous travaillons sur la notion de transfert, pour que ça arrive bien à l'agriculteur. Je suis en binôme avec la vice-présidente, Justine Grangeot. Ça nous permet de déléguer vu qu'on est deux »*, détaille-t-il, conscient que le plus important est de pouvoir transmettre l'information directement à l'agriculteur.



Arnaud Delestre, à son bureau à la Chambre d'Agriculture de l'Yonne.

En plus de son poste à la Chambre régionale, il est également, depuis le 19 mars, premier vice-président de la Chambre d'agriculture France, une fonction un peu plus dure à supporter. *« On est sollicités sur énormément de rendez-vous, notamment avec les ministères. Une seule personne ne peut pas tout faire. Il faut réussir à déléguer, savoir si des collaborateurs peuvent y aller. Il faut savoir où on en est et s'approprier l'ensemble des sujets »*, confie-t-il. Arnaud Delestre se voit confier une nouvelle mission, qu'il n'a pas encore eu l'occasion de traiter. *« Je m'occupe de la commission de productions végétales qui regroupe notamment la notion d'environnement, surtout en ce qui concerne la gestion de l'eau, la notion de biodiversité ainsi que la partie phytosanitaire avec tout ce qui concerne les relations avec les ministères. Je préside cette commission avec un autre collègue, le président des Hauts-de-France, qui s'occupe notamment de l'eau, puisqu'il est irrigant »*, ajoute-t-il. *« J'ai des mails en permanence, où il faut des réponses quasi immédiates »*, précise-t-il. Après quelques semaines à cette fonction, l'agriculteur prend ses marques. *« Ce n'est pas notre mission principale, il faut toujours garder l'équilibre, entre son travail, sa vie de famille et les responsabilités que je peux avoir. J'essaie de trouver une bonne organisation sur mon exploitation. J'ai un salarié, une personne autonome et je réfléchis à en prendre un second. Lorsque je rentre le vendredi soir à la maison, le but n'est pas de passer trois jours sur mon exploitation et que je délaisse ma vie familiale »*, garde-t-il en tête. Une problématique a d'ores et déjà retenu son attention. *« Je remonte la problématique du vide juridique qu'il peut y avoir dans certains dossiers en lien avec les certiphytos. J'ai une note, j'étais en lien avec la DDT ce matin et je vais essayer de faire remonter cette problématique rapidement. Je vais essayer d'aller deux fois par semaine à Paris et échanger avec les agents des ministères, parce que cette réponse doit venir des ministères »*, conclut Arnaud Delestre.

Charlotte Sauvignac

// FDSEA DE CÔTE D'OR

21 Antoine Carré aux avant-postes

L'agriculteur de Verrey-sous-Salmaise succède à Jacques de Loisy à la tête de la FDSEA21.

Son nom circulait de plus en plus dans les couloirs de la Maison de l'agriculture de Bretenière. C'est désormais officiel, Antoine Carré est le nouveau président de la FDSEA de Côte-d'Or depuis une réunion du conseil d'administration organisée vendredi dernier à Agey, près de Sombernon. L'ancien président des JA (2018-2022) succède à Jacques de Loisy, fraîchement élu à la tête de la Chambre d'agriculture. Antoine Carré était jusqu'ici secrétaire général adjoint de la FDSEA21. Le Côte-d'orien de 37 ans est lui-même remplacé par Matthieu Besançon, agriculteur à Avelanges.

Pas forcément prévu

Antoine Carré arrive donc en cours de mandat, à seulement un an du terme de celui-ci : *« la question s'était posée quand Jacques avait posé sa candidature à la Chambre… Il fallait trouver un remplaçant ! Dans les discussions, j'avais dit que je pouvais éventuellement y aller, tout s'est ensuite très vite enchaîné »*. Le nouveau président de la FDSEA fait remarquer que cette élection est peut-être *« un peu prématurée »* : *« je n'ai pas encore 40 ans et j'ai encore beaucoup à apprendre. Il aurait sans doute été plus logique d'attendre une ou deux mandatures, mais encore une fois, tout s'est précipité. Si Fabrice Genin était encore parmi nous, je ne serai pas là. Nous pensons d'ailleurs bien à lui… Je vais compenser cette éventuelle lacune de l'âge par mon engagement syndical. Cela m'était déjà arrivé aux JA : je n'étais pas forcément prédestiné aussi tôt à ce poste quand j'avais été élu »*.

La force départementale

Pour Antoine Carré, le syndicalisme à l'échelon départemental est le plus fort, le plus important et le plus pertinent : *« nous sommes au plus près du terrain, cela évite des déconnexions de toutes sortes. Notre équipe a la volonté de répondre au mieux aux attentes de nos adhérents. Être présents dans toutes les cours de fermes et faire le lien avec tous les agriculteurs est une priorité, une grande motivation. Je suis là pour faire avancer notre profession et non pour autre chose »*. Le responsable syndical souligne la force relationnelle de la FDSEA : *« notre profession est la seule à en avoir autant, nous sommes en contact permanent avec l'administration et les services de l'État. Il nous faut absolument conserver cette chance, cette opportunité, car il y a constamment des choses à faire remonter. La dernière en date concerne le photovoltaïque : il y a des surtensions sur les lignes et nos panneaux ne produisent pas comme ils le devraient. La semaine écoulée, chez moi, cela s'est concrétisé par une baisse d'un tiers de production ! Dans ce type de dossier, nous sommes souvent l'intermédiaire avec les opérateurs. L'ancien préfet avait mis la pression à Enedis suite à nos revendications. Il va falloir recommencer ! »*.



De gauche à droite : Fabrice Faivre, Jérôme Cap, Jacques de Loisy, Matthieu Besançon, Samuel Bulot, Antoine Carré, Baptiste Colson et Nicolas Bayen.

Antoine Carré tentera d'obtenir *« encore plus de résultats »* : *« nous nous faisons mener en bateau sur plusieurs sujets. Quand nous sommes en négociations, j'ai l'impression que tout est déjà calé à l'avance par l'administration et les politiques, il faut que cela change »*. Le Côte-d'Orien promet son éternel *« mordant »* : *« il y a des sujets qui me tiennent à cœur. Le loup ? Ma position, c'est nuisible ou rien ! Les démarches actuelles nous font perdre des heures et des heures avec des lieutenants, qui sortent les jumelles et regardent filer le loup. Nous n'avons plus de temps à perdre avec cela. Les compromis avec les écolos : cela va un temps. L'environnement à outrance, ça suffit ! »*.

Invitation le 25

Antoine Carré donne rendez-vous le 25 avril à Saint-Julien pour l'assemblée générale de la FDSEA. Une table ronde donnera la parole aux adhérents, pour évoquer d'éventuelles pistes d'amélioration dans le fonctionnement du syndicat : *« même si l'échelon départemental est celui qui donne le plus de satisfactions, il y a encore des personnes mécontentes, nous sommes prêts à les écouter pour orienter au mieux nos travaux. Il est toujours possible de faire mieux. Nous organisons des manifestations, nous allons au tribunal administratif, nous rédigeons et envoyons sans cesse des courriers, nous mettons la pression sur l'OFB pour inverser la tendance… Peut-être devons nous faire certaines choses autrement ? Nous en parlerons ensemble vendredi 25 avril, tout le monde est le bienvenu »*.

AG

// INSTALLATION

58 Ne pas lâcher les jeunes installés

Les chiffres de l'installation agricole dans la Nièvre révèlent un certain retour à des productions plus « traditionnelles » dans les projets. Le bilan présenté à Nevers a aussi permis à la Chambre de réaffirmer son positionnement en matière d'accompagnement, pour des jeunes qu'on ne peut laisser totalement seuls face à la complexité des dossiers.



En 2024, les projets d'installation les plus nombreux dans la Nièvre portaient sur la polyculture-élevage.

Regarder les chiffres de l'installation est toujours instructif pour jauger la santé agricole d'un département. C'est la mission à laquelle s'astreint chaque année le Comité transmission-installation (Coti) de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Sa dernière édition, à Nevers, révélait un certain nombre d'éléments. Prenons le chapitre des Dotation jeunes agriculteurs (DJA) : après une année 2023, au cours de laquelle un grand nombre de dossiers de DJA avait été présenté (51) dans l'espoir d'éviter des difficultés qui s'annonçaient en matière de gestion, 2024 est revenue à un niveau plus classique : 23 dossiers déposés au Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC). Il faut préciser que l'année était atypique, à cheval sur deux Règlements de développement rural, le RDR3 jusqu'en août puis le RDR4.

Un quart d'installations aidées

Les montants moyens de DJA, d'un RDR à l'autre, n'ont pas traduit d'évolution notable, dans un sens ou dans l'autre (39 387 euros pour le RDR3 et 39 600 euros pour le RDR4). Il faut aussi garder à l'esprit que parmi les personnes qui passent par le PAI, 25 % s'installent avec les aides, 25 % sans les aides et les 50 % restants ont des parcours plus incertains (abandon, double activité, retour à l'école…) Les services dédiés de la Chambre d'agriculture de la Nièvre ont noté une amélioration de la fluidité du traitement des dossiers par le Conseil régional mais la Chambre souhaiterait plus de liens avec cette collectivité, déplorant que les pièces soient transmises aux jeunes agriculteurs mais pas à ses services, ce qui dégrade le niveau d'information sur le suivi des dossiers. Une situation qui risque de s'aggraver encore avec la fin de la mission de service public assumée jusque-là par les Chambres, le Conseil régional estimant que les jeunes doivent être autonomes ce qui, face à la complexité des dossiers, reste une vue de l'esprit…

Un pack pour faire face

La Chambre d'agriculture propose donc une offre (Pack 360) pour aider dans le suivi administratif, mais de fait, l'accompagnement est aujourd'hui ouvert à la concurrence. Un constat que Martin Bloch, chef du service économique des entreprises au sein de la Chambre nuance : *« l'installation pour un organisme privé, ce n'est pas rentable, alors que pour nous c'est dans notre ADN »*. En 2024, les installations aidées ont porté sur 7 projets en polyculture-élevage, 5 en grandes cultures, 3 en bovins viande et le reste s'est réparti entre bovins/ovins, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, bovins-maraîchage, volailles/pépinières, équins/porcs et pour la première fois, culture de champignons. Près du quart des dossiers déposés le sont par des femmes. 30 % des dossiers aidés en 2024 avaient un projet circuit court. L'agriculture biologique représente 22 % des installations aidées, ce qui place la Nièvre au-dessus de la moyenne nationale. La porte d'entrée de l'installation est le Point accueil installation (PAI) de la Chambre. Parmi les personnes qu'il a reçues en 2024, 32 % étaient en recherche de foncier. Un chiffre à mettre en regard des surfaces concrètes accompagnant les installations aidées : celles-ci étaient en hausse en 2023 pour les installations sous forme sociétaire, avec 353 ha, alors qu'en installation en individuelle la tendance est plutôt à une baisse des surfaces observée depuis 2021. En 2023, c'était seulement 81 ha. Au final, ce Coti 2024 révèle un certain retour des productions traditionnelles par rapport aux diversifiées au niveau du PAI et une année relativement petite en termes d'installation avec les aides, avec, néanmoins, des niveaux d'investissements, comparés à 2023 à la hausse de 4 % en formes sociétaires, et de 13 % en formes individuelles.

Berty Robert

// PORTRAIT

89 Étudiante et agent de remplacement

Depuis plus d'un an et demi, Stéphanie Beck, 20 ans, est agent de remplacement les week-ends. Une manière de mettre en pratique les connaissances acquises en cours.



Stéphanie Beck dans son exploitation

Rendre service aux agriculteurs c'est l'ambition principale de Stéphanie Beck, jeune étudiante en production animale. *« Je suis agent parce que je souhaite aider les agriculteurs, s'ils veulent prendre un week-end, s'ils sont en vacances, s'ils ont besoin d'un salarié ou autre. Ça me permet également d'en apprendre plus sur les façons de faire, comme la traite, voir les différentes méthodes de production »*, confie l'étudiante en agriculture.

Élève en BTS ACSE à Besançon, Stéphanie arrive très facilement à concilier son statut d'étudiante et celui d'agent. *« J'ai postulé au service parce qu'étant étudiante, le week-end je ne travaillais pas et j'avais donc envie de mettre à profit mes connaissances pour aller travailler ailleurs, voir autre chose et surtout pour mettre en pratique ce que j'avais appris en BTS, parce que travailler chez soi c'est une bonne chose mais aller ailleurs c'est tout aussi bénéfique pour moi »*, soutient-elle. Flexible autant en heures qu'en trajets, Stéphanie Beck n'a pas peur de prendre le large. *« J'ai fait un bac STAV à La Brosse à Auxerre, ensuite j'ai fait un BTS PA en Normandie, pendant lequel je suis partie en Angleterre, la moitié du temps. J'ai poursuivi mes études par un BTS ACSE en un an à Besançon en apprentissage »*, confie la jeune étudiante.

« Il faut toujours essayer »

Agent de remplacement depuis plus d'un an, elle est en quête d'apprentissage continu. *« Il faut essayer avant de se décider. Et puis ça apporte que du plus, parce qu'on pratique et on met en pratique tout ce qu'on sait et ce qu'on apprend »*, ajoute Stéphanie. *« Ce poste me permet de développer mon autonomie ainsi que la prise d'initiative. Si l'éleveur n'est pas là, il faut réussir à surmonter une difficulté sans vraiment l'appeler directement. On ne connaît pas à l'avance les exploitations sur lesquelles on va travailler, donc c'est un challenge »*, déclare-t-elle.

Issue d'une famille d'agriculteurs, Stéphanie poursuit la voie dans laquelle ses parents l'ont initiée. *« Mes missions au quotidien se résument à la traite, le soin aux animaux, aux veaux, vaches… »*, explique-t-elle. Une passion qu'elle espère pouvoir continuer après la fin de ses études. *« J'aimerais pouvoir poursuivre l'exploitation de mes parents avec mon frère »*, témoigne-t-elle.

Charlotte Sauvignac



// SYNDICALISME

89 Damien Brayotel prend la parole au congrès de la FNSEA

Du 25 au 27 mars dernier, les délégations départementales étaient conviées au congrès national de la FNSEA qui se tenait à Grenoble. Retour sur le discours de Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.

« Le lien solide entre les jeunes et les moins jeunes doit rester une de nos forces », affirme avec volonté Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, à l'occasion du congrès national de la FNSEA. *« Suite à nos actions 2024, il est temps d'engranger les résultats des négociations avec 4 premiers ministres successifs. Les agriculteurs souffrent, les trésoreries sont à plats, les récoltes ont été catastrophiques et les charges ont explosé. Et la seule réponse de l'État, est de vider la LOA d'une partie de nos avancées, et une fois encore de reculer l'examen de la PPL sur les contraintes au mois de juin, qui est le mois des dissolutions ! C'est une véritable provocation ! »*, déclare-t-il, lors de sa prise de parole à Grenoble.

Une occasion de revoir en détail l'année passée, entre aléas climatiques, tensions géopolitiques et accumulation des charges administratives.

« Où est la simplification ? »

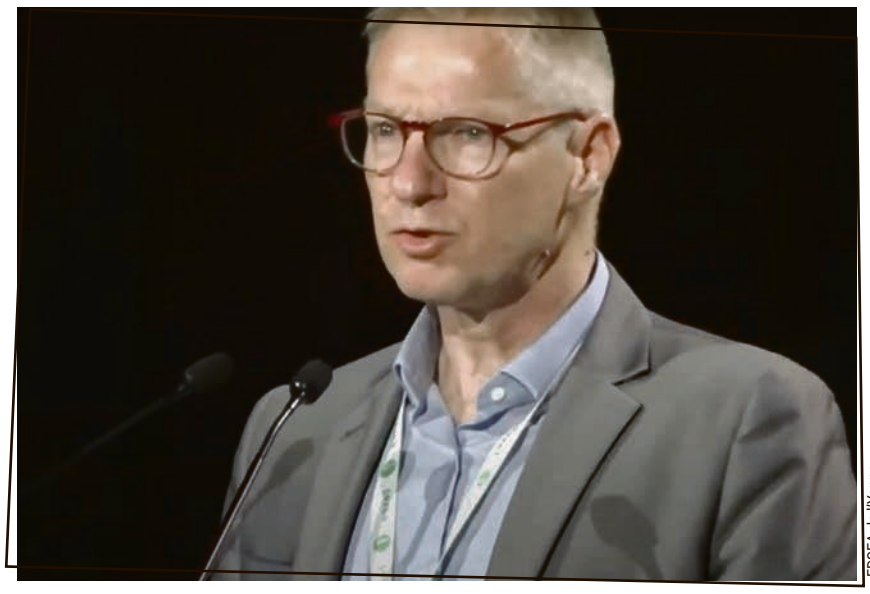
« Nous avons obtenu la suppression du CSP, mais déjà remplacé par le registre phyto numérique. Au-delà du flicage, on nous demande toujours plus ! Où est la simplification ? Je n'ai pas le droit à la phobie administrative moi ? Alors je remplirai ce registre quand les produits agricoles importés respecteront la même traçabilité. Et que dire des taxes, absentes sur les importations ukrainiennes, mais lourdes sur les engrais russes, sans oublier les taxes Trump », manifeste-t-il à l'estrade. *« Attention, l'agriculteur ne doit pas être la seule variable d'ajustement de ces conflits et guerres commerciales ! La région BFC est en zone intermédiaire, où on subit de façon exacerbée à la fois la concurrence des marchés mondiaux, le changement climatique, la suppression de moyens de production car nos sols et nos rotations sont fragiles. Si on veut installer des jeunes et que l'agrandissement ne soit pas la seule solution, nos zones intermédiaires ont besoin d'un accompagnement et d'investissements spécifiques »*, poursuit Damien Brayotel, conscient que le monde agricole est impacté par les tensions géopolitiques actuelles. Ce n'est pas la seule chose, face aux aléas climatiques, de nombreuses normes se développent au sein du monde agricole. *« La pédagogie avant les sanctions, c'est juste une question de bon sens ! »*, clame-t-il.

L'élevage, un secteur en péril

« Concernant l'élevage, si les prix se maintiennent pour certains, la pression de la grande distribution lors des négociations commerciales n'annonce rien de bon ! Les prédateurs sont toujours là, c'est comme pour le loup, il est temps de réguler efficacement ! Les risques s'accumulent et plombent les résultats de nombreuses exploitations. Dans notre région, nous sommes au croisement de la FCO 3 et la FCO 8, et nous savons que nous risquons une nouvelle crise », alarme-t-il, conscient des conséquences de ces maladies sur un cheptel. C'est donc dans ce cadre-là, qu'il souhaite se mobiliser pour faire avancer les choses et améliorer le quotidien des agriculteurs de la Région. *« Nous savons que vous êtes à la manœuvre, mais il est temps que les pouvoirs publics mettent en place les plans de prévention qui s'imposent et adoptent une vraie stratégie sanitaire organisée ! »*, engage le représentant syndical.

Rassembler, fédérer

« En Bourgogne Franche-Comté, toutes les Chambres restent FDSEA-JA. Ce n'était pas gagné, nous aussi nous avons senti cette vague concurrente plus forte. Nous soutiendrons nos collègues qui étaient en première ligne, il y va de notre avenir ! », constate-t-il préoccupé. Moins rassurante que les années précédentes, cette victoire inquiète et rend vigilant Damien Brayotel. *« Les élections Chambres étaient un premier test d'alerte. Attention au second qui arrive avec les élections MSA »*, soutient-il. Pour terminer son discours, le représentant syndical souhaite aborder le sujet de la Pac. *« En région, nous souffrons des Conseils régionaux qui ne sont pas au rendez-vous. Ils voulaient toujours plus pour gérer la Pac, mais ils sont déjà en difficulté avec la gestion du Feader ! On l'oublie un peu trop vite quand le problème est réglé ! Nous devons leur rappeler rapidement le sens de l'action collective. L'élaboration de la prochaine PAC va demander ce travail collectif de synthèse dans l'intérêt de notre agriculture et pour l'avenir de tous nos territoires »*, conclut Damien Brayotel, devant tous les représentants de la FNSEA.



FDSEA de l'Yonne

Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne est intervenu au nom de la région lors du dernier congrès de la FNSEA.

Charlotte Sauvignac



Nouveau service Groupama :

- Une avance de trésorerie(1) à un taux de 0%
- Un prêt accessible rapidement

Comment en bénéficier ?

Contactez dès maintenant Groupama pour prendre rendez-vous avec votre conseiller.
Tél. 03 80 78 35 82
Mail : monconseilleragri@groupama-ge.com

Groupama
Toujours là pour moi

(1) Prêt professionnel distribué par Groupama Grand Est, en qualité de mandataire non-exclusif en opérations de banque et en services de paiement de Franfinance – immatriculée à l'ORIAS (www.orias.fr), sous le N°13 004 204. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Franfinance. L'avance de trésorerie sur les subventions des assurances récoltes est réservée à nos sociétaires déjà assurés en multirisque climatique ou prairies. Frais de dossier de 250€. Voir conditions avec votre conseiller Groupama Grand Est.

Groupama Grand Est, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09. Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Prêteur : Franfinance SA au capital de 202 911 984 euros - 719 807 406 RCS Nanterre – Tour Granite – 17 cours Valmy – CS 50318 – 92800 PUTEAUX – Intermédiaire en assurance inscrit à l'Orias N° ORIAS : 07 008 346 (www.orias.fr). Documents et visuels non contractuels, sous réserve d'erreurs typographiques. Crédit photos : © Aurélien Chauvaud - 03/2025.

// RURALITÉ

89 François Rebsamen à Auxerre

Ce jeudi 3 avril, François Rebsamen, ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation s'est rendu à Auxerre pour parler de la condition des maires en France.



Mahfoud Aomar et François Rebsamen à la préfecture.

« Je voulais vous parler de la difficulté psychologique des maires. Cette violence psychologique qui frappe les villes est bien plus forte que la violence physique », déclare Mahfoud Aomar, président de l'Association des Maires de France (AMF). C'est dans le cadre de l'assemblée générale de l'AMF et des présidents d'Intercommunalités de l'Yonne que François Rebsamen est venu déclarer son soutien aux maires du département. *« Il y a encore trois mois j'étais maire, je comprends donc les souffrances psychologiques, psychiques et souvent même physiques que vous pouvez rencontrer de la part de nos concitoyens qui sont souvent de plus en plus exigeants, il faut bien le reconnaître. Moins ils ont de lien avec un service public par l'impôt et plus ils sont exigeants »*, déclare l'ancien maire de Dijon. Dans le cellier de la préfecture, entouré par les maires de toutes les communes rurales environnantes, François Rebsamen poursuit : *« je porte un dossier extrêmement important qui est la simplification. Parlez à des élus, parlez à des maires aujourd'hui, la première des choses qu'ils demandent c'est de rendre la procédure facile, de n'avoir qu'un seul interlocuteur. Je m'adresse à vous les maires, il ne faut pas hésiter à envoyer vos propositions de simplification, je les étudierais toutes, qu'elles soient agricoles, environnementales »*, conclut le ministre avant de repartir à Joigny dans l'après-midi.

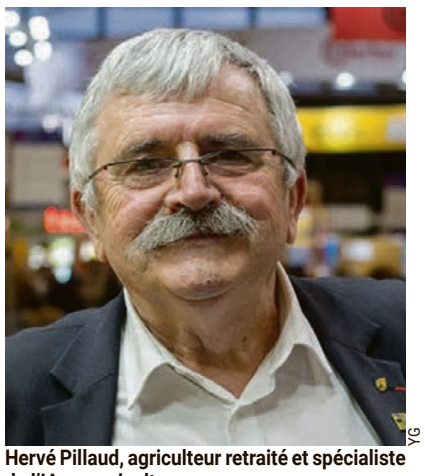
Charlotte Sauvignac

// INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

« Il va falloir apprendre à maîtriser l'IA »

Alors que le pôle d'innovation en agroécologie Agronov prépare la seconde édition de son évènement « La Croisée des Champs » dont le thème sera l'intelligence artificielle en agriculture, nous avons interviewé un expert sur la question en la personne d'Hervé Pillaud, ancien agriculteur et l'un des fondateurs de la Ferme digitale.

Le Vendéen Hervé Pillaud est un ancien éleveur, engagé de longue date à la FNSEA et dans les Chambres d'agriculture. Impliqué dans la création de la Ferme digitale, association dont l'objectif est de promouvoir l'innovation et le numérique pour une agriculture performante, durable et citoyenne, il milite pour la modernisation de l'agriculture.



Hervé Pillaud, agriculteur retraité et spécialiste de l'IA en agriculture. YG

Qu'est-ce qui vous a conduit à vous intéresser au numérique et à l'IA ?

Hervé Pillaud : *« Mon intérêt est venu par les responsabilités que j'ai assumées à la FNSEA et dans les Chambres d'agriculture, d'abord par la communication. J'ai toujours été sensible à l'innovation. Par ailleurs, j'ai un de mes fils qui a monté plusieurs start-up et qui organisait des week-ends dédiés à ce secteur. J'ai ainsi découvert des entreprises très innovantes. J'en suis venu à créer les concours Agreen start-up en 2014, portés avec les Chambres d'agriculture. Je suis aussi l'auteur de quatre livres sur le numérique en agriculture, dont le dernier,* Vers un monde sans faim[1]*, vient de paraître. L'IA générative qui se développe, représente, pour moi, une révolution inédite. Pour la première fois dans l'Histoire de l'humanité, c'est la machine qui essaye de nous comprendre et cela va tout changer, notamment dans notre mode d'appréhension de la donnée ».*

L'IA semble se développer rapidement. Sera-t-elle en mesure d'apporter des réponses ou des solutions à des problématiques agricoles ?

HP : *« On est au début de quelque chose de si vaste, on croit que tout va très vite, mais il faudra du temps. On n'échappera pas à la nécessité de réguler l'IA générative. C'est l'objet de débats et ce besoin de régulation ressortait clairement lors du Sommet pour l'action sur l'IA organisé en février à Paris, auquel j'ai participé. Il va falloir assimiler l'IA et mettre en place les régulations, donc la notion de rapidité est à relativiser. Il y a aussi le facteur limitant de nos mentalités qui vont devoir évoluer, mais on fera inévitablement des erreurs. Personnellement, je pense que l'Homme sera toujours au-dessus de l'IA, parce qu'il manquera toujours à cette dernière, la sensibilité. En revanche, nos façons d'appréhender nos vies, au-delà même du travail, vont évoluer. En agriculture, l'IA peut être une source de diversité et de richesse si on la prend dans le bon sens, mais cela peut aussi pousser à une forme de standardisation. On aura sans doute un peu des deux. Depuis que l'Homme pratique l'agriculture, il a domestiqué 6 500 espèces de plantes, il y en a environ 200 de sélectionnées, 80 % de l'humanité en consomme 20 et 4 font 60 % de l'apport mondial d'énergie pour l'Homme (blé, maïs, riz et pommes de terre). Le champ des possibles est énorme et là, l'IA peut nous aider à faire avancer les techniques de sélection. Elle ouvre des perspectives incroyables mais ce n'est pas magique. Il va falloir apprendre à la maîtriser. L'agriculteur qui est bon aujourd'hui sans IA sera meilleur avec, mais celui qui est mauvais ne le sera pas moins avec l'IA… ».*

Quelle serait la meilleure approche de l'IA générative aujourd'hui ?

HP : *« L'agriculture travaille des contextes complexes, avec une quantité innombrable de paramètres. L'IA, par ses capacités à produire à partir d'un nombre énorme de données, nous aidera beaucoup, parce que l'humain n'a pas cette capacité. Nous avons, en France, un modèle agricole qui, par sa diversité, favorise le fait de travailler avec l'IA. Ce qui se produit c'est une révolution de l'usage, il est donc très important de ne pas seulement avoir une approche théorique de l'IA générative mais de créer des évènements qui vont permettre aux gens de s'en servir. Si on théorise trop, on développe les peurs… ».*

Propos recueillis par Berty Robert

(1) Vers un monde sans faim, d'Hervé Pillaud, préfacé par Érik Orsenna, paru aux éditions Diateino. 21 euros.

Inscrivez-vous à la Croisée des Champs

La seconde édition de la Croisée des Champs va se tenir à Bretenière, au sud de Dijon, le jeudi 15 mai. Elle s'adresse aux entreprises innovantes, aux décideurs et conseillers agricoles, aux experts de l'IA, aux étudiants en agriculture et à tous ceux qui souhaitent faire avancer le secteur. Elle est organisée en partenariat avec OCI Informatique & Digital et Magapomme avec le soutien de la Région BFC, Dijon métropole et du Département de la Côte-d'Or.

Inscription : https://agronov.make-an-event.com/fr/billetterie

// CONFÉRENCE RÉGIONALE

Le bio comme outil de développement des territoires

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et l'association Bio BFC organisent, le 15 avril, à Dijon, une conférence dont le thème est : « Comment l'agriculture biologique peut-elle être un moteur pour les territoires ? »

Le lien entre agriculture biologique et développement des territoires mérite d'être observé et analysé, à la lumière des problématiques posées par le covid en 2020, mais aussi en regard des difficultés rencontrées par ce type d'agriculture, depuis deux ans. C'est la raison pour laquelle la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (BFC) et l'association Bio BFC proposent une conférence sur le thème « Comment l'agriculture biologique peut-elle être un moteur pour les territoires ? » Elle se tiendra mardi 15 avril de 9 heures à 13 heures, à l'Institut Agro de Dijon (amphithéâtre Pisani, 26, boulevard du Docteur Petitjean). Une présentation des dynamiques et des marchés qui structurent l'agriculture biologique sera faite, avant de laisser place à une série de témoignages de collectivités territoriales et d'agriculteurs, par rapport à des solutions trouvées à des échelles territoriales. Ces témoignages seront les suivants :

– Eau de Paris : la protection des captages d'eau potable de la Vallée de la Vanne, dans l'Yonne

– Le Pays Lédonien, dans le Jura : un dispositif expérimental de paniers bio pour les femmes enceintes

- La ferme des Mollières / Communauté de Communes du Clunisois, en Saône-et-Loire : une dynamique locale autour de la biodiversité

- L'Ensemble Communautaire Lons Agglomération, dans le Jura : la valorisation des produits bio issus des fermes du territoire et la structuration de filières rémunératrices

- Les Jardins Bios Des Monts De Gy, en Haute-Saône / Région BFC : la relocalisation de l'approvisionnement de la restauration collective de la Région

La matinée prendra fin sur des éclairages et initiatives nationales avec la fédération nationale d'agriculture biologique, sur le réseau des territoires Bio Pilotes. Tout au long de cette matinée seront aussi présentés des focus sur les ressources et outils réglementaires à disposition des collectivités pour développer l'AB dans les territoires.

D'après communiqué

// CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE

Départ d'Anne Bronner, la directrice

Anne Bronner, la directrice de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, a changé de fonction au 1er avril. Elle est désormais Directrice départementale du territoire en Ardèche.



Anne Bronner dirigeait la Chambre régionale d'agriculture depuis trois ans.

Depuis le 1er avril, Anne Bronner a quitté ses fonctions de directrice de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté (BFC) et a rejoint les services de l'État en tant que Directrice de la DDT de l'Ardèche. Elle était en poste depuis trois ans à la Chambre régionale d'agriculture, dans le cadre d'un détachement de la fonction publique. Dans un courrier du 28 mars, elle rappelle plusieurs dossiers qui ont abouti *« grâce à notre mobilisation multipartenariale proactive et dynamique (…) Des documents ont été produits et restent librement accessibles :*

- Le projet « Imaginer demain - Agir maintenant » qui a par ailleurs alimenté les réflexions sur le PACTE / LOA porté par le Gouvernement au 1er semestre 2023

- Le programme régional de développement agricole et rural 2022-2027

- La présentation de la formation de responsables agricoles Agriactes

- Les actions conduites à l'attention des éleveurs de bovins allaitants

- La réalisation de deux films sur la thématique du loup

– Le Feader, instrument de financement européen essentiel au développement rural »

Anne Bronner rappelle également que *« la situation de la Chambre régionale désormais fusionnée est, à l'issue de cette mandature 2019-2025, saine et sécurisée :*

- Le compte financier 2024, une nouvelle fois positif, aura été présenté et validé à l'unanimité par le Bureau sortant le 17 février, puis par les nouveaux élus réunis en session du 12 mars. Il confirme la sécurisation financière effective de la CRA. – Parallèlement, et conformément à la préoccupation que nous partagions avec le président Christian Decerle, j'aurais porté la plus grande attention à consolider, avec les équipes, le cadre réglementaire et les nombreuses procédures administratives qui s'imposent à tout établissement public ».

Le recrutement d'un nouveau, ou d'une nouvelle directrice est en cours suite à la demande faite le 21 janvier dernier auprès de CDAF, après décision prise en bureau de CRA le 20 janvier.

Berty Robert, avec communiqué



ÉLEVAGE

// ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Une nouvelle gouvernance pour l'élevage du Massif Central

Dans la foulée des élections aux Chambres d'agriculture, les élus du grand Massif ont procédé au renouvellement de leur membre au sein de la Conférence des présidents des organisations agricoles du Massif Central - Service interdépartemental pour l'animation du Massif central (Copamac-Sidam). Cyrille Forest, éleveur nivernais, en fait partie.

Depuis sa création en 1974[1], la Conférence des présidents des organisations agricoles du Massif Central - Service interdépartemental pour l'animation du Massif central (Copamac-Sidam) œuvre à la défense de l'élevage de ruminants pratiqué par des exploitations de taille familiale sur quinze départements, du Morvan à l'Hérault, de la Haute-Vienne à la Loire… *« La Copamac (syndicalisme FNSEA-JA) est une instance de réflexion et de propositions sur les dossiers agricoles du Massif central dont l'interlocuteur technique est le Sidam (Chambres d'agriculture) »*, indique Patrick Bénézit, réélu président de la Copamac. Si la veille et le lobbying autour de la Pac demeurent la colonne vertébrale de la structure, elle porte aussi des projets de recherche et développement de nature technique et agronomique autour de la valorisation de l'herbe, de la lutte contre les campagnols, de nature économique avec le développement de marques, mais aussi prospectif : travaux sur l'adaptation des pratiques culturales au changement climatique (AP3C) ou encore sur la durabilité des systèmes d'élevage ruminants d'ici 2040…



Sophie Chatenet

La nouvelle équipe de la Copamac-Sidam avec de gauche à droite : Christian Bajard, (de la Saône-et-Loire) représentant le Nivernais Cyrille Forest, Pascal Lerousseau, Jean-Luc Perrin, Christine Valentin, Patrick Bénézit et Yannick Fialip.

Porter une voix

Si le champ d'intervention de la Copamac-Sidam s'est élargi au fil des années, c'est pour mieux servir une ambition résumée par Christine Valentin, présidente de la Chambre d'agriculture de la Lozère : *« Faire en sorte que le Massif central pèse et compte dans les instances nationales et européennes. Depuis l'origine, nos prédécesseurs avaient compris que nos territoires avaient tout intérêt à jouer groupés autour de la défense de l'élevage. »* Une mission qui demeure largement d'actualité alors que certaines positions sont en train d'évoluer, comme l'a indiqué Patrick Escure, président de la Chambre d'agriculture du Cantal : *« Aujourd'hui, tous les politiques sont unanimes pour dire qu'il faut stopper l'hémorragie de l'élevage. Y compris à Bruxelles, on parle davantage de la disparition de l'herbe, que d'émissions de méthane. Les choses bougent. On a une carte à jouer, mais le combat va être difficile». « Autour de l'intérêt commun pour l'élevage, en 2009, c'est bien le Massif central qui a pesé pour obtenir un rééquilibrage des soutiens en faveur de l'élevage dans le cadre du bilan de santé de la Pac »*, a rappelé Yannick Fialip, président de la Chambre d'agriculture de Haute-Loire. Aujourd'hui, il s'agit de transformer l'essai. C'est l'ambition de la nouvelle équipe. Christine Valentin, qui occupait depuis six ans la présidence du Sidam, a décidé de passer la main *« pour me consacrer pleinement à mon département »*.

Cyrille Forest, vice-président

Vendredi 21 mars, c'est Yannick Fialip qui a été élu pour lui succéder. Le duo Bénézit-Fialip sera épaulé par quatre vice-présidents : Christine Valentin, Jean-Luc Perrin, Pascal Lerousseau et le Nivernais Cyrille Forest, par ailleurs nouveau président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Polyculteur-éleveur à Cosne-sur-Loire, il est installé hors-cadre familial depuis 2002 avec un troupeau d'une centaine de charolaises et 70 hectares de cultures. En Lozère, Christine Valentin est installée en Gaec avec son mari, son beau-frère, l'un de ses trois enfants, et son neveu en brebis laitières (AOP Roquefort) et vaches laitière (brunes). Pascal Lerousseau est éleveur à Gioux dans la Creuse. Il est installé en Gaec avec son épouse et un de ses quatre enfants en élevage bovin limousin sur 350 ha. Après avoir présidé durant plusieurs années la FDSEA de la Creuse, Pascal Lerousseau vient d'être réélu président de la Chambre d'agriculture. Jean-Luc Perrin est installé à Saint-Maurice-en-Gourgois dans la Loire, en production laitière (montbéliardes) et allaitante (salers) en Gaec familial avec son frère et l'un de ses trois enfants. Président de la FDSEA depuis deux ans, il vient d'être élu premier vice-président de la Chambre d'agriculture de la Loire. Yannick Fialip est agriculteur à Espalem en Haute-Loire en Gaec avec son épouse, en production laitière (montbéliarde) et ovine (Blanche du Massif Central). Réélu président de la Chambre d'agriculture de Haute-Loire, il préside également l'association des producteurs de lait de montagne détentrice de la marque Montlait. Il siège au bureau de la FNSEA. Il a présidé pendant plusieurs années la FDSEA de Haute-Loire et occupé le poste de secrétaire général de la FRSEA Auvergne-Rhône-Alpes. Patrick Bénézit, est installé à Saint-Martin-sous-Vigouroux, dans le Cantal, en Gaec avec son épouse et l'un de ses trois enfants où ils élèvent un troupeau de vaches charolaises. À la tête de la FRSEA Massif Central, il préside la Fédération nationale bovine (FNB) depuis deux ans et occupe le poste de vice-président de la FNSEA. Il a présidé la FDSEA du Cantal durant plusieurs années ainsi que le collectif du Berceau des races à viande du grand Massif Central.

Sophie Chatenet

(1) La Copamac-Sidam est née en 1974 sous l'impulsion de deux figures du syndicalisme : Robert Duclos, agriculteur dans la Loire et Michel Debatisse, agriculteur dans le Puy-de-Dôme.

// ANIMAUX DE BOUCHERIE

21 Autun, leur nouveau jardin

Deux élevages de Côte-d'Or se sont distingués au concours de boucherie d'Autun, le 1er avril.

Le Gaec Guenot (Liernais) et Sébastien Jeannin (Souhey) n'ont pas l'habitude de se rendre au concours de boucherie d'Autun. Mais nous faisons le pari qu'ils y retourneront très prochainement après leurs belles performances de la semaine dernière. Rémi Guenot n'y était jamais allé : *« Mon père et moi participons tous les ans à la fête du Charolais à Saulieu et la fête du Bœuf à Créancey. Nous avons voulu tester le commerce avant Pâques, en nous rendant à Autun. Nous avions quatre bœufs, chose qui n'était pas arrivée depuis plusieurs années, c'était l'occasion de les présenter »*. Le Gaec Guenot a remporté l'un des neuf grands prix du concours, avec l'un de ses quatre bovins. Celui-ci a été vendu 8 euros/kg à Charles Guedjou (La Comelle), tout comme les trois autres bœufs. Le commerce ne s'est pourtant pas affolé outre mesure : *« selon les dires des habitués, il était bien plus calme que les autres années. La bonne tenue du commerce dans les fermes est peut-être une explication Nous avions également trois vaches à Autun, leur plus-value varie entre 30 et 40 centimes/kg. Pour notre meilleur bœuf, je ne sais pas à combien il aurait pu partir chez moi, je manque de recul »*.

Carton plein

Sébastien Jeannin participait quant à lui à son deuxième concours autunois consécutif. Quatre lots de deux agneaux étaient présentés : la moitié dans la catégorie des lourds, l'autre moitié dans la deuxième catégorie, celle des légers. Le sélectionneur a remporté à chaque fois le prix d'honneur ! Le super prix d'honneur allait donc automatiquement tomber dans son escarcelle, celui-ci a finalement été attribué à ses deux agneaux lourds. Ces deux ovins ont été vendus à un restaurateur de Semur-en-Auxois. Pour les six autres, le Côte-d'orien se donnait *« deux à trois jours »* de réflexion pour donner réponse aux personnes intéressées, prêtes à mettre entre 12 et 14 euros/kg sur ses animaux : des tarifs inédits dans un contexte qui l'est tout autant (des prix à 11,50 euros étant actuellement pratiqués dans les fermes).

AG



Le super prix d'honneur ovin, pour Sébastien Jeannin.



Rémi et Jean-Louis Guenot avec leur bœuf vainqueur d'un grand prix.

ÉLEVAGE

// PESÉE DES VEAUX

21 Roulez jeunesse

Le Gaec Choubley a pesé ses veaux de l'année la semaine dernière à La Motte-Ternant, quelques jours avant la mise à l'herbe.

Le 31 mars, ils y pensaient *« sérieusement »*. Le jour où sortira ce journal, ils seront *« en plein dedans »*. La mise à l'herbe, c'est en ce moment pour les membres du Gaec Choubley, comme chez la majorité des autres éleveurs. Avant de sortir leurs 470 animaux (dont 165 vaches), Baptiste, Rémy, Laurent et Christine Choubley réalisaient la pesée de 120 jours de leurs veaux nés cet hiver. Le père de famille en rappelait les principaux atouts : *« chaque veau a déjà été pesé à la naissance, cette nouvelle session à 120 jours nous donne des indications, notamment sur l'allaitement de la mère. Alors c'est vrai, nous n'avons pas forcément besoin de peser pour savoir si une vache fait assez de lait ou non, mais les données obtenues nous confortent dans nos idées et dans nos futurs choix »*. Une troisième et dernière pesée aura lieu cet été, à l'âge de 210 jours : *« de premiers GMQ seront alors calculés. Tous ces éléments nous permettront de prendre des décisions dans la conduite de l'élevage »*. Pour le côté pratique, les éleveurs de La Motte-Ternant profitent de cette contention pour tondre la tête de leurs animaux et les désinsectiser très facilement.



Baptiste, Rémy, Laurent et Christine Choubley, devant leur bascule et leurs Charolais.

De bonnes impressions

Les vingt premiers veaux pesés donnaient une *« assez bonne tendance »*, avec des poids *« plus favorables que certaines années »*. Les naissances arrivaient sur leur fin la semaine dernière, seulement six vaches n'ayant pas encore vêlé. Laurent Choubley dressait un petit bilan de cette campagne : *« il faut tout d'abord penser à ceux à qui il manque 20 ou même 30 veaux à cause de la FCO. Dans ces cas-là, le moral est forcément dans les chaussettes… De notre côté, nous sommes relativement épargnés, un peu mieux lotis. Rien n'est toutefois parfait car il va nous manquer environ 10 veaux, mais pas forcément tous à cause de la FCO. Un veau mort à la naissance, quelques vaches vides à l'automne, un ou deux avortements… Comme tous les ans, ce n'est jamais du 100 % »*.

Non vaccinés

Le Gaec Choubley a pris la décision de ne pas vacciner ses bovins : *« nous l'avions fait en 2009 lors du premier passage de la FCO et pas mal de problèmes s'étaient produits à la reproduction. Cette expérience est encore dans nos têtes et même si nous avons beaucoup hésité, ce vécu nous dissuade de vacciner. Nous verrons plus tard le résultat… J'aurais très certainement une autre approche et un autre discours si nous avions été beaucoup touchés cet hiver »*. Laurent Choubley est *« persuadé que l'on ne résoudra pas tout avec les vaccins »* : *« de nombreux variants existent et arriveront chez nous tôt ou tard, je crois davantage en l'immunité de nos animaux pour faire face à cette maladie. L'immunité n'est pas la même et pas aux mêmes stades selon les élevages : c'est la raison pour laquelle, selon moi, il y a autant de différences dans les dégâts constatés »*. Laurent Choubley cite un exemple : *« nous avons quatre vaches qui, l'an dernier, ont fait des veaux qui n'allaient vraiment pas, ils étaient non viables, je suis sûr qu'il y avait déjà la FCO. Cette année, ces mêmes vaches ont refait quatre jolis veaux, sans le moindre problème. Je suis persuadé qu'il y a une question d'immunité là-dedans »*.

AG

// SIMMENTAL

21 Avec les félicitations du jury

Quarante-huit Simmental du Grand Est étaient en concours le 2 avril à Épinal, dans le cadre des Elit'days. Plusieurs vaches de Côte-d'Or ont brillé.

Les concours laitiers battent leur plein en ce moment. Quelques jours seulement après Vaches en piste dans le 74, les éleveurs avaient rendez-vous dans le 88 (Vosges) pour la tenue des Elit'days organisés par la coopérative Elistest. Quarante-huit Simmental du Grand Est étaient en lice et parmi elles, onze vaches de Côte-d'Or appartenant au Gaec Magnière (Chazeuil), à l'EARL du Meix de Chêne (Argilly), au Gaec Chevalier (Saint-Martin-du-Mont), à l'EARL Menestrier (Villy-en-Auxois) et à la SCEA Chevalier Frères (Crécey-sur-Tille). La « copie » rendue par le 21 frôle la perfection ! Praline, une vache menée par Alexis Magnière, a été désignée grande championne du concours. Cette belle Simmental de 6 ans (Remmel/Rotax) a également été élue grande championne mamelle de ces Elit'days. L'élevage de Chazeuil s'est distingué avec ses trois autres vaches en lice : Navette (premier prix de section), Neptune (meilleure mamelle de cette même section des vaches en cinquième lactation ou plus) et Perle (premier prix et meilleure mamelle de section).



Manon Laurain

Praline (Gaec Magnière), grande championne et grand prix de la meilleure mamelle.



Manon Laurain

Toutebelle (EARL du Meix de Chêne), championne espoir aux Elit'days.

Ce n'est pas tout

La deuxième plus belle performance du jour, après le double titre de Praline, a été réalisée par Toutebelle, menée par Laurette Millot, élue championne espoir. Lausanne, une autre vache de l'EARL du Meix de Chêne, a tiré son épingle du jeu à Épinal en décrochant le titre de la meilleure laitière du concours. Parmi les autres résultats côte-d'oriens, Option (EARL Menestrier) se classe à la troisième place de sa section, toute comme Truffade, du Gaec Chevalier. La Côte-d'Or est montée sur la troisième marche du podium, derrière la Haute-Marne et l'Alsace, dans l'épreuve des lots départementaux. Absentes au dernier salon de l'agriculture à Paris, les Simmental du 21 ont redressé la barre en montrant une bien belle image à Épinal. Ce rendez-vous a forcément remémoré chez certains les grands moments d'Eurogénétique, huit ans après la dernière édition.

AG

// AVERTISOL

Amendements et fertilisation minérale pour augmenter la fertilité

Dans ce nouveau chapitre d'Avertisol nous vous proposons de mieux comprendre un sol et de découvrir des propositions de conseil à l'aide de l'analyse de terre réalisée le 25 juin 2024 sur une parcelle située dans l'Auxois.

Interprétation et étude de cas

La parcelle étudiée est composée d'un sol limoneux profond non calcaire de l'Auxois. L'agriculteur apporte tous les ans 25 m³ de lisier de bovin laitier très dilué et réalise un chaulage tous les 3 ans (1 tonne avec une VN à 54 %, 1 tonne = 540 équivalent CaO). Des apports de phosphore sont aussi réalisés, sur colza. L'analyse de terre présente les résultats visibles dans le tableau 1 pour les principaux éléments minéraux. La lecture d'une analyse doit toujours être liée au type de sol de la parcelle en question, particulièrement selon sa texture. En effet, les différents indicateurs pourront être modifiés seulement dans un domaine défini par le type de sol (ex. dans un sol crayeux, le pH sera toujours très élevé et ne pourra pas être abaissé).

Bilan importations/ exportations des éléments chimiques sur 3 ans/ha

Outre les actions du sol (minéralisation, lessivage, blocage), les importations de P (phosphore) ne couvrent pas les exportations, les importations de K (potassium) couvrent 75 % des exportations, les exportations de Mg (magnésium) sont globalement couvertes. (Voir tableau 2 et 3).

Mettre en œuvre la fertilisation en phosphore (P) et potasse (K)

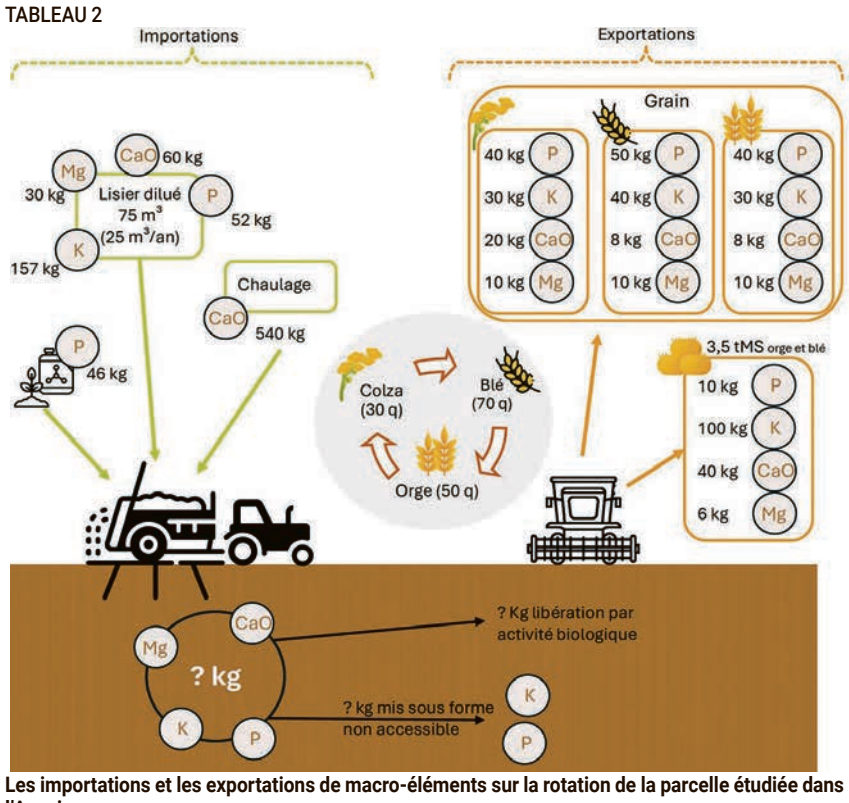
La fertilisation phosphatée et potassique repose sur l'exigence de la culture en place, une analyse de sol, le passé de fertilisation (impasses réalisées les années antérieures) et la gestion des résidus de culture du précédent. Pour cette partie, il faut se référencer aux abaques et tables du Comifer, disponibles sur internet.

TABLEAU 1

Indicateurs analysés	Résultats/unité
P_2O_5 Olsen	148 mg/kg ou 0,148 ‰
K_2O échangeable	579 mg/kg ou 0,579 ‰
MgO échangeable	246 mg/kg ou 0,246 ‰
pH eau	6,2
pH KCl	5,3
CEC	15,1
Taux saturation S/CEC	76,9
Bore	0,39 mg/kg
Cuivre	2,98 mg/kg
Manganèse	203,74 mg/kg
Fer	117,83 mg/kg
Zinc	5,96 mg/kg

Résultats des analyses de terre.

TABLEAU 2



Les importations et les exportations de macro-éléments sur la rotation de la parcelle étudiée dans l'Auxois.

TABLEAU 3



Le bilan des importations et des exportations de macro-éléments dans la fertilisation d'une parcelle dans l'Auxois.

L'exigence des cultures

De nombreux essais conduits sur cette thématique ont permis de classer les cultures principales selon trois classes (très exigeantes, moyennement exigeantes et peu exigeantes). Dans nos rotations classiques, le colza, la luzerne sont les plus exigeantes en phosphore. Concernant la potasse, les têtes d'assolement (colza, maïs, luzerne) sont moyennement exigeantes. Le blé, lorsqu'il est assolé est quant à lui peu exigeant aussi bien en P qu'en K. (Voir tableau 4)

L'analyse de terre

Elle donne des valeurs de P et K (100 mg/kg = 100 ppm = 0,1 ‰). Ces valeurs vont préciser si le sol est riche ou pauvre en P et K en les comparant à des

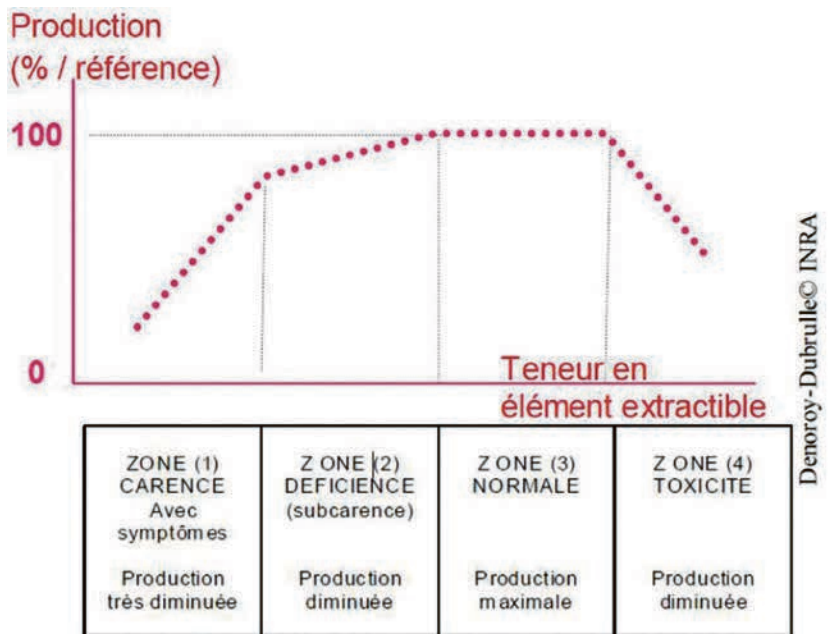
TABLEAU 4

Répartition des cultures selon leur exigence en P et K

	P_2O_5	K_2O
Très exigeantes	colza, luzerne, pomme de terre, betterave	pomme de terre, betterave
Moyennement exigeantes	orge, blé sur blé, maïs ensilage, pois, ray-grass, sorgho, blé dur	colza, luzerne, maïs, pois, ray-grass, soja, tournesol
Peu exigeantes	blé, maïs grain, seigle, soja, tournesol, avoine	blé, orge, seigle, sorgho, avoine, blé dur

Tableau d'exigence des cultures.

TABLEAU 5



Lien entre teneur en oligo-éléments et rendement.

teneurs théoriques par type de sol que l'on retrouve dans les abaques du Comifer. La valeur T impasse (sol riche) représente la teneur du sol au-dessous de laquelle la suppression de fumure sur la culture en place n'entraînera pas de chute de rendement économiquement significative. Inversement, si l'analyse donne une valeur inférieure à la valeur T renforcé (sol pauvre), il faudra apporter une dose supérieure à la fumure d'entretien.

Le passé de fertilisation et la gestion des résidus de culture du précédent

Il apparaît que le potassium ainsi que le phosphore apporté par des engrais solubles ne peuvent qu'évoluer avec le temps vers des états de moins en moins disponibles. Cependant, ces évolutions ne sont en aucun cas irréversibles et sont sous l'action de multiples facteurs tels que le climat, l'activité biologique du sol, l'activité des racines... C'est pourquoi, il est conseillé de ne pas réaliser plus de deux années d'impasse de fertilisation P et K. Le phosphore est exporté en majorité par les grains. La potasse en revanche se trouve à 90 % dans les tiges et les feuilles. Si ces parties de la culture restent en place, la fertilisation en K doit être très limitée, et inversement.

Cas concret de l'exemple :

Conseil de dose sur colza de l'exemple avec historique fertilisation PK chaque année :

P2O5

- Fort potentiel = 35 kg P/ha

K2O (pailles colza enfouies)

- Fort potentiel = 0 kg K/ha

Ces doses préconisées sont à apporter sous forme minérale. Les apports de lisier sont déjà pris en compte par l'analyse de terre et la fréquence des apports organiques.

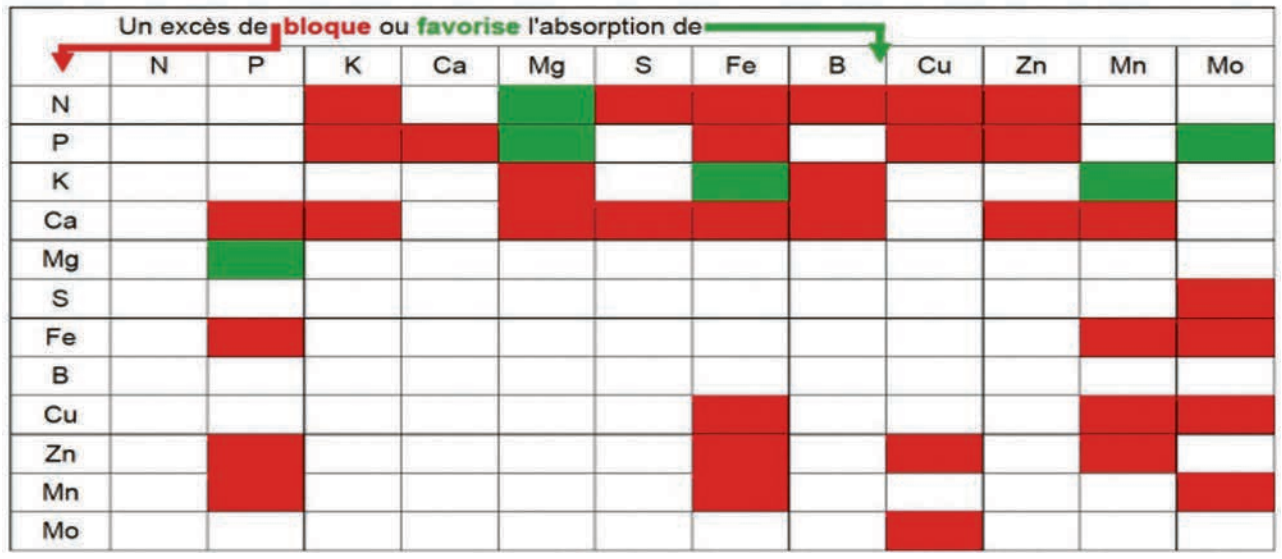
Fertilisation PK : période et forme d'apport

Le choix de la forme du phosphore est aussi important que la quantité apportée. Les phosphates d'ammonium ou superphosphate (Super46) sont les plus solubles, et utilisables sur tout type de sol. Les scories sont riches en phosphore mais contiennent des métaux lourds et ne sont pas conseillés sur les sols calcaires. Ces deux formes ne sont pas utilisables en agriculture biologique. Les phosphates naturels sont peu solubles et sont à exclure sur les parcelles avec un pH supérieur à 5,5 car le phosphore y reste inaccessible par les plantes. Tous les engrais potassiques ont une bonne solubilité. Enfin, les effluents organiques ont des teneurs en PK intéressantes. Leur disponibilité (coefficient d'équivalence) est proche des 80 % (phosphore) à 100 % (potasse) ce qui en fait des sources indispensables d'amendement de fond et de recyclage des éléments sur les fermes en polyculture élevage.

Les besoins en PK sont les plus élevés lors des premières phases végétatives. De plus il a été démontré que le coefficient réel d'utilisation de l'engrais phosphaté diminue lorsque le temps de contact avec le sol augmente. Pour ces raisons, l'apport doit être réalisé le plus proche du semis. La localisation au semis permet de localiser ces engrais au

CULTURES

TABLEAU 6



Interactions entre oligo-éléments (source CRA BFC).

TABLEAU 7

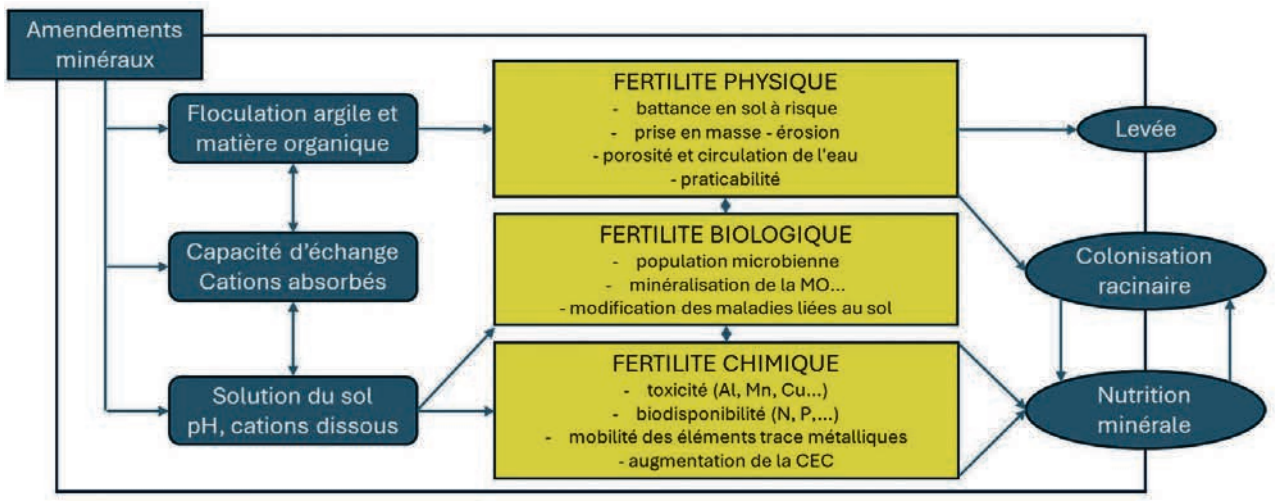


Schéma général des répercussions du chaulage, d'après le Comifer.

plus près de la graine et de minorer les apports de 20 à 30 %.

Le saviez-vous ?
Un apport de :
- 20 tonnes de fumier représentent en moyenne 40 unités de P2O5 et 160 unités de K2O.
- 2 tonnes de fientes de volailles séchées apporteront en moyenne 100 unités de P2O5 et 50 unités de K2O.

Réponses concrètes à des problèmes concrets

Si je fais des impasses de fertilisation en PK, est-ce grave ?
Sur cultures exigeantes :
Les impasses de fertilisation en PK exposent à un risque de carence sur sols à fort potentiel ou sur les sols dont les teneurs en PK sont proches des teneurs renforcées de références.
Sur cultures moins exigeantes :
Le risque de carence est faible et l'impasse est possible.

A quel point les coupes de luzerne et les exportations de paille impactent les réserves de PK du sol ?
Les réserves du sol de la parcelle étudiée dans l'Auxois représentent les exportations en PK d'une dizaine de coupes de luzerne et d'une quinzaine de récoltes de céréales. La libération sous forme soluble du PK depuis les réserves non biodisponibles du sol est un processus long. Les exportations par les cultures doivent être équilibrées à terme. Ainsi, dans le cas de vente de paille et fourrage, il faut tenir compte dans le bilan économique des apports d'engrais nécessaires pour équilibrer les exportations.

Oligo-éléments

Rôle et impact
Les oligo-éléments se différencient des autres éléments par des besoins en quantité plus faibles. L'observation des parcelles ainsi que les analyses de terre permettent d'éviter l'apparition de carences pouvant entraîner une baisse de production. Par exemple, le tableau 5 montre qu'une teneur excessive peut entraîner une toxicité pour les plantes avec un impact négatif sur la production.

Le saviez-vous ?
Carence induite : un élément peut être présent dans le sol en quantité suffisante sans pour autant être assimilable par la plante pour différentes raisons : antagonisme avec un autre élément, effet du sol (tassé, soufflé, hydromorphe, pH, température).

L'assimilation des oligo-éléments dépend de plusieurs facteurs liés du sol.
Parmi les plus importants, on peut citer:
- le pH : son augmentation réduit la solubilité du cuivre, fer, zinc et plus particulièrement du manganèse. A l'inverse, elle augmente celle du molybdène.
- la MO : elle a la possibilité de complexer certains oligos, notamment le cuivre. La minéralisation de la MO va également permettre de libérer des oligos assimilables pour les plantes (bore, molybdène).
- les phénomènes d'oxydo-réduction : certains oligo-éléments (notamment Fe et Mn) sont moins assimilables selon leur degré d'oxydation (par exemple, Mn2+ est la forme la plus soluble donc plus assimilable par rapport à Mn3+).
- Les conditions climatiques et l'interaction possible avec d'autres éléments nutritifs (cf. tableau 6)

Carences : comment les repérer ? Comment les corriger ?
Sur les céréales à paille, 2 principaux oligo-éléments sont à surveiller : le cuivre et le manganèse (la carence peut induire des dégâts élevés). Sur le maïs, malgré son peu de fréquence, la carence en zinc peut entraîner des dégâts si elle n'est pas corrigée. Le manganèse et le cuivre ont des impacts plus faibles. Sur colza et tournesol, le bore et le molybdène sont les 2 oligo-éléments où la carence peut être observée le plus fréquemment et pouvant provoquer des pertes de rendement.

Le chaulage
Le rôle principal du chaulage est de contrôler l'acidification du sol. Cette intervention agricole est un amendement minéral basique (AMB) car elle contribue essentiellement à maintenir la fertilité globale du milieu sol, mais elle ne vise pas à satisfaire directement un besoin des plantes cultivées. En effet, le chaulage améliore l'ensemble des propriétés physiques, chimiques et biologiques du sol. Pour rappel la diminution du pH est liée à la présence d'ions H+ sur le complexe argilo-humique. Les bases (OH-, CO32-) issues des amendements basiques neutralisent l'acidité et font ainsi augmenter le pH du sol. Les ions Ca2+ et Mg2+ remplacent les ions H+ qui ont été neutralisés. Le taux de saturation de la CEC (Voir tableau 7) (S/CEC (%)) est amélioré par la présence de ces ions Ca2+ et Mg2+

Quand réaliser mon apport ?
Le raisonnement des apports d'amendements calciques et magnésiens se fait à partir des résultats de l'analyse de terre réalisée au préalable tous les 5 ans. Le déclenchement des apports va dépendre de l'état physique, chimique et biologique de la parcelle ainsi que de la plage de pH optimales au développement de la culture mise en place (voir tableau 8). Le chaulage sur orge ne doit être envisagé que si le rapport Ca/CEC est inférieur à 90 %, ce qui correspond à un pH compris entre 6,5 et 7,2. Si le pH est inférieur à 6,2, un entretien est recommandé, tandis qu'en cas de pH inférieur à 5,8, un redressement est préférable. En général, que ce soit pour un entretien ou un redressement, le chaulage doit être réalisé avant la culture sensible, le plus tôt possible, idéalement après la récolte du précédent ou en automne. Cela permet d'éviter les périodes de sécheresse et d'assurer une meilleure efficacité du chaulage.

Quelle dose de chaux et quel type d'amendement ?
Connaître la dose à apporter.
La dose d'amendement à apporter dépend de l'augmentation de pH souhaitée (en évitant une élévation brusque de plus de 0,5 point) et du type de sol. La quantité doit être plus importante pour les sols à forte capacité d'échange cationique (CEC), car ils nécessitent plus d'amendement basique pour atteindre un pH optimal et ainsi améliorer le taux de saturation de la CEC.
Pour connaître la quantité d'amendement à apporter, il faut appliquer la formule suivante (voir tableau 9).

Le saviez-vous ?
La valeur neutralisante (VN) s'exprime par la quantité (kg) de CaO qui a la même capacité de neutralisation du pH que 100 kg de produit considéré. VN = % CaO de l'engrais + 1,4 x % MgO

Quels amendements apporter ? (voir tableau 10)
Les amendements disponibles se divisent en deux types : les produits cuits (oxydes de calcium et de magnésium) et les produits crus (carbonates de calcium et de magnésium). Ces derniers sont classés selon leur granulométrie, ce qui, combiné à la mesure de la solubilité carbonique, détermine la vitesse d'action de l'amendement. Les produits pulvérulents, plus fins, ont généralement une action rapide et conviennent bien pour les apports de redressement (augmentation du pH). En revanche, les produits broyés ou concassés, à action lente, sont plus adaptés pour l'entretien (maintien du pH) et sont également plus économiques. Les amendements à action rapide ne sont justifiés que lorsqu'un redressement est nécessaire pour des pH inférieurs à 6.

TABLEAU 9

$$\text{Quantité d'amendement (kg/ha)} = \frac{\text{Quantité de CaO à apporter (kg/ha)}}{\text{VN de l'amendement / 100}}$$

Formule pour la quantité d'amendement à apporter.

TABLEAU 10

CEC (meq/100g)		4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Entretien		280	300	320	340	360	380	400	420	440	460	480	500	520	540	560	580	600
Redressement	pH 5 à 5,5	640	700	760	820	880	940	1000	1060	1120	1180	1240	1300	1360	1420	1480	1540	1600
	pH 5,5 à 6	820	900	980	1060	1140	1220	1300	1380	1460	1540	1620	1700	1780	1860	1940	2020	2100
	pH 6 à 6,5	1000	1100	1200	1300	1400	1500	1600	1700	1800	1900	2000	2100	2200	2300	2400	2500	2600

Tableau des besoins en CaO (en Kg/ha) selon la CEC pour modifier pH (Source Arvalis-Institut du végétal)

TABLEAU 8

Type de sol	Sol très acide	Sol acide	Sol peu acide		Sol neutre	Sol basique
Ca/CEC	<40%	40 à 60%	60 à 75%	75 à 90%	90 à 140%	140% et plus
pH eau	<5,4	5,4 – 5,8	5,8 – 6,2	6,2 – 6,5	6,5 – 7,2	> 7,2
Prairies permanentes	redressement	entretien	impasse	impasse	impasse	impasse
Prairies temporaires Maïs - Céréales - Oléo-protéagineux	redressement	redressement	entretien	impasse	impasse	impasse
Orge et Luzerne	redressement	redressement	entretien	entretien	impasse	impasse

Raisonnement des apports d'amendements selon pH et type de cultures. (Source Arvalis-Institut du végétal)

Bulletin rédigé par les équipes de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, de Bourgogne--Franche-Comté, d'Arvalis, de Terres Inovia, d'Agro Campus Dijon et de l'Ademe

// GIEE BIO LOGIC 58

58 Poursuivre l'implantation des idées

Début mars se tenait l'assemblée générale du GIEE Bio Logic 58, dans les locaux de la Sicagemac à Corbigny. L'occasion de revenir sur les actions envisagées et les envies des membres.



François Bonal a insisté sur l'importance de la participation des membres lors des événements organisés dans le cadre de l'animation du GIEE Bio Logic 58.

Créée en 2023, l'association Bio Logic 58 a été reconnue en 2024 comme groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Après une année d'ajustements, le groupe a tenu son assemblée générale début mars à la Sicagemac à Corbigny. Dès sa création, le GIEE avait acté une volonté globale de *« renforcer la durabilité des systèmes en agriculture biologique par une meilleure couverture et régénération des sols »*. Afin de mettre en œuvre ce principe, huit actions ont été définies et l'assemblée générale fut l'occasion de les passer en revue.

Des débouchés à travailler

La première action est axée sur les cultures couvrantes au travers des céréales rustiques et des méteils avec des essais de blés rustiques comprenant des variétés modernes et anciennes *« adaptées à l'agriculture biologique nivernaise »* pointe François Bonal, conseiller en agriculture biologique à la Chambre d'agriculture de la Nièvre. *« Au départ cette action s'inscrivait dans la volonté de création d'une filière dédiée portée par le Parc Naturel régional du Morvan. Mais, considérée comme trop réductrice géographiquement, il nous semble préférable d'élargir et d'aller chercher des débouchés en plus »*, souligne François Bonal. Les adhérents du groupement ont alors évoqué une possible réunion avec des meuniers de la région intéressés par ce genre de céréales, et ainsi assurer un débouché.

La seconde action s'articule autour des prairies temporaires à base de légumineuses. Les membres du GIEE évoquèrent la volonté de se former sur le choix des espèces mais aussi sur le choix variétal notamment en luzerne. *« Rien que pour cet élément, il y a de grandes disparités »* pointent-ils. La troisième action s'attache à l'implantation des couverts d'intercultures et de couverts permanents avec la mise en place d'un essai système pluriannuel de semis direct sous couvert permanent vivant et des essais d'implantation de couvert d'intercultures. *« Cet essai exploratoire est très important car il préfigure notre objectif technique à long terme »* rappelle François Bonal. Pour la quatrième action, ciblée sur la culture des colzas opportunistes, François Bonal rappelle : *« plusieurs d'entre vous sont déjà engagés dans des tests et au vu des résultats, le colza AB est une vitrine ; le colza valorise très bien les apports de matières organiques il faudra trouver un moyen de mettre cela en avant »*. La cinquième action (dédiée aux cultures fourragères dérobées ou principales) fut abordée. *« Là aussi certains effectuent des essais (avec ou sans suivi et comparatif) de cultures fourragères estivales. Des visites seraient donc pertinentes »*. La sixième action se concentre sur la fertilité des sols. Les membres partagèrent leur envie de participer à l'ouverture et l'analyse de fosses pédologiques, la mise en place d'essais fertilisation et une formation sur la fertilité des sols. Enfin, le développement de l'élevage biologique, pour la septième action, notamment avec le veau rosé bio (Bouvibio) fut évoqué comme un avantage pour obtenir une certaine plus-value. Mais Cyrille Forest, président de la CA 58, de nuancer : *« ne vous engagez pas dans l'engraissement sans contractualisation ! »*.

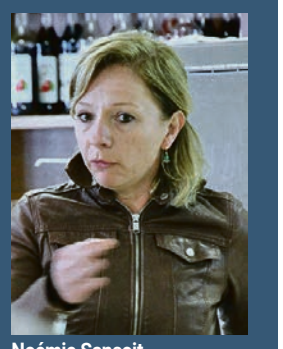
Se regrouper pour avancer

Après tout cela, la communication fut détaillée comme la huitième et dernière action du GIEE. La création d'un groupe/page Facebook et la mise en place d'une discussion instantanée entre membres ont été souligné *« afin de conserver du lien en dehors des visites et des formations »* stipule Noémie Sansoit, chargée de mission à la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Pour conclure les échanges, les différents éléments que le GIEE peut prendre à sa charge financièrement (comme le bilan carbone) ont été expliqués. En complément, une présentation du Gufa de la Nièvre rappela aux membres du GIEE que *« si vous avez un projet collectif (et qui répond aux autres conditions) le Gufa peut vous soutenir jusqu'à un certain niveau »*, met en lumière Florian Guyard, président du Gufa de la Nièvre.

Chloé Monget

Renseignements pour le GIEE Bio Logic 58 : francois.bonal@nievre.chambagri.fr ou au 06 40 30 51 73.

Situation de la bio



Noémie Sansoit.

Afin de donner quelques chiffres globaux de la consommation sur la bio aux membres du GIEE, Noémie Sansoit, chargée de mission collectivités et coordination agriculture biologique à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, effectua une présentation. Elle mit en lumière que de plus en plus de personnes interrogées ne consomment pas de bio car elles ne voient pas l'intérêt (+ 6 en 1 an) (un point qui suscita de vives réactions de la part des membres du GIEE), bien que la raison principale reste un prix élevé par rapport au conventionnel. Concernant les ventes, les œufs bios se démarquent en EDMP avec une vente en hausse de 4,7 % entre 2023 et 2024. Elle conclut : *« un travail indéniable est à faire sur la communication notamment pour expliquer l'intérêt de consommer des produits bios. Cela étant, des opportunités sur la bio sont à saisir avec la vente directe et les circuits courts (puisqu'il y a une hausse de 8 % entre 2023 et 2024). Les labels régionaux et la certification bien-être animal sont aussi des leviers en développement pour se différencier des autres types de productions »*. La restauration collective est également un point à aborder pour trouver de nouveaux marchés.

21 Sous nos pieds, quelle fertilité ? // CONNAÎTRE SES SOLS

Parmi les nombreux paramètres qui conditionnent la réussite ou l'échec d'une culture, la santé du sol est centrale. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a réalisé plusieurs examens de fosses pédologiques pour aider les agriculteurs à mieux comprendre les multiples interactions qui s'y jouent.



Dans le cadre d'Avertisol, programme de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) destiné à renforcer la santé des sols et la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique, le pôle Productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a organisé des Rendez-vous « Bout de champ ». L'objectif est aussi de refaire du sol une priorité dans la production. En mars, ces rendez-vous avaient pour thème l'exploration de fosses pédologiques. Trois ont eu lieu, dans l'Auxois, à Aignay-le-Duc, et à Tart-le-Bas, en plaine dijonnaise. Ils ont attiré, au total, 70 agriculteurs, auxquels se sont ajoutés des étudiants du lycée agricole de Quetigny, très intéressés par la démarche. L'objectif de ce type de rencontre est de permettre aux agriculteurs participants de mieux comprendre et d'optimiser la fertilité de leurs sols.

Trois explorations de fosses pédologiques étaient organisées dans le cadre d'Avertisol (ici le 21 mars à Tart-le-Bas).

Pédologie et pédagogie

Pour fournir les bonnes explications aux agriculteurs participants, la Chambre d'agriculture avait sollicité le concours de deux pédologues : Morgan Curien, de la Chambre régionale d'agriculture BFC et Géraldine Ducellier, de la Chambre de Côte-d'Or. Terres de Bourgogne a assisté à l'une de ces réunions « Bout de champ », à Tart-le-Bas. Les fosses observées ce jour-là se trouvaient sur des terrains cultivés par la ferme du lycée agricole de Quetigny. Selon les conditions culturales ou hydriques, la structure des sols n'est pas la même. Les participants pouvaient, concrètement, en prendre conscience par l'observation, avec des parties du sol très tassées et d'autres plus aérées, en raison du travail effectué par les vers de terre. L'observation révélait aussi la capacité des cultures à s'enraciner plus ou moins profondément. Tout cela constitue des éléments de fertilité physique du sol. Ces observations ne réclament pas des moyens monstrueux : un couteau, ses mains et ses yeux suffisent à se rendre compte de la nature d'un sol et à en établir un premier diagnostic. Une tarière peut aussi s'avérer très utile pour juger de la profondeur de son sol. Le passage d'un déchaumeur permet également de comprendre très vite si son sol est tassé ou pas.

Attention et humilité

Couleurs, textures et structures peuvent donner des renseignements utiles sur son potentiel fertile. *« La couleur du sol,* explique Géraldine Ducellier, *est le premier élément qui nous saute aux yeux. Cela permet de voir que l'on a différentes couches. C'est important pour déterminer les structures du sol. En général, plus un sol est clair, plus il est limoneux, plus il est foncé, plus il est argileux. »* Argileux ou limoneux, matière organique plus ou moins présente, tout cela permet de déterminer s'il sera nécessaire à l'agriculteur de faire des apports fertilisants plus ou moins importants. L'observation permettait de prendre conscience du grand nombre de facteurs qui peuvent influer sur la fertilité. Ce type d'intervention incite aussi à l'humilité en faisant comprendre qu'il y a des facteurs sur lesquels l'homme ne peut tout simplement pas agir.

Berty Robert

// HUILERIE BROSSARD

58

Toujours en recherche

Afin de proposer des nouveautés à ses clients, l'Huilerie Brossard (Raveau) est en recherche permanente.

Si l'Huilerie Brossard (Raveau) existe depuis déjà quelques années, la gamme de produits qu'elle propose évolue sans cesse, comme le souligne Emmanuel Brossard, exploitant et dirigeant de la société : *« J'ai une passion pour l'expérimentation afin de trouver des solutions de plus en plus résilientes, mais également pour me démarquer de la concurrence, cela vaut pour mes cultures (d'ailleurs je suis en train de faire des essais blé-féverole ; article à retrouver prochainement) et pour les produits qui en sont issus ».*

Dans cette optique, l'huilerie vient de lancer une vinaigrette prête à l'emploi. Elle est composée d'huile de colza et de moutarde à l'ancienne issues de l'exploitation ainsi que du vinaigre de cidre de Normandie.

La bonne recette…

C'est un pari pour Emmanuel Brossard qui explique ce choix. *« En effet, avec la saison estivale approchant à grand pas, les résidents occasionnels commencent à faire leur apparition. Pour eux, il est parfois plus pratique d'avoir une vinaigrette toute prête que de se balader avec une bouteille d'huile, une de vinaigre et un pot de moutarde… Cela peut aussi être une solution pour les personnes seules afin d'éviter d'acheter de grosses quantités de ces condiments. Son format de 250 ml est contenu pour ne pas prendre de place ».* Sans s'arrêter en si bon chemin, Emmanuel Brossard confie avoir d'autres idées en réserve en termes de *« prêt à l'emploi »*, notamment avec une version à l'ail des ours puis de deux autres saveurs pas encore totalement définies. *« J'envisage aussi de proposer un conditionnement différent destiné à la restauration collective pour laquelle il sera également possible d'adapter la recette à l'âge des clients ».*

Question tarif, la vinaigrette à la moutarde de 250 ml est à 4 euros, et celle à l'ail des ours, 250 ml également, devrait s'élever à 5 euros, *« le coût matière étant légèrement différent »* détaille Emmanuel Brossard.

Au-delà de ces produits, l'Huilerie Brossard cherche également à se diversifier au travers de l'installation d'Angélique, compagne d'Emmanuel. *« Actuellement salariée de l'exploitation, elle souhaiterait s'installer pour créer un atelier de farine. Mais, l'accès au foncier aux alentours de Raveau est très compliqué car il y a énormément de prétendants et peu de terres disponibles. Pour le moment, nous sommes toujours en recherche de 15 ha – sans bâtiments. Sans cela, l'installation d'Angélique ne peut pas se faire. Nous restons donc patients et gardons espoir de voir la situation se débloquer. Cela étant dit, de manière générale, il est regrettable de voir que les terres partent plus à l'agrandissement qu'à l'installation. Pour moi, ce n'est pas la bonne recette pour préserver la pérennité de notre métier. Peut-être que dans quelques années cela sera différent. En attendant, nous continuerons à explorer de nouvelles variétés céréalières et gustatives ».*



La vinaigrette à la moutarde « prête à l'emploi » de l'Huilerie Brossard est la première du genre.

Chloé Monget

Renseignements : https://huilerie-brossard.fr/

// PRODUCTIONS

21

Leur métier : paysans-boulangers

Anne-Sophie et Jean-Baptiste Goulier sont agriculteurs bio, dans un petit village entre Pouilly-en-Auxois et Saulieu. Ce jeune couple cultive du blé et de l'épeautre pour en faire de très bons pains au levain.



Anne-Sophie Goulier, dans son moulin à Marcilly-Ogny.

Ils se sont rencontrés à l'école d'ingénieurs agronomes AgroParisTech et ne se sont plus quittés depuis. Jean-Baptiste Goulier a travaillé à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or en tant que conseiller grandes cultures. Anne-Sophie était au Conseil départemental, avec des missions en lien avec le projet alimentaire territorial et l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux. *« Nous avons tous les deux quitté nos postes respectifs pour nous installer ici, à Marcilly-Ogny, sur la ferme familiale de Jean-Baptiste, où nous avons créé un atelier de transformation en 2019 »*, retrace Anne-Sophie Goulier, qui a rejoint son compagnon dans un second temps, une fois l'activité bien lancée. L'idée de devenir paysan-boulanger avait germé lors d'un stage à AgroParisTech : *« oui, décidément, beaucoup de choses se sont passées durant notre cursus scolaire ! Nous étions en déplacement en Bretagne pour étudier la filière céréales bio. Dans cette région, beaucoup d'agriculteurs exercent cette activité. L'idée est née ici, notre projet n'a cessé de mûrir depuis ».*

400 kg par semaine

Aux Goûts Liés (nom de la ferme des deux producteurs) dédie ses champs à la culture de blé et de petit épeautre, afin de transformer les graines en farines puis en pains au levain et brioches. La production et le commerce se sont bien développés depuis six ans : 400 kg de pains sont désormais vendus chaque semaine. Environ 60 % des produits sont écoulés depuis la ferme, avec des ouvertures à la clientèle le mercredi (11 h 45-13 heures) et le vendredi (11 h 45-12 h 30 et 17 heures-18 h 30). *« Un petit marché de producteurs est organisé chez nous, en parallèle, lors du dernier créneau du vendredi, le succès est au rendez-vous et nous sommes tous très contents ! Nous réalisons aussi des livraisons dans des villages voisins, avec un système de dépôts en libre-service. Nous collaborons également avec des épiceries ou magasins de produits fermiers, et drives fermiers qui vendent nos produits sur le secteur auxois ou dijonnais »*, informe Anne-Sophie Goulier.

Rendez-vous début mai

Les deux paysans-boulangers participent à divers évènements, comme plusieurs marchés et les journées gourmandes de Saulieu. Aux Gouts Liés donne rendez-vous au public dimanche 4 mai dans le cadre des fermes ouvertes des producteurs de la vallée du Serein, comme le détaille Anne-Sophie Goulier : *« plusieurs jeunes agriculteurs se sont installés dans notre secteur ces dernières années et nous avons créé une association. La période du confinement avait été fédératrice et nous continuons de travailler ensemble. Nous ouvrons effectivement nos portes le 4 mai, pour des visites de nos installations et une découverte de nos pratiques. D'autres producteurs participent à l'opération : la ferme du Mont-Serein, la ferme de Pascal Laprée et le jardin du Rossignol à Mairey, ainsi que la ferme de sous la Velle à Beurey-Bauguay ».*

AG

Contact : 06 59 09 06 42, auxgoutslies.com, Facebook : « Aux Goûts Liés - Le fournil fermier », Instagram : auxgoutslies.

// IRRIGATION

Comment réduire la consommation

Des solutions existent pour réduire la facture d'électricité de l'irrigation, comme le remplacement de la pompe par un modèle mieux dimensionné ou le montage d'un variateur de fréquence.



Rovatti

Selon Arvalis, dans le cas d'un pompage de surface, la consommation électrique va de 0,6 à 1 kWh/m³ pour un enrouleur, tandis qu'un pivot ou une couverture intégrale se situe plutôt aux alentours de 0,4 kWh/m³.

L'envolée des prix de l'électricité observée ces dernières années a fait exploser la facture d'énergie pour l'irrigation. *« Sur une installation amortie, la consommation électrique représente près de la moitié du coût global de l'irrigation et peut atteindre 30 % dans le cas d'un équipement non amorti »*, situe Sophie Gendre d'Arvalis. Pour un irrigant, l'optimisation de la performance énergétique de son installation est ainsi devenue un enjeu majeur. Évaluée par le nombre de kWh/m3 consommés, elle peut se mesurer simplement en relevant les compteurs d'eau et d'électricité avant et après une position d'irrigation. *« Il est conseillé de choisir une situation médiane en matière de dénivelé et de distance avec la pompe »*, précise la spécialiste. L'agriculteur peut ensuite se comparer aux valeurs moyennes observées. *« Dans le cas d'un pompage de surface, cela va de 0,6 à 1 kWh/m3 pour un enrouleur, tandis qu'un pivot ou une couverture intégrale se situe plutôt aux alentours de 0,4 kWh/m3. Si l'on s'éloigne de ces valeurs, c'est qu'il y a un souci »*.

Des règles pour bien faire vieillir les pompes



Rovatti

Le renouvellement des pompes par des modèles adaptés aux équipements d'irrigation est une piste pour réduire la facture d'électricité.

Afin de garantir un bon vieillissement des pompes, il convient de s'astreindre à un minimum d'entretien. Sur les pompes de forage, il n'y a pas d'intervention particulière, hormis l'inspection de la colonne. *« Après 8-10 ans, il est conseillé de remonter les tubes pour vérifier l'état de la colonne et d'en profiter pour contrôler les valeurs d'isolement du moteur pour évaluer son état,* préconise le directeur de Rovatti France. *Il est d'ailleurs plus sûr d'opter pour des tubes en Inox, afin de se prémunir de la corrosion ».* Le graissage annuel est le principal point d'entretien des pompes de surface. *« Le presse-étoupe assurant l'étanchéité de l'arbre est aussi à changer tous les trois ans »*. Les constructeurs proposent aussi des kits d'entretien pour, par exemple, remettre en état l'hydraulique de la pompe. *« L'usure est souvent liée à un problème de qualité de l'eau*, avertit le directeur de Rovatti France. *Et dans certains cas, il aurait pu être évité en soignant davantage la mise en œuvre du forage »*.



Les cassons - 03500 Bayet

allagnon03@orange.fr
www.allagnon-sarl.com

Tél : 06 47 84 81 67
04 70 45 89 85

La station de pompage particulièrement énergivore

Quel que soit le type d'équipement (canon, pivot, rampe…), la perte principale d'énergie se situe au niveau de la station de pompage. *« Avec une bonne quinzaine d'années d'âge moyen, les pompes installées ne sont pas toutes au top de leurs performances et ne sont parfois plus adaptées à l'équipement d'irrigation qui a pu évoluer »*, souligne le directeur de Rovatti France. Le renouvellement de la pompe peut ainsi se justifier si le vieillissement est synonyme de perte de rendement. *« Avec 1 000 à 2 000 heures annuelles, il ne faut pas oublier que c'est souvent l'équipement le plus utilisé de l'exploitation »*, rappelle-t-il. Quand une pompe neuve offre un rendement hydraulique de plus de 75 %, une pompe fatiguée peut chuter à 50 %.

Des besoins en énergie divisés par deux

L'autre principale raison d'investir dans une nouvelle pompe est l'évolution des besoins des équipements d'irrigation. *« On observe régulièrement des vannes de sortie de pompe partiellement fermées pour limiter la pression dans certaines positions d'irrigation. Si c'est encore le cas avec d'anciennes pompes surdimensionnées à l'époque de l'électricité bon marché, on l'observe surtout pour des installations où le matériel d'irrigation a été renouvelé, sauf la pompe »*, avertit Sophie Gendre. L'arrivée d'équipements moins gourmands en pression remet en cause le dimensionnement de la pompe. *« Quand un pivot ou une rampe demande 6-7 bars de pression, un canon avec enrouleur impose 11-12 bars. Ainsi, passer de deux enrouleurs de 60 m3/h à un pivot de 120 m3/h divise par deux le besoin en énergie »*, illustre le directeur de Rovatti France.

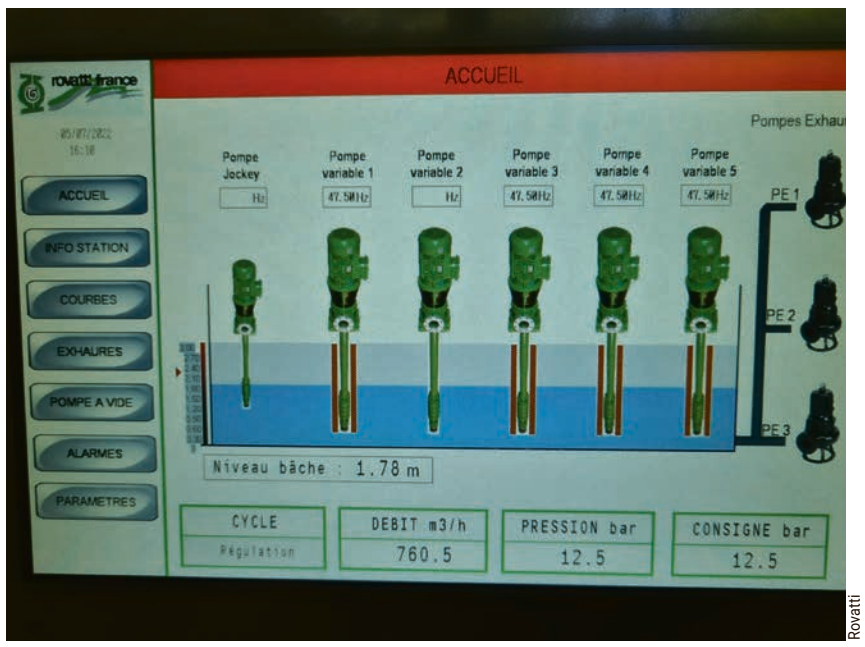
Dans une situation où les positions d'irrigation n'imposent pas de grandes variations de pression et de débit, l'enjeu est de bien dimensionner la pompe



Rovatti

La présence d'un variateur de fréquence sur la station de pompage permet de définir plusieurs programmes avec des plages de pression différentes.

d'électricité ?



Rovatti

Le pilotage à distance d'une station de pompage permet d'en optimiser le fonctionnement.

en tenant compte des besoins d'irrigation en période de pointe, du débit disponible et des pertes de charge. Mais lorsque les besoins fluctuent, il est essentiel de pouvoir moduler les performances de la pompe et c'est là qu'entre en jeu le variateur de fréquence.

De réelles économies avec le variateur de fréquence

En faisant varier la fréquence du courant électrique fournit à la pompe, celui-ci permet de moduler le régime du moteur électrique de la pompe. Équipement obligatoire pour les stations de pompage collectives, il est aussi largement adopté pour les stations individuelles et selon le directeur de Rovatti France, *« le variateur s'est imposé en une dizaine d'années. À l'heure actuelle, 98 % des stations neuves ou modernisées que l'on vend en sont équipées »*.

Un pilotage plus précis grâce au contrôle à distance

La maîtrise plus fine des paramètres de pompage offerte par le variateur s'est accompagnée d'un développement des dispositifs de pilotage à distance. *« L'utilisateur peut ainsi superviser son installation sans se déplacer. En plus des alarmes, il peut aussi mettre en route et arrêter la pompe ou encore sélectionner un des programmes prédéfinis. L'enregistrement et l'export des données, comme le volume journalier ou mensuel, permettent d'optimiser le fonctionnement de la station. On pourra par exemple déceler plus rapidement une baisse de performance de la pompe »*, argumente le directeur de Rovatti France.

Michel Portier

Le régime de rotation de la pompe adapté aux besoins



Rovatti

L'utilisation d'un variateur de fréquence est incontournable dans les stations de pompage collectives.

En faisant varier la vitesse du moteur électrique, le variateur de fréquence offre une plage de débit importante à la pompe, autorisant une baisse de la consommation électrique quand les besoins de l'installation d'irrigation sont inférieurs au débit nominal de la pompe. Ce dispositif s'accompagne d'un automate de commande pour optimiser le pilotage. Dans le fonctionnement de base, celui-ci régule la pression de la pompe en fonction de la mesure d'un capteur en sortie de station. Il va ainsi augmenter la fréquence quand une baisse de pression est détectée au moment de l'activation d'un enrouleur et inversement quand la pression monte lors de sa fermeture. Une gestion plus évoluée consiste à réaliser une régulation mano-débimétrique associant capteurs de débit et de pression, de manière à tenir compte des pertes de charge proportionnelles au débit. Il est alors possible de définir des plages de débit avec une pression évolutive pour chacune d'elles. L'automate autorise aussi la définition de programmes d'irrigation en séparant par exemple la mise en œuvre des matériels à haute et basse pression.

// USAGES DE L'EAU

France Stratégie demande plus de sobriété en agriculture

À l'automne 2023, Élisabeth Borne, alors Première ministre, avait commandé une étude sur la gestion territorialisée de l'eau. Elle lui avait en réalité été soufflée par le Secrétaire général à la planification écologique, Antoine Pellion. L'objectif était double : premièrement, anticiper les inévitables conflits d'usages liés à l'eau et secondement préparer une grande conférence sur le sujet de l'eau, une idée reprise par Michel Barnier puis par l'actuel chef du Gouvernement, François Bayrou, mais sans cesse repoussée.



iStock

Sans surprise, c'est l'agriculture qui est clairement dans le viseur de France Stratégie

Feux au rouge

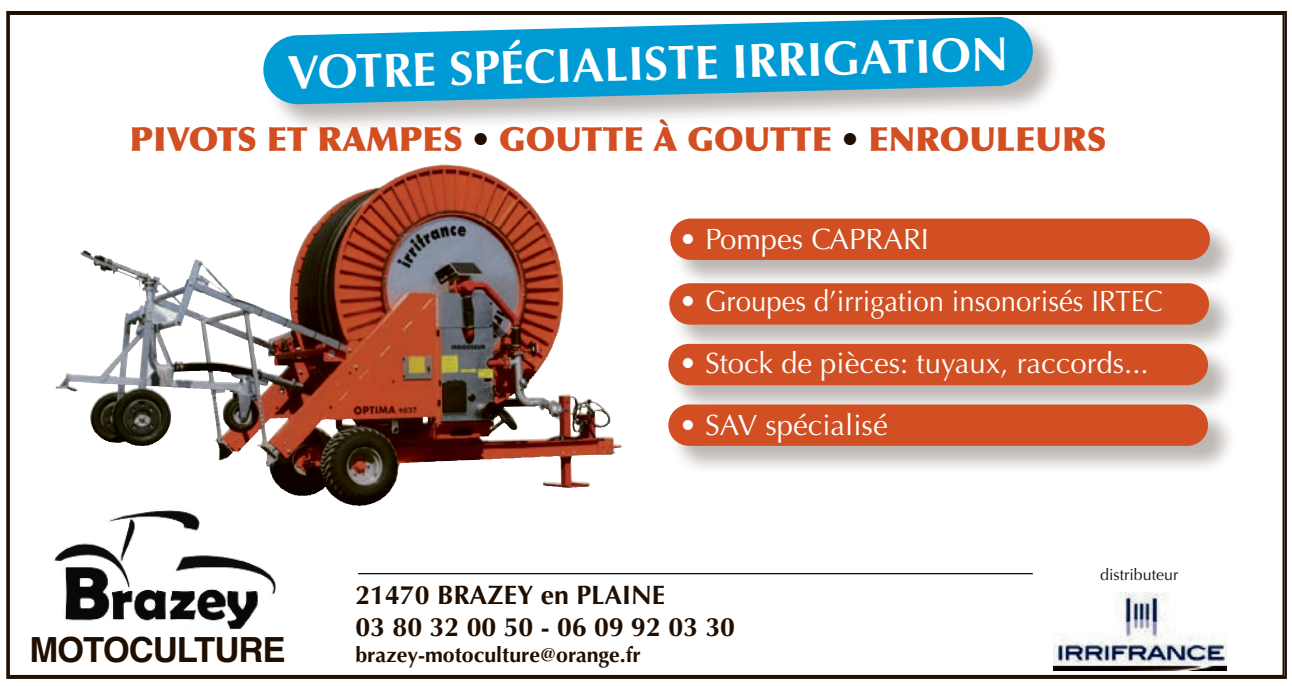
L'étude[1] dresse un état des lieux des consommations industrielles, agricoles, résidentielles, énergétiques (etc.) et se concentre sur 40 bassins-versants, en projetant jusqu'en 2050, trois scénarios. Le premier considère que personne ne change ses pratiques ; le deuxième s'appuie sur l'application des politiques publiques, avec notamment celle du Plan Eau avec la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), la Stratégie nationale bas carbone (SNBC). Quant au troisième, il s'appuie sur une rupture totale *« qui se caractérise par une sobriété et une efficacité accrue pour tous les usagers »*, précise le rapport. Considérant que le réchauffement climatique (+1,4 °C en 2024 et + 4 °C à l'horizon 2100) a diminué le nombre de précipitations de 10 %, soit 50 milliards de mètres cube d'eau (Mm^3) sur les 500 Mm^3 qui tombent chaque année en France, *« il faut avoir une nouvelle approche de la gestion de l'eau et réfléchir d'une manière différente de celle qui nous a gouvernés ces 50 dernières années »*, a indiqué Antoine Pellion, en ouverture du colloque. Sans surprise, c'est l'agriculture qui est clairement dans le viseur de France Stratégie. En effet, quel que soit le scénario, tous les feux de l'agriculture sont au rouge. Car du fait du réchauffement climatique et de la hausse des températures, les besoins en eau s'accroissent. France Stratégie table sur une augmentation de 50 % des surfaces irriguées d'ici 25 ans. (Faut-il rappeler que seulement 11 % de la surface agricole utile est irrigable ?). Même dans le scénario de rupture, celles-ci augmenteraient encore de +12 % sur la même période. Cette étude a permis au vice-président des Chambres d'agriculture France, Luc Servant, en charge du dossier de l'eau de défendre l'actuel modèle agricole. Lors de la table ronde du 21 janvier, il a rappelé que *« l'irrigation sécurise la production agricole, qu'elle crée de la valeur ajoutée, participe à la souveraineté alimentaire, qu'elle participe à l'économie des territoires et qu'elle diversifie les productions. Je suis irrigant et sur mon exploitation, j'ai dix cultures différentes quand mon voisin qui n'est pas irrigant, n'en a que trois »*, a-t-il déclaré.

Réserves de substitution

Si le rapport n'aborde pas la question de la disponibilité de la ressource, il appelle ni plus ni moins à privilégier le scénario de rupture qui verrait les Français changer de régime alimentaire. Le leitmotiv est le même : réduire de 50 % la consommation de viande d'ici 2050 par rapport à la consommation actuelle. Dans ce scénario, les surfaces destinées à l'alimentation animale régressent considérablement : - 11 % de prairies temporaires et -58 % de cultures fourragères. En contrepartie, les « experts » de France Stratégie veulent, pour végétaliser les assiettes, doubler les surfaces en légumes frais et en arboriculture et multiplier par cinq les surfaces dédiées aux protéines végétales, avec l'objectif de contenir l'irrigation… *« On ne peut pas traiter l'agriculture comme les autres secteurs d'activité »* que sont le nucléaire, les industries, le résidentiel, a rappelé Luc Servant qui met en avant la souveraineté alimentaire. Celle-ci nécessite les moyens de gérer intelligemment la ressource, par *« la mise en place de retenues de substitution »*. Les étés secs de 2020 à 2022 et les étés pluvieux de 2023 et 2024 militent pour cette approche. Martin Gutton, délégué interministériel chargé de la gestion de l'eau en agriculture, abonde dans ce sens. S'il estime que l'échelon territorial, c'est-à-dire du SDAGE lui semble le plus pertinent, il entend *« avancer sur les réserves de substitution. En contrepartie, les agriculteurs devront fournir des efforts supplémentaires sur la qualité de l'eau »*, a-t-il affirmé, précisant quand même que *« tous les micropolluants que l'on retrouvait dans l'eau potable n'étaient pas tous d'origine agricole… »*.

Christophe Soulard

(1) Le rapport intégral (160 pages) est disponible sur le site de France Stratégie : www.strategie.gouv.



// EN BREF

Agriculture biologique
Le Gabni en assemblée générale

L'assemblée générale du Gabni s'est tenue le 11 mars à Saint-Malo-en-Donziois, avec près d'une trentaine de producteurs présents accompagnée par une dizaine de partenaires. Les discussions se sont articulées autour, notamment, de : la dynamique de développement en termes de consommation, l'activation d'aides d'urgence pour les producteurs bios ou encore le besoin d'un renforcement de la solidarité et d'échanges entre producteurs ou encore d'un accompagnement technique, économique et moral pour ceux en difficulté. Durant l'événement, Delphine Ducoeurjoly, chargée de mission « Territoires Bio » pour la Fédération nationale d'agriculture biologique est intervenue sur le thème des paiements pour services environnementaux (PSE). Enfin, Adrien Lurier, polyculteur-éleveur à Colméry entra au conseil d'administration (CA). Des remerciements furent également formulés pour l'engagement au sein du CA de Stéphane Gautheron et Xavier Niaux.

D'après communiqué

// LYCÉE LA BROSSE

89 Une matinée dédiée à l'orientation

Quatre étudiants du lycée La Brosse ont organisé, le 13 mars dernier, une matinée dédiée à l'orientation.

« Nous souhaitions créer un lien fort entre les générations d'étudiants afin de mieux comprendre les opportunités professionnelles et les débouchés du secteur agricole », confient les quatre étudiants du BTS ACSE. Gaël Guichard, Jules Gaury, Léna Petit ainsi que Loann Mousseau ont souhaité inviter d'anciens élèves du lycée La Brosse pour dresser différents portraits de ce que l'avenir peut leur offrir. Cinq visages du paysage agricole icaunais représentés : Émilien Mousseau, salarié agricole, Benjamin Gomes, inséminateur à la Cecna, Laura Schoeffer, responsable de production chez Axereal, Laurette Jouan, responsable de production chez Ynovae ainsi qu'Emma Mery, architecte paysagiste.

C'est dans le cadre du projet Pic (projet d'initiative et de communication), que ces quatre étudiants ont choisi de réaliser cette matinée.

À travers des retours d'expériences, cette rencontre a permis de guider les étudiants dans leur choix de carrière et de formation. Ces cinq anciens élèves ont souhaité partager leurs réussites etles défis qu'ils ont pu surmonter, permettant de leur offrir des conseils pratiques ainsi que des perspectives d'avenir positives.



Matinée orientation à l'amphithéâtre du lycée agricole la Brosse.



Échange d'un ancien étudiant avec les étudiants du lycée agricole

Léna Petit

Éclairer l'avenir des jeunes

« Les témoignages des anciens élèves sont une source d'inspiration et permettent de mieux anticiper les choix à venir », expliquent les quatre élèves du BTS ACSE.

Cette matinée, riche en échanges, a permis de couvrir différents domaines tels que l'installation en agriculture, le conseil et le suivi technique des exploitations, le métier du para-agricole, la poursuite d'études supérieures ou encore le travail à l'étranger. Secteur en constante évolution, le monde agricole modifie ses techniques ainsi que ses compétences tout le temps.

C'est dans ce cadre que les intervenants ont mis en avant les compétences techniques et stratégiques nécessaires pour réussir dans le secteur agricole, quel que soit le domaine de prédilection. Un événement fructueux autant pour les enseignants que pour les élèves, qui a permis de renforcer l'esprit de solidarité et de partage au sein de la communauté du lycée agricole La Brosse.

CS d'après communiqué

// RUCHER-ÉCOLE DU MORVAN

58 Soutenir les apiculteurs amateurs

Si le rucher-école de la Maison du Parc naturel régional du Morvan fut lancé en 2014, sur l'initiative du Groupement des Apiculteurs Professionnels Morvan Bourgogne (GAPMB), pour répondre à la demande grandissante d'apiculteurs amateurs d'être accompagnés dans leurs pratiques, il a récemment adopté un nom en hommage à René Leuthreau. Pour mémoire, le rucher-école propose neuf stages de mars à novembre, et fonctionne grâce à l'action bénévole de Gérard Peudpièce et Jean-Marc Saule, deux apiculteurs du Syndicat Apicole Nivernais Morvan (SANM). Ainsi, l'inauguration du nouveau rucher-école se déroula le 22 mars à la Maison du Parc à Saint-Brisson en présence de Sylvain Mathieu, président du PNRM qui souligne : *« Sans René, le rucher-école n'aurait sans doute pas le succès qu'on lui reconnaît aujourd'hui. Son engagement, sa rigueur et sa générosité ont été essentiels à sa mise en place et à son développement. Il était une figure incontournable des structures apicoles nivernaises (membre du conseil d'administration du SANM, du Groupement de défense apicole et technicien sanitaire apicole). Il œuvrait sans relâche pour la protection des abeilles et l'avenir de l'apiculture, notamment en donnant de son temps à transmettre son savoir. Je souhaite donc adresser, au nom des élus et de toute l'équipe, un profond et sincère remerciement à René »*. Pour rappel, le Conseil régional a soutenu financièrement le rucher-école via des programmes d'actions ciblés en 2014 et 2022. La structure en bois Douglas du Morvan a été réalisée par l'entreprise Bois Robert à Quarré-les-Tombes (artisan de l'association « Artisans Bois Morvan), et le panneau pédagogique fut réalisé par l'ONF (Agence étude et travaux – Atelier Bois de Bourgogne). Le rucher-école poursuit donc sa route avec le partenariat renouvelé entre le PNRM, le GAPMB et le SANM.

D'après communiqué



L'inauguration du rucher-école le 22 mars fut aussi l'occasion d'effectuer la signature de convention de partenariat pour la gestion du rucher-école, entre le Syndicat d'Apiculture Nivernais-Morvan, le Parc naturel régional du Morvan et le Groupement des Apiculteurs Professionnels Morvan Bourgogne.

PNRM

// AMOMA

58

Actualités et reconnaissance

L'Association des médaillés de l'Ordre du mérite agricole (Amoma) a tenu son assemblée générale le 20 mars à Saint-Saulge. L'occasion d'accueillir les nouveaux adhérents et de s'informer sur les énergies renouvelables.

Afin de faire le point sur les activités passées et à venir, l'Association des médaillés de l'Ordre du mérite agricole organisait son assemblée générale le 20 mars à la mairie de Saint-Saulge. Le président, Guy Marcher, ouvrit la séance par le traditionnel mot d'accueil et en remerciant les participants présents – avec un quorum atteint. Suite à cela, la lecture du compte-rendu de la précédente assemblée générale fut réalisée par le secrétaire, Jean-Noël Guillaumot, et approuvée par les membres ; point indispensable pour poursuivre les échanges.

Il céda ensuite la parole à Michel Catard, vice-président, pour résumer les activités 2024 et présenter celles de 2025. Pour ces dernières, l'association prévoit une visite des pisciculture du Morvan (Château-Chinon) fin avril, ainsi qu'une découverte de Pérouges et du château de Fléchère à Fariens pour juin. Pour rappel, l'association s'était réunie en janvier pour partager la galette des Rois, à Parigny-les-Vaux ; une rencontre animée par une conférence sur le loup en Nivernais (1). Après ces éclairages, ce fut au tour des comptes de l'association d'être mis en lumière, par Thérèse Romefort, trésorière. Ainsi, si l'exercice 2024 se clôture sur un excédent de 866 euros, le budget prévisionnel 2025 laisse transparaître un déficit de 483 euros ; en cause les sorties prévues sans recettes financières (à l'image de l'événement de janvier).



AMOMA

43 membres de l'AMOMA se sont réunis pour l'assemblée générale le 20 mars à la mairie de Saint-Saulge.

S'informer collectivement

Comme pour la rencontre de l'Épiphanie, l'assemblée générale était complétée par une conférence, sur les énergies renouvelables cette fois. Jean-Noël Guillaumot justifie : *« Nous avons choisi ce thème car c'est un sujet d'actualités, d'autant plus pour le milieu agricole qui a un rôle à jouer pour certaines productions : bois, agrivoltaïque, etc. »*. Ainsi, Anne Savignon, responsable du service transition énergétique climat au Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEEN) fut conviée pour effectuer un état des lieux des énergies renouvelables dans le département et des objectifs à atteindre, tout en présentant les leviers possibles pour y parvenir. Anne Savignon résume : *« La Nièvre comme tous les départements ruraux est un petit consommateur d'énergie mais a le potentiel pour devenir un producteur afin d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique d'ici 2038. À l'heure actuelle 63 % de l'énergie utilisée dans le département est d'origine fossile, mais il est possible de modifier cet état en développant l'énergie bois qui est déjà la première source d'énergie produite ici, en développant également le photovoltaïque, l'éolien, la méthanisation (d'ailleurs trois projets sont en cours dans la Nièvre), le solaire thermique, la géothermie… Dans tous les cas, il semble nécessaire de diversifier les sources »*. L'assemblée générale fut également l'occasion d'intégrer une douzaine de nouveaux membres. Guy Marcher se réjouit : *« Nous sommes actuellement 73 adhérents, mais nous espérons passer à 80 prochainement. Ces arrivées offrent un nouveau souffle d'idées à notre association et nous sommes toujours très heureux d'accueillir de nouveaux visages »*. Pour rappel, la remise des médailles pour ces derniers s'est tenue le 3 avril, lors d'une cérémonie dédiée à la Préfecture de la Nièvre (Nevers) ; article à retrouver prochainement dans Terres de Bourgogne. L'annonce de ce rendez-vous et les remerciements de Guy Marcher pour l'intervention de Mme Savignon ainsi que pour la présence de 43 adhérents à Saint-Saulge clôturèrent l'assemblée générale de l'Amoma.

Chloé Monget et Jean-Noël Guillaumot

1. https://www.agribourgogne.fr/articles/en-savoir-plus-sur-le-loup-95755/

// CFBL

58

Une assemblée générale à Alligny-en-Morvan

Début mars à Alligny-en-Morvan, la coopérative forestière CFBL section Bourgogne-Franche-Comté tenait son assemblée générale. Durant l'événement, un retour a été fait sur 2024 qui fut une année difficile au niveau météorologique. En effet, CFBL a choisi de différer les débardages pour éviter de faire des dégâts dans les parcelles et sur les pistes de ses adhérents. Il en résulte donc une baisse de 4 % par rapport à ses prévisions. Malgré tout, cette pluviométrie accrue a permis aux forêts de se régénérer et de permettre à l'activité réalisée en entretien de progresser, avec un chiffre d'affaires total en sylviculture en hausse de 6 %, idem pour celui de la gestion forestière qui augmente au diapason (avec un total de 83 091 ha de forêts d'adhérents sous document de gestion durable). 2024 marqua la mise au point de l'application SolClimat-Forêt®, outil d'aide à la décision pour permettre l'adaptation des forêts au changement climatique, par le service *« recherche, développement et innovation »* de la coopérative. Ce sont donc plus de 40 essences différentes qui ont été plantées. Sur l'exercice 2024, ce ne sont pas moins de 9 000 ha de propriétés forestières supplémentaires à gérer soit + 4 nouveaux adhérents par jour ouvré. CFBL annonce pour 2025 vouloir *« redresser la situation, tout en espérant une météo plus clémente pour une meilleure récolte des bois en 2025 »*, exercice qui s'annonce sous de meilleurs auspices, le marché du bois étant porteur.



CFBL

L'assemblée générale de CFBL section Bourgogne a eu lieu à Alligny-en-Morvan.

D'après communiqué

Plus d'infos : https://www.cfbl.fr/



SOCIAL

// À CHÂTEAU-CHINON

58

Un forum pour l'emploi et la formation

Afin de présenter les diverses formations et organismes d'emploi de la Nièvre, un forum dédié était organisé à Château-Chinon.

Même si la neige était de la partie ce jour-là, cela n'arrêta pas les visiteurs qui furent 101 au rendez-vous du forum de l'emploi et de la formation proposé à Château-Chinon, le 13 mars. Un événement regroupant ces deux pans, comme le souligne Virginie Leduc, chargée de relations des entreprises au sein de la Mission locale Nivernais-Morvan (pilotant le projet) : *« il nous semblait pertinent de regrouper l'emploi et la formation durant une même rencontre afin de faciliter l'accès aux visiteurs. Une vision qui fut d'ailleurs partagée par les autres partenaires : France Travail, Cap Emploi, les CFPPA ou encore la Région »*.

Ainsi, une quarantaine de partenaires et recruteurs étaient présents pour aiguiller les demandeurs d'emploi ou les personnes en reconversion professionnelle ou en recherche de formation. Émilie Acquistapace, sous-préfète de Château-Chinon et présente durant le forum, détaille : *« Nous retrouvons ici l'essence même de la vocation de la mission locale qui est le « Aller vers ». En effet, il y a un esprit de convergence de tous pour donner certaines clés aux participants. Depuis environ 3 ans, ce genre de rencontres prend de l'ampleur ; preuve d'un véritable besoin du territoire en matière de mise en relation. Nous ressentons clairement, par ces instants privilégiés, les forces et les richesses naturelles de notre territoire qui prennent leurs racines dans les échanges, les discussions et l'ouverture d'esprit. Enfin, ce forum est intégré dans l'action du comité local pour l'emploi »*. De son côté, Florence Piron, chargée de recrutement à l'Anefa, explique l'importance de participer à cette rencontre : *« l'Anefa ou le groupement d'employeurs de la Nièvre sont souvent des organismes pas ou peu connus du grand public. Ce genre de rencontres permet de faire découvrir nos actions et de sensibiliser aux opportunités dont le monde agricole recèle ; le tout en rencontrant les autres organismes du territoire, ce qui fort appréciable »*.

Éléments indissociables

Plus en détail, Delphine Petit, directrice de la Mission locale Nivernais-Morvan, analyse : *« le Forum de l'emploi et de la formation a plusieurs visées. D'une part, il y a la création du réseau des professionnels. Pour certains, ils ne se connaissent pas et cela offre un moment unique pour partager entre eux leurs expériences et leurs problématiques. Cela tisse un maillage des entreprises et des recruteurs pour, pourquoi pas, établir des passerelles. Dans un territoire comme le nôtre, cela est indispensable, car si un candidat ne correspond pas à une entreprise, peut-être qu'il conviendra à une autre, et le réseau entre professionnels peut, sans nul doute, faciliter et accélérer les embauches. D'autre part, ce forum est bien évidemment l'occasion pour eux de rencontrer des demandeurs d'emploi, des personnes en reconversion professionnelle ou encore en recherche de formations. Ainsi dans un même lieu, ceux-ci peuvent trouver toutes les informations, les conseils et les mises en relation nécessaires ; en somme, obtenir un condensé de ce qui est possible dans notre territoire. De plus, même si les outils digitaux de recrutements sont pléthores, la rencontre physique reste indispensable pour tout le monde, car ils ont leurs limites. En effet, comment retranscrire l'essence d'un poste dans une publication ? Ou encore, comment faire transparaître la grande motivation d'un candidat au travers d'un simple C.V. ? Avec ces échanges réels, chacun peut prendre la mesure de l'autre, de ses attentes, de ses contraintes, de sa situation… Je suis persuadée que c'est en remettant l'humain au centre de tout cela que l'on peut avancer en matière d'emplois ou de formation d'autant plus dans un contexte où les entreprises et les organismes sont prêts à former eux-mêmes les salariés ; peu importent leurs qualifications. »*. Enfin, elle met en avant une problématique spécifique à la Nièvre en matière d'accès à l'emploi ou aux formations : *« la mobilité est le grand enjeu, car notre territoire est vaste et que les moyens de transport en commun ne sont pas aussi bien développés que dans les grandes villes. À cause de cela, nous voyons parfois des candidats correspondant à une offre et des employeurs ou formateurs prêts à les intégrer, mais cela n'aboutit pas à cause d'un éloignement géographique difficilement surmontable »*. Elle conclut : *« Au-delà des compétences, il faut montrer qu'une personne peut être adaptée à un poste et à l'inverse, en levant l'autocensure de certains, qu'ils peuvent s'épanouir dans des domaines qu'ils n'auraient pas soupçonnés. Aujourd'hui, je suis persuadée que la rencontre est un des leviers à mettre en place en matière d'emploi et de formation pour aller vers un avenir prospère pour chacun »*.



Florence Piron, chargée de recrutement à l'Anefa et présente lors du forum de l'emploi et de la formation à Château-Chinon.

L'événement, se déroula dans une ambiance plus chaleureuse, avec une espérance manifeste de chacun que les prises de contact du jour ne fondent pas aussi vite que le manteau blanc posé sur les toits et les rues de Château-Chinon durant cette journée.

Chloé Monget

// ÉLECTIONS MSA

Retraites, services publics, simplification : des résultats obtenus

Les élections à la MSA sont un moment important de la vie agricole. Elles vont se tenir du 5 au 16 mai. Pour comprendre l'importance du vote, revenons sur certains acquis du mandat qui se termine.

Voici quelques exemples d'actions réalisées par la MSA durant ce dernier mandat :

- Les délégués et les administrateurs de la MSA ont porté, vis-à-vis des Pouvoirs publics la revalorisation des petites retraites agricoles, qui s'est traduite par les lois Chassaigne I et II qui ont été mises en œuvre. En France, 200 000 conjoints et aides familiaux ont vu leur retraite augmenter de 70 euros/mois en 2021 (840 euros/an). Cela peu paraître peu, mais cette augmentation ne découle pas d'un niveau de cotisation. C'est la solidarité nationale qui l'a prise en charge.
- Autre acquis obtenu par la MSA en milieu agricole et rural : le maintien de services publics pour les adhérents, à moins de 30 minutes de leur domicile, par le biais du portage du dispositif France Services. La MSA s'est positionnée sur des zones « blanches », où il n'y avait personne. En Bourgogne, 4 MSA Services ont été ouvertes : Tournus et Charolles en Saône-et-Loire, Saint-Jean-de-Losne et Montbard (en itinérance), en Côte-d'Or. Ces France Services portés par la MSA Bourgogne sont classés parmi les 5 premiers France Services de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, sur les critères de qualité du service et du nombre de citoyens reçus.
- Des actions ont été menées en matière de simplification des démarches administratives pour les employeurs avec le déploiement d'un logiciel gratuit pour les employeurs (Tesa simplifié). Il permet de réaliser des bulletins de salaire simplifié, ce qui est très utile dans une région comme la nôtre où l'agriculture emploie 45 000 saisonniers par an. En une démarche, dix formalités sont réalisées.

Berty Robert

Le vote en pratique

Entre le 5 et le 16 mai vous pourrez voter par internet (en vous rendant sur la plateforme de vote dédiée, avec l'identifiant de vote que vous recevrez par courrier) ou par courrier (en retournant, sans l'affranchir, un bulletin de vote parmi ceux que vous recevrez quelques jours avant le 5 mai). En ligne ou par courrier, votre vote sera anonyme et secret.

En votant, vous désignez vos délégués MSA, au sein de votre circonscription et de votre collège électoral : 1er collège si vous êtes exploitant agricole ; 2e collège si vous êtes salarié agricole ou 3e collège si vous êtes employeur de main-d'œuvre.

Plus d'informations sur www.msa.fr

// INCLUSION

21

Dijon Céréales conclut un partenariat



La coopérative Dijon Céréales a officialisé un nouveau partenariat dont l'objectif est de favoriser l'inclusion professionnelle de personnes en situation de handicap à travers des stages, immersions en entreprise ou prestations ponctuelles. Ce partenariat a été conclu avec l'AGEI Pro de Bezouotte, en Côte-d'Or, un Établissement et service d'accompagnement par le travail (Esat). *« C'est un partenariat bien réfléchi et concret, qui va faire des heureux de tous les côtés ! »* souligne Déborah Lépy, directrice de l'AGEI PRO et elle-même agricultrice. *« Une première immersion d'un de nos stagiaires est déjà en cours chez Val Union BFC Semences (sur le site de Bèze), et d'autres mises à disposition suivront sur les sites du groupe »*. Des actions de sensibilisation croisées sont également programmées avec les équipes éducatives de l'AGEI PRO Bézouotte. Pour Didier Lenoir, président de Dijon Céréales, *« tout cela a du sens : l'AGEI PRO Bézouotte est un voisin qui travaille déjà en lien avec notre coopérative »*.

Au-delà, Dijon Céréales est fière de pouvoir compter dans son écosystème toutes ces associations qui contribuent à l'inclusion par l'économie ou le sport. Une commission Inclusion s'est structurée au sein du Comité social d'entreprise (CSE), des actions concrètes se sont multipliées et un comité de pilotage a vu le jour, incluant dès 2024, l'Acodège et les PEP CBFC, l'AGEFIPH et le Comité Handisport 21.

« C'est tout un groupe qui se mobilise autour d'une volonté commune, un vrai projet collectif pour pousser l'inclusion », rappelle Ludovic Lignier, collaborateur de Dijon Céréales et responsable de l'animation du Comité de pilotage Inclusion.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Bien gérer les mises-bas de ses vaches laitières avec le GDS

• 22 avril

Proche Pouilly-en-Auxois.

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Auto-produire ses arbres dans un contexte de changement climatique

• 14 avril

Vous souhaitez être autonome pour planter ou replanter des arbres ou arbustes ? Ce qu'il faut savoir et savoir-faire pour réussir vos plants… Lieu : Challuy ; durée : 1 journée.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Choisir ses équipements de contention pour les bovins

• 16 avril

Pour manipuler et contenir vos bovins en toute sécurité, le choix des équipements est déterminant ! Venez découvrir quelques installations pour choisir ce qui est le plus approprié à vos besoins. Lieu : à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réussir sa culture de luzerne en agriculture biologique

• 17 avril

Cette formation est complète et pragmatique sur la culture de la luzerne en agriculture biologique, pour réussir l'implantation, la pérennité à l'échelle pluriannuelle, la récolte et la valorisation agronomique et économique. Lieu : Corbigny ; durée : 1 journée.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Identifier et prévenir le parasitisme chez les ovins

• 24 avril

La connaissance de certaines pathologies permet de réduire la mortalité du troupeau et de diminuer les charges vétérinaires. Lieu : à définir ; durée : 1 journée + 2 heures FMD.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 29 avril, 11 juin, 28 octobre

Savoir observer ses cultures pour optimiser les interventions et réduire les intrants. Lieu à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Connaître la PAC pour réussir ma déclaration

• 17, 24, 29 avril et 6 et 13 mai

À Auxerre, de 9 h à 12 h.

Contact : Catherine Bonin au 06 88 63 22 18.

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Démonstration d'une baignoire mobile pour les moutons

• Mardi 15 avril

Le GDS de Haute-Marne s'est équipé d'une baignoire pour le traitement de la gale ovine en élevage et convie les éleveurs intéressés à une séance de balnéation en condition réelle mardi 15 avril à 14 heures à Eriseul (52). Les coordonnées GPS sont les suivantes : 47°53'23.5»N 5°05'06.1»E. L'invitation est libre, sans inscription. Au vu de la contagiosité de la gale, il est demandé aux visiteurs de se munir de vêtements propres qui ne vont pas en contact d'animaux, et également de se garer en dehors de l'enceinte de l'exploitation. Des surbottes et des surcottes seront données à l'arrivée.

https://www.agribourgogne.fr/ruche/content/pages/articles/demonstration-d-une-baignoire-mobile-pour-les-moutons/

// Fête du bœuf

• Samedi 26 avril

L'Association « Fête du Bœuf de Pouilly » organise son traditionnel concours d'animaux de boucherie samedi 26 avril. Entrée gratuite, ouverture au public à partir de 10 heures. Restauration (repas avec viande charolaise) et buvette sur place.

https://www.agribourgogne.fr/ruche/content/pages/articles/26-04-fete-du-boeuf/

// Réunion d'information sur les panneaux photovoltaïques

• Mardi 24 avril

La caisse locale Groupama « Terres et vins » organise une réunion d'information sur les panneaux photovoltaïques dans le cadre de ses actions prévention. Les intervenants seront Amandine Perrot-Marchizet, responsable environnement, Bastien Lassagne, directeur commercial Clef Energies, Alexandre Peleszko, préventeur Groupama et Clément Stoenel, président des JA de la Côte. La réunion se tiendra à 18 heures à la ferme du Chairon, 2, route de Broindon, à Barges.

Pour s'inscrire : https://form.dragnsurvey.com/survey/r/27fc983d

// Évènement sur les couverts végétaux

• Mercredi 14 mai

Le service Productions végétales annuelles de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose, à Etaules, à 14 heures, un événement sur le thème « Quel couverts choisir ? » : Passer d'un couvert réglementaire à un couvert agronomique. Fertilités des sols, choix des espèces, biomasse, impact sur le sol. Avec la participation de RAGT.

NIÈVRE

// Collecte de pneus

• Jusqu'au 18 avril

La FDSEA 58 organise une collecte de pneus avec des inscriptions jusqu'au 18 avril. Trois sites sont proposés : à Pouilly-sur- Loire au silo d'Axéréal ; à Moulins-En- gilbert dans les locaux de la Sicafome et à Nuars au silo de Soufflet.

Renseignements : syndical.fdsea58@fdsea58.fr ou 03 86 93 40 96.

// Anniversaire et JPO

• 3 mai

Pour fêter l'anniversaire de l'ouverture de la boutique « Les petites bottes nivernaises », les associés organisent une journée porte ouverte le 3 mai de 10 à 19 h (domaine de Champ Tournet, Bazolles). Au programme, ils proposent : une présentation de l'exploitation et des activités, visite de la boutique, dégustation de produits locaux et Malgaches, ainsi qu'un barbecue avec frites maison. Ouvert à tous.

Renseignements : www.lespetitesbottesnivernaises.fr

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.
Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,88
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

08/04/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 770 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	5,80	5,99	5,94	
		250-300	5,88	6,10	5,97	0,12
		300-350	5,25	5,90	5,52	0,14
		350-400	5,09	5,52	5,34	-0,04
		400-450	4,94	5,33	5,11	0,14
		450-500	4,50	4,74	4,65	-0,03
	R	200-250	5,42	5,78	5,51	
		400-450	4,68	4,96	4,81	0,03
F	U	200-250	4,85	5,47	5,09	
		250-300	4,75	4,89	4,81	-0,19
		300-350	4,66	4,89	4,73	0,02
		350-400	4,49	4,77	4,66	0,05

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 93 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	4,42	4,58	4,46	-0,05
F	U	400-450	3,96	4,54	4,36	-0,05
		450 et +	3,54	4,25	4,00	-0,04

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 231 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,19	3,25	3,22	0,19
	R	+ 500 kg	2,66	2,94	2,80	
F	E	24 à 36 mois	3,98	4,56	4,20	
	U	24 à 36 mois	3,31	3,88	3,56	0,04
		- 5 ans	3,30	3,93	3,62	0,16
		5 à 10 ans	3,40	3,81	3,56	0,10
		+ 10 ans	3,21	3,78	3,33	0,16
	R	5 à 10 ans	3,07	3,41	3,27	0,05
		+ 10 ans	3,06	3,24	3,15	0,20

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 094 - Taux de vente : 97 %.

Broutards / taurillons : L'offre s'établit à un niveau globalement satisfaisant. La demande reste très forte dans les lots de moins de 400 kgs destinés à la repousse. Les cours des animaux de 400 à 450 kgs ont tendance à se stabiliser aisément, tandis que le placement des lots plus lourds reste plus délicat qu'il y a quelques semaines, même si les tarifs restent à un niveau correct. Aucun invendu.

Laitonnes / génisses 18 mois : Vente rapide et totale à des cours très fermes.

Vaches / génisses 30 mois : Marché de saison et d'une qualité assez correcte. La demande est très forte et les cours ne faiblissent pas. Cours reconduits!

Pour les animaux de moins de 24 mois, nos cotations s'entendent pour des animaux dépistés négatifs. Une collecte des prises de sang partira du marché chaque jeudi à 16 h 30. (pour les animaux à vendre sur le marché le mardi suivant).

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

07/04/2025

Effectif : 541

Broutards:	(250 - 370 kg)	1360 - 1970	4,82 - 5,66
Broutards :	(375 - 515 kg)	1760 - 2300	4,45 - 5,13
Laitonnes :	(180 - 380 kg)	820 - 1750	4,17 - 4,88
Génisses 16 - 24 mois	(330 - 440 kg)	1830 - 1750	3,40 - 4,19
Génisses 24 - 36 mois	(455 - 755 kg)	1540 - 2900	3,39 - 4,07
Taureaux :	(760 - 1240 kg)	2320 - 4010	3,05 - 3,50
Vaches légères :		1640 - 2020	
Vaches entre deux :		2080 - 2300	
Vaches lourdes :		2330 - 2670	

Sorties plus importantes en mâles et de qualité satisfaisante. Cours soutenus à haussiers en légers. Tarifs maintenus en lourds (+de 420 kg) moins représentés cette semaine. Placement rapide et global en laitonnes. Les femelles légères étant toujours activement recherchées. Fermeté des tarifs en plus de 350 kg.

Vente rapide et globale en vaches à des tarifs qui progressent à nouveau en sujets maigres type herbagés. Placement suivi en lourdes viandées.

Bovins gras : 14

Vaches de viande :	5,98 à 6,06 € kg de viande.
Génisses de viande :	6,10 à 6,28 € kg de viande.

La demande toujours importante et une présentation de qualité supérieure permet un placement rapide à des tarifs plus fermes. pas d'invendu.

DIVERS : Forte demande à l'export.

Broutards Limousins et croisés :	(245 - 320 kg)	1300 - 1690	5,14 - 5,83
Broutards Limousins et croisés :	(350 - 440 kg)	1800 - 2350	4,85 - 5,56
Laitonnes Limousines et croisées :	(210 - 365 kg)	960 - 1620	4,43 - 5,20
Génisses Limousines et croisées :	(345 - 620 kg)	1600 - 2350	3,74 - 4,64

Tarifs facilement reconduits en broutards limousins, parthenais, aubracs et croisés.

Apports plus importants en femelles limousines ou croisées. Cours fermes.

Vente globale dans l'ensemble des catégories.

NB : Prochain marché Limousins, croisés Limousins, Salers, Parthenais, Blonds d'Aquitaine et Aubracs lundi 5 Mai 2025.

Bovins gras : 25

Vaches de viande :	5,76 € à 6,30 € kg de viande.
Génisses de viande :	6,10 € à 6,28 € kg de viande.

Cours maintenus dans l'ensemble des catégories de bêtes grasses. Pas de relève.

Prochains marchés : Bovins le lundi 14 Avril 2025 et ovins le lundi 28 Avril aux horaires habituels.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

31/03/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 153 - Vente : 75 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,36	5,52	5,41	
		de 38 à 44 kg	5,12	5,72	5,27	- 0,36
		de 44 à 50 kg	4,70	5,26	4,90	
	R	de 32 à 38 kg	4,17	4,77	4,55	
		de 44 à 50 kg	4,41	4,70	4,63	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 63 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,14	2,36	2,26	+ 0,11
	R	+ de 60 kg	2,00	2,14	2,08	

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 205 - Vente : 74 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,30	5,38	5,34	- 0,16
		de 38 à 44 kg	5,34	5,71	5,50	- 0,25
		+ de 44 kg	5,02	5,28	5,20	- 0,37
	R	de 32 à 38 kg	4,58	5,21	5,03	

OBSERVATIONS

Effectif global : 424 - Taux de vente : 78 %

Un peu plus d'offre qu'il y a 15 jours, néanmoins la demande est un peu plus contrastée surtout dans les agneaux gris. Tendances à confirmer sur le prochain marché. Le commerce des brebis et béliers est très actif et les cours sont reconduits.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/03/2025

Effectif : 22

Peu d'apports. Cours maintenus.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

02/04/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 258 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,24	5,68	5,35	+ 0,07
		de 38 à 44 kg	5,24	5,88	5,59	+ 0,23

OBSERVATIONS

Effectif global : 303 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : la demande semble au rendez vous et les cours dans les bons laitons sont reconduits à haussiers.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

02/04/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 110 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	4,92	5,73	5,30	+ 0,09
		400-450	4,78	5,00	4,91	- 0,23

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 56 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	3,31	3,37	3,35	+ 0,02
		5 à 10 ans	3,18	3,35	3,30	+ 0,05
		+ 10 ans	2,98	3,18	3,12	

OBSERVATIONS

Effectif global : 166 - Taux de vente : 100 %

Broutard : ambiance plus tendue dans les broutards lourds et reconduits dans les broutards de moins de 430 kilos.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches : La demande reste forte à l'approche de la mise à l'herbe.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

07 Avril 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Recherche très active dans toutes les catégories avec une hausse significative des prix.

Bovins maigres : Le marché reste dynamique sur les animaux légers et la tension se confirme sur les plus lourds.

POLITIQUES

La commission Agriculture du Parlement européen a publié son rapport sur le projet de modification de l'OCM. Parmi les amendements avancés sur la contractualisation, la Com Agri propose, d'une part, d'aller plus loin sur les "effets similaires" au niveau des coopératives, en demandant des "dispositions identiques ou au-delà". D'autre part, elle précise que la méthode de calcul du prix devra prendre en compte les coûts réels de production, y compris la rémunération de l'agriculteur, en mentionnant les données transmises par les interprofessions.

SANITAIRE

Le ministère de l'Agriculture a déclaré qu'il poursuivra le financement de la campagne contre la FCO. En effet, il a lancé un marché public qui permettra de mettre à disposition des doses de vaccins contre la FCO 1 et la FCO 8 pour les ovins. Pour anticiper la progression de la FCO 1 actuellement en Espagne, il va mettre en place un nouveau cordon sanitaire pour les bovins et ovins sur les départements du 64, 65, 31, 09, 11, 66 de façon gratuite et volontaire d'ici l'été, ce qui, pour la FNB, est une intervention trop tardive puisque les animaux seront en estive.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Interbev vient de publier les résultats de l'observatoire sur la contractualisation pour le second semestre 2024. La méthode a été retravaillée pour fiabiliser les résultats et notamment préciser le périmètre de l'enquête à savoir qu'ici cela désigne un contrat signé entre un fournisseur d'animaux et un abattoir devant entre autres préciser l'engagement de volume, les critères et modalités de détermination du prix ainsi que les caractéristiques des animaux. Il en ressort que 14% des bovins étaient contractualisés au 2nd semestre 2024 (vs 15% au 1er semestre 2024), soit une légère baisse. Dans le détail, on constate que 23% des jeunes bovins viande, 28% des jeunes bovins lait/mixte, 14% des vaches/génisses viandes et 7% des vaches/génisses lait/mixte sont sous contrats. On ne peut que déplorer et constater que les enjeux pris collectivement par les maillons de la filière sont très loin d'être atteints ! Si elle veut garder des animaux en France, la filière doit prendre le sujet à bras-le-corps et développer la contractualisation, avec utilisation du coût de production interprofessionnel !

FAIT DE LA SEMAINE

Le gouvernement a annoncé mardi dernier l'application anticipée à 2024 de la provision fiscale pouvant être mise en œuvre sur la valeur de stock du cheptel de vaches allaitantes et laitières (15.000 euros par exploitation et par exercice, avec transparence GAEC). En fonction des situations, cette annonce est majeure pour bon nombre d'éleveurs et la FNB s'était activement mobilisée pour obtenir cette évolution. Les éleveurs doivent en conséquence se rapprocher très rapidement de leurs comptables.

CARTON ROUGE

La FNB maintient sa position sur l'affichage environnemental à savoir qu'un tel dispositif doit permettre de montrer que la viande bovine française est l'une des plus vertueuse du monde. Pour l'instant, la méthodologie proposée pour le dispositif est inadaptée ! Or l'entrée en vigueur pourrait être dès le début d'été s'il est validé par la Commission européenne. Ce dispositif resterait volontaire le temps qu'il soit évalué mais pourrait devenir obligatoire en fonction des conclusions. Il ne doit donc pas voir le jour en l'état et doit être retravaillé !

CHIFFRE A RETENIR

Plus de 110 000 t d'antibiotiques ont été utilisés dans le monde en 2019.

Les élevages outre-Atlantique utilisent des antibiotiques comme facteur de croissance, alors que cette pratique est interdite dans l'UE depuis 2006. Le fossé entre l'UE et les pays d'Asie et du Pacifique est encore plus frappant : les élevages y consomment 4 fois plus d'antibiotiques (215 mg/kg) que ceux européens. Si la tendance actuelle se poursuit, ces écarts devraient encore se creuser d'ici 2040, avec +41% en Asie et Afrique et 20% en Amérique du Sud.

EN REGION

La FNB et la FNPL travaillent depuis plusieurs mois à un allègement des dispositions ICPE (Installations classées pour l'environnement) dans un objectif de simplification des procédures visant à faciliter le développement des projets d'élevage. La semaine passée, nous avons appelé nos réseaux respectifs à interpeller leurs députés afin que notre position soit défendue à l'Assemblée. Le projet de loi sur la Simplification sera examiné le mardi 8 avril. De notre coté, nous poursuivons les discussions avec les ministères concernés.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

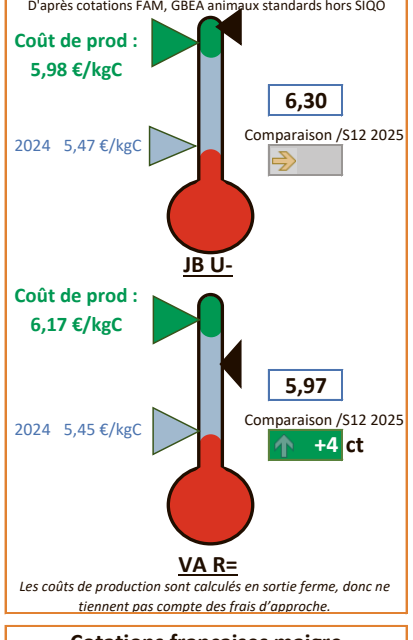
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 13

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

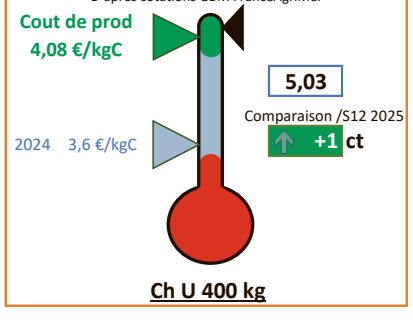
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

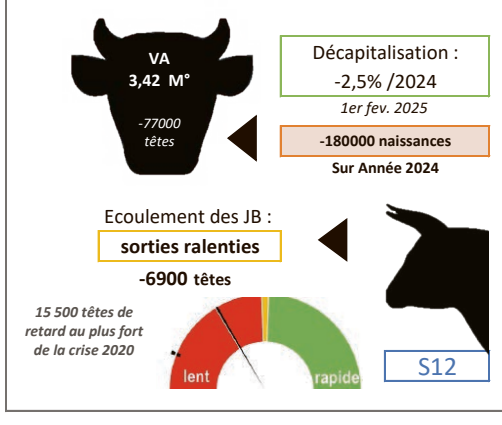
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

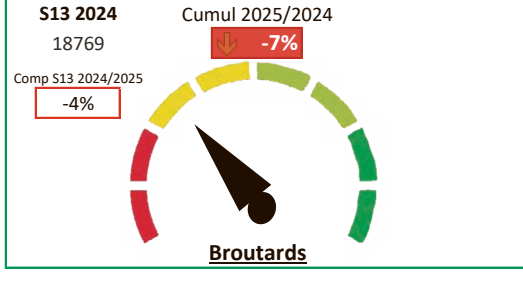
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

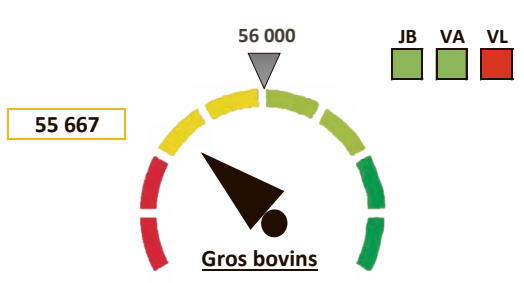
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,08	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2024

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 14
du 31 mars au 4 avril.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** en semaine 14, le marché des broutards mâles reste bien orienté, avec une demande ferme pour les animaux légers qui soutient les prix. En revanche, les mâles plus lourds rencontrent plus de difficultés, avec des cours qui plafonnent ou s'effritent selon les régions. En femelles, on note une bonne dynamique commerciale malgré une offre plus hétérogène. La demande reste soutenue, bien que plus sélective sur certains marchés. Les cours sont globalement reconduits avec des ventes fluides et des prix attractifs.

• **Gros bovins maigres :** le marché du maigre reste très dynamique, soutenu par une forte demande en prévision de la mise à l'herbe. Globalement, le commerce est fluide, avec des cours stables ou en hausse selon les catégories et les races. Des ajustements de tarifs s'observent selon la qualité des bêtes.

• **Boucherie :** le commerce reste très dynamique, porté par une forte demande et des cours en hausse quasi généralisée dans toutes les catégories. Les tarifs sont toujours en hausse dans les vaches laitières. La hausse des abattages incite à une vigilance sur l'évolution de la consommation.

• **Veaux :** même tendance que la semaine dernière, les ventes sont soutenues, avec des prix majoritairement stables et une demande toujours forte, notamment là où l'offre ne suffit pas à la couvrir.

• **Ovins :** en agneaux, le marché est globalement actif, soutenu par une demande ferme et une offre en augmentation dans certaines régions, notamment pour les laitons à l'approche de Pâques. Les transactions sont rapides et les ventes fluides. En brebis, le commerce est également bien orienté, avec une demande toujours ferme et des ventes fluides. Les cours se maintiennent, malgré une offre qui peine à suivre.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends tracteur SOMÉCA 450 - 1 Pince balle pour chargeur - 1 Pic botte 3 point - 1 Chargeur AGRAM pour Fiat + 3 Cylindres 45-66 60-90 Ext.
✆ 04 72 25 75 81

26 - Vends tracteur Fordson 960 super Dexta, sortie de grange 950 euros à débattre.
✆ 06 87 51 48 38

26 - Vends MF7615 Dyna-VT + chargeur MF4327 pesé 4400H pneus neufs 75000 euros. MF6140 chargeur, pneus 10% 4600H 23500 euros.
✆ 06 02 63 46 49

38 - Vends tracteur Soméca DA 50 700 euros Renault 7012 : 600 euros, moteur Perkins 3 cyl 500 euros.
✆ 06 75 04 60 70

42 - Vends Arion 420, 4 900 h, relevage avant, prise force, épandeur Jeantil 2060.
✆ 06 27 66 48 85

42 - Vends cause retraite tracteur John Derre 6140R Premium, 160ch, boite direct drive 2013 T, bon état, 5400 hrs, révisé et ttes vidanges faites en concession, pnx 540/6528 av. 650/6538 ar.
✆ 06 71 99 65 43

42 - Cause cessation vend tracteur Fendt 310 avec chargeur. Bon état, 5800h, 2016 .
✆ 06 87 15 94 67

89 - Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison. (1401)
✆ 06 08 47 76 66

Travail du sol

01 - Vends cause retraite herse à prairie Quivogne 5m50 pliage hydraulique tbé photos dispo.
✆ 06 73 97 35 01

38 - Vends bineuse maïs 4 rangs enfoui, engrais fertilibloc carré en état prix à débattre.
✆ 06 78 98 38 55

69 - Vends Vibro Sem 3 m. avec rouleau entre roues et attelage à semoir TBE P. 1500 € + herse RAU 7.30 m. dents neuves, TBE.
✆ 06 07 06 77 50 HR

Récolte

26 - A vendre machine à vendanger Grégoire G3 grand bac, 4 ventilateurs en TBE peu d'heures.
✆ 06 83 00 65 05

26 - Vends moissonneuse John Deer 2066 5M, coupe 6 rangs mais, broyeur 30 000 euros.
✆ 04 75 07 40 30

69 - Vends faneuse Kenerland tête pivotante, faucheuse trainée7 assiette, benne 4 T rehausse grain, échilette.
✆ 06 01 84 77 69

69 - Vends presse moyenne densité New Holland 366 bon état 1500 €.
✆ 06 81 08 33 19

71 - Vends remorque balle ronde, 6 m sur 2,40 m.
✆ 06 08 03 61 24

74 - Vends planteuse patate Gruse 2 rangs, auchargeuse Claas, foin 2023 2024.
✆ 06 82 10 30 18

Traitement

21 - Cause retraite vend presse krone vario pack 1800 Faneuse Niemeyer 5,7m surelevateur Bugnot 1104
✆ 06 98 38 19 62

Epandage

69 - Vends semoir engrais Amazone Premis 2000 l., disques 12 24 m. ou 18 36 m. hydro avec bâches TBE.
✆ 06 07 06 77 50 HR

Elevage

01 - Vends tonne à eau sur châssis. Prix 400 euros.
✆ 0644950867

69 - Vends éléments préfabriqués pour silos, plusieurs longueurs différentes.
✆ 06 08 52 64 91

Divers

01 - Vends broyeur accôtement.
✆ 06 03 48 47 79

21 - A vendre, panneaux occa Cornadis 8 places, 5 places, 7 places + panneaux barre oblique 12 places. (1503)
✆ 06 81 80 68 23

21 - A saisir, 3850 €, tunnel 20 m long, 170 m2 environ + bâche. Tout très bon état. Poss. livré. (1305)
✆ 06 52 41 93 46

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (1304)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (1202)
✆ 06 74 23 69 42



43 - Vends faucheuse Condi Kuhn FC243 G2 TBE peu servi 3500euros an 2000.
✆ 06 79 73 84 72

58 - Vends herse rot. Alpego, 4 m, boitier 280 cv, portacourt, tracer H. 11 000 €, TBE. Silo grains + boisseaux toutes capacités, petit prix, TBE.(1405)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Vends cause retraite très beau JD 6130 R avec fourche GPS toutes options, Case Puma 225 CVX, divers matériels culture. (1205)
✆ 06 83 25 49 06

69 - Vends semoir maïs Nodet 2200 6 rangs en état, charrue Huard 1 500 4 socs sécurité boulon.
✆ 06 43 06 36 78



26 - Cherche faucheuse Khun 4 assiettes + Quelques centaines de KG avoine et orge de préférence départements 26-38-07.
✆ 06 33 44 14 97

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Vends pneus occasion 2 de 14,9x24 120 euros et 1 16,9x34 : 80 euros Goodyear.
✆ 06 74 56 98 41

38 - Vends cse retraite chariot élévateur Toyota, secab, TRPLE mas, charge 1,5 T, +réserve gaz 10 BT/lumière, très bon état, prix 9800 euros TTC, fourgon Jumper 250000 kms, compteur ct ok, prix 3500 euros TTC.
✆ 06 80 01 17 28

38 - Cause Cessation vends chargeur de Big Bag sur 3 points, état neuf ; nacelle sur tracteur sur 3 points, Pulvérisateur Tecnoma 800 l ; rampe 12m, charrue trisoc et bisoc Huard ; faucheuse Krone 5 assiettes, pirouette Kuhn 4 toupies ; scie à ruban ; C4 Picasso TB état, 160 000 kms CT ok.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends motopompe essence 50M3/heure, nacelle sur tracteur hauteur 5m, 2 tonnes à eau avec abreuvoirs 2000 l et 6500 l.
✆ 06 81 62 15 57

69 - Vends broyeur à prairie, axe horizontal, Agrimax, V280, tbe, 1ère main.
✆ 06 08 52 64 91

69 - A vendre voiture Marathon 6 places, 4 roues freinées hydraulique, fabrication Perrier - Les Chères. Attelage 1 cheval, brancard 2 chevaux, timon, harnais complet 2 chevaux.
✆ 06 14 73 90 75



71 - Vends Clio 4, société, 2016, 105.000 km, TBE, CT ok, RAS, TVA récup., 6.000 €ht, photos poss.
✆ 06 83 18 64 28

71 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up tel.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

26 - Vends C4 Picasso 2016 essence, 130 CV, courroie distri. neuve, options, état neuf, 54M KM, 10900 euros, CT ok.
✆ 06 28 05 27 53

Achat-Vente

Récolte

SOURCIER - FOREUR
SAS DE L'OURS - Christophe Decourbe
Les Burchettes - 03210 Autry-Issards
Recherche de sources
Prestation de forage sur devis
Garantie d'eau - Détection champs magnétique
06 76 74 35 14
chr.decourbe@gmail.com

71 - Vends tôle acier, bac port 5,5 m.
✆ 07 86 00 92 95 HR

71 - Vends benne Gilibert 850-CU8, 4 t, 1999, porte auto + battante, frein + levée + pied : hydro - susp. flèche, TBE, pneus neufs 550/60/22,5, 8.000 €, 71 Boyer.
✆ 06 80 15 86 41

71 - Vends enjambeur Bobard 827TI, 6.686 h, tête de récolte, sulfatage Super Puma, double rogneuse.
✆ 06 70 35 67 97

71 - Vends cse retr., fauch. condit. Kuhn 3160, Pöttinger Novacat 307, faneuses 8 et 6 toup., presse Claas HD Quadrant 4000, t à lisier, 8.000 l.
✆ 06 37 55 24 89

73 - Vends pirouette 4 toupies presse balle ronde Claas, andaineur Pottinger Khun, rotative tonne à eau 2500 L, motofaucheuse tonne 5000 L lisier, cessation activité.
✆ 06 84 29 61 97

74 - Vente petit matériel. Liste sur demande sms.
✆ 06 73 18 47 48

89 - Vends herse rotative Kuhn HR 3000, peu servi et à voir sur place. (1402)
✆ 03 86 56 30 30

Véhicule

Utilitaire

07 - Vends foin 2024 qualité moyenne 180 balles ronde 15 euros la balle
✆ 06 85 14 95 84

26 - Vends foin de montagne bio, ballot rond 120 120 35 euros, poids moyen 280KG, dép 26.
✆ 06 30 36 67 53

26 - Vends luzerne sur pied à La Roche de Glun 3HA certifié Bio.
✆ 06 80 42 35 29

26 - Producteur pêche, abricot, Drôme, cherche dép 21, 58, 89 magasin fermier agri, vente directe pour vous livrer juin à sept, fruits à maturité, exel produits d'appel, plus d'info tél. (14/03)
✆ 06 03 90 61 31

38 - Vends foin 2024 bonne qualité 75 balles rondes 70 euros la tonne, Lac paladru
✆ 06 08 57 63 24

73 - Vends foin bottes carrées de 2024 HD 120x90. 40 € la botte.
✆ 06 17 84 17 66

Fourrage

01 - Ferme des Parochettes vend foin bt de 150 bio-comté année 2024 bonne qualité.
✆ 06 07 30 73 95

38 - Vends bottes de foin moyenne densité 18/20 kg récolté 2024 foin de montagne livraison possible.
✆ 06 85 08 26 33

38 - Vends foin 2023-2024, 120x70 prairie naturelle prix intéressant sur grosse quantitée livraison possible.
✆ 06 07 33 77 17

39 - Achat/vente paille - foin - luzerne. joannreybier@gmail.com
✆ 06 08 53 16 44

69 - Achète paille 2025 derrière batteuse sur département 69 et 01. Règlement comptant, enlèvement rapide. Faire offre.
✆ 06 68 93 44 60

Propriété

39 - Viticulteur cherche maison (ou appart) avec grand garage en TBE à Dijon, alentours (30 km max) ou route des vins. (1507)
✆ 06 72 38 18 00

Vente DPB

58 - A vendre, 32 droits à paiement de base DPB.(1505)
✆ 06 15 23 21 48

Animaux

Bovin

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 2 ans, 12 mois, b. origine IA, monte naturelle. GAEC de Turcy-Fleurier, Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente 4 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1501)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais inscrit, vd, veaux 16 mois dont plusieurs sans cornes, TGS, livraison assurée. Gaec Lechenault Frères. (1307)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Vends veaux reproducteurs HBC, IBRA, 15 mois, vêlages faciles. Earl Jully, 21230 Magnien. (1303)
✆ 06 70 11 90 57

21 - Élevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 14 à 16 mois, prêts à saillir, vêlage facile, IND, IBR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

25 - Pension de bovins en paturage de mai à septembre. Plusieurs parcs arborés avec eau, pas de présence de loup. 25 à 30 places disponibles.
✆ 06 68 04 80 27

58 - Vends 2 taureaux adultes cause fin de saillies, 20 veaux reproducteurs 15-17 mois HBC, plusieurs vêlages faciles et sans corne, TGS. M.Duvernoy Gael. GAEC des Morillats, 58360 Préporché. (1506)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends taureaux charolais plus de 24 mois, IND IBR, origine Batho Florentin, La Charité. (1502)
✆ 06 06 71 54 30

58 - Vends 6 taureaux de 2 ans HBC, dont 2 SC et 1 NI, et 10 brebis cheptel charolaise, non suitées. Gaec Marion, Luzy. (1306)
✆ 06 24 42 29 42
ou 06 07 51 04 99

58 - Elevage limousin Thoulé David, vend veaux de 15 mois mixte à mixte viande pour la reproduction. TGS. (1207)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureaux de 22 mois et 8 reproducteurs de 15-18 mois. François Bouche Eleveur/inséminateur, 58340 Cercy la Tour. (1206)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends veaux repro charlois 15 mois prêts à saillir Garanties sanit. Plusieurs origines Livraison GAEC Deboux 1106
✆ 06 28 58 12 92

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines Gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée GAEC LANGLET 58140 GACOGNE 1105
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vds repro Charolais 1 ou 2 ans TB, origines TGS, Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (0703)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vds 3 taureaux de 2 ans et 15 veaux de 15 mois, HBC. Geac Touillon Moiron, Decize. (0605)
✆ 06 19 82 08 94

69 - Vends taureau charolais adulte, 2 ans, TBO.
✆ 06 08 21 17 67

69 - Propose pension pour 15 à 20 génisses du 15 avril au 15 novembre sur Aveize 69610. Prix à convenir.
✆ 06 59 64 66 74

PETITES ANNONCES

FOIRE CONCOURS
FEMELLES ET BŒUFS CULARDS D'ENGRAISSEMENT
VENTE AU CADRAN dès 8 h 30
JEUDI 15 MAI 2025
A Moulins-Engilbert (58)
Inscriptions jusqu'au 25 avril avant 17 h 30
SICAFOME : 03 86 84 28 75

71 - Élevage charolais HBC vend taureaux, 2 ans, type mixte élevage, EARL Pacaut Jean-Marc, 71190 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

71 - Tx inscrits à vendre, un 2 ans et un adulte (Okapi) production confirmée, 120 veaux nés dans l'élevage et plusieurs tx de 15/16 mois, hivernés au pré, TGS, IBR et BVD OK. Gaec Devillard J. et C., Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends taureaux 3 ans et 2 ans, mixte et viande. Gaec Clément, Ouroux-sous-Bois-Sainte-Marie.
✆ 06 87 11 29 47

71 - Vends bons taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Prends bovins en pension, Saint-Bérain-sous-Sanvignes.
✆ 06 63 42 93 80

71 - Élevage charolais HBC vend taureaux, 2 ans, type mixte élevage, EARL Pacaut Jean-Marc, 71190 Laizy.
✆ 06 84 10 17 27

74 - Vends tx Holstein 29 mois, logettes presse Claas 46, filet mélangeuse Faresin, moyeux entraînement neufs.
✆ 06 82 10 30 18

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Accueil permanent. SCEA de Tameron – Montillot. laurentmandron@orange.fr. (1009)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

89 - Elevage charolais HBC vend 10 taureaux repro prêts à saillir, 40 mâles, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (0803)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Caprin

42 - Vends 30 chevrettes Alpines, sans cornes, 1 an, aptes à saillir, livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41

Ovin

01 - Vends agneaux 45 à 50 kg 6 mois dans 01.
✆ 06 83 68 25 47

38 - Vends brebis et agneaux Charolais
✆ 06 81 62 15 57

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

69 - Vends truies pleines.
✆ 04 74 70 24 03

Chien

71 - À réserver chiots berger al., portée f, pure race, par. lof, n° mère 250269591066421, siret 343 734 042 00017.
✆ 07 84 83 61 44

Equin

01 - Vends poulain mâle pie noir 18 mois licolé gentil demi-trait.
✆ 06 72 56 66 46

38 - Achète cher comptant tous chevaux de selle, doubles poneys, poneys et demi traits de 3 à 10 ans.
✆ 06 85 50 94 90

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recherche : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Missions : Travail en équipe sur 2 exploitations (polyculture-élevage bovins charolais et en polycultures avec création d'un atelier d'élevage d'engraissement de bovins). Observation et soins des animaux, travaux du sol et traitements qui y sont liés, travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage, maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée, bonnes connaissances en agronomie, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. • Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. • Salaire à négocier selon expérience et compétences. • Permis B Envoyez CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recherche : salarié(e) en CDD jusqu'à septembre inclus. Missions : travaux d'entretien de clôtures, de maçonnerie, de préparation des semis, soin aux animaux, travaux de fenaison, travaux de pressage de paille et/ou moisson. • Contrat à durée déterminée jusqu'à septembre inclus. • Salaire 11.88€ brut/h. • Permis B, possibilité logement. Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

26 - Recherche salarié(e) agricole pour traite et soins aux animaux.
✆ 07 50 34 80 02

38 - Recherche chauffeur moissonneuse, expérience souhaité.
✆ 06 72 15 40 26

42 - Cherche couple de gardiens. Lui : entretien propriété. Elle : entretien maison. Offre maison individuelle, F4, chauffé éclairé, conviendrait à couple d'agriculteurs retraités. Dépendances garage, jardin, salaire à discuter.
✆ 06 80 14 67 37

42 - Exploitation en polyculture élevage recherche salarié dept 42, tache traite, culture, soins aux animaux.
✆ 07 60 34 86 93

69 - Exploitation Fruitière (cerise, framboise) dans les Côteaux du Lyonnais (69 Chaussan) propose un poste temps complet d'Assistant de Culture. Votre mission principale : plantation, taille, entretien des vergers, récolte et Conditionnement Une expérience confirmée est demandée dans le domaine agricole. Le salaire sera à définir en fonction de l'expérience. La conduite des engins agricoles sera un plus. Votre CV et votre Lettre de motivation sont à envoyés par mail :
✆ dranyer66@gmail.com

Urgent



Recherche
MÉTALLIER-SOUDEUR (H/F)
De préférence avec expérience

Envoyez CV + LM à
Éts LEVÊQUE
4, rue du Mouchoir du Cou - 21350 Saffres
Pour tout renseignement, tél. : 03 80 49 63 86

Des professionnels à votre service

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4
à partir de 4 575 €HT soit 5 490 €TTC
QUAD SEGWAY AT5
SEGWAY Powersports France TGB 4x4 POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Divers

18 - Vends grappin forestier avec rotator et hydraulique, 1500 euros ; 1 C15 Dangel, mécanique OK, carrosserie HS ; vends foin bottes haute densité de 2024, 100 euros tonne.
✆ 06 14 40 22 10

Mariage

38 - Homme, non fumeur recherche dame 50 à 65 ans pour rompre solitude, vivant à la campagne dans maison proche de toutes commodités.
✆ 06 16 30 75 61

69 - Femme célibataire 43 ans, recherche un homme pour rencontre sérieuse. (1504)
✆ 06 78 30 76 47

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NOMINATION DE CO-GÉRANT

MALOUZO
Société civile immobilière
Au capital de 1 200 euros
Siège social : 21 Rue Colonel Marcaire
21240 TALANT
920 991 668 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du12 décembre 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant la Société SARL DBLZ, Société à Responsabilité Limitée au capital de 260 000 euros ayant son siège 6 Rue en Rosey 21850 SAINT APOLLINAIRE, immatriculée sous le numéro 818 796 658 RCS DIJON pour une durée illimitée à compter de ce jour. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25018266

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MSCK INVEST
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège social : 11 avenue Garibaldi
21000 Dijon
830 143 996 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 13 mai 2024, l'objet social de la Société MSCK INVEST, à compter de cette date, a été modifié afin de préciser qu'il est limité à l'exploitation et au développement de restaurants O'Tacos.
L'article 2 - « Objet » des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL25018323

TRANSFORMATION

MARIE LELOUP PRODUCTION
Société par actions simplifiée
en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue Ranfer de Bretenières
21000 DIJON
SIREN 878 875 640 RCS DIJON

Par décision du 01/04/2025, l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 10 000 parts sociales de 0,10 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Présidente : Madame Marie LELOUP, demeurant 6 rue Ranfer de Bretenières, 21000 DIJON
Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Madame Marie LELOUP, Associée Unique.
POUR AVIS

AL25018329

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

IMPRIMERIE VIDONNE
SASU au capital de 100 000 €
Siège social : 4 Rue de la Petite Fin
21121 FONTAINE LES DIJON
308 600 261 RCS DIJON

Selon décisions de l'associée unique du 28/02/2025, la société M INVEST, société par actions simplifiée au capital de 824 000 €, dont le siège social est 7 Rue du 19 Mars 1962 -21600 LONGVIC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 831 348 941 RCS DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Vincent JAUROU, démissionnaire.
POUR AVIS
La Présidente

AL25018331

MODIFICATION DE LA DURÉE

CHERE Père et fils
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 50 805 euros
Siège social : 21500 SENAILLY
316 732 890 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 12 mars 2025, la collectivité des associés a décidé de proroger la durée de la société de 37 années à compter du 1er juillet 2041.
Pour avis, La gérance.

AL25018357

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

S.C. J.A.L.
au capital de 1 000 €
Siège social : 3 Rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON
433 377 033 RCS DIJON

L'A.G.E. du 02/01/2025 a décidé de transférer le siège social au 6 Rue des Orfèvres – 21240 TALANT à compter du 02/01/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
L'avis de constitution de la société a été publié dans l'AUXOIS LIBRE le 13/10/2000.
Pour avis
La Gérance

AL25018370

TRANSFORMATION

SCEA DEULVOT
Societe civile
d'exploitation agricole au capital de 146 000 €
Siege social :
24 rue de Vaux sur Crosne
21560 remilly sur tille
750 741 035 rcs dijon

Par un PV des décisions de l'associé unique en date du 28/02/2025, l'associé unique a décidé la transformation de la SCEA en EARL, à compter du 28/02/2025 dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : EARL DEULVOT
Pour avis et mention, La Gérance

AL25018372

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GUILLOUX
Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 3 000 euros
Siège social : 5 Bis rue Mathieu
71000 MACON
799 113 378 RCS MACON

L'Associé unique, en date du 2 avril 2025, a décidé de transférer le siège social de la Société GUILLOUX, jusqu'alors immatriculée au RCS de MACON sous le numéro 799 113 378, à compter de cette même date. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Conformément à l'article R. 210-11 du Code de commerce, les indications suivantes sont publiées :
DENOMINATION SOCIALE : GUILLOUX
FORME : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
SIEGE SOCIAL : 9 rue du Château - 21000 DIJON
PERSONNES AYANT LE POUVOIR GENERAL D'ENGAGER LA SOCIETE : Monsieur Florent GUILLOUX, demeurant 24 rue du Petit Potet - 21000 DIJON, Gérant.
En raison de son nouveau siège social, la Société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, le Gérant

AL25018392

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

KCI 93
SARLU au capital d'un euro
Siège social : 8 Avenue Jean Bertin
C/ SAS EQUINOXE
21000 DIJON
451 449 375 RCS DIJON

Selon décision du 14/05/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 8 Avenue Jean Bertin, C/ SAS EQUINOXE - 21000 DIJON au 3 Rue du Rompot - 21121 FONTAINE-LÈS-DIJON à compter du 14/05/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25018398

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA DE LA CONTREE
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 150 000 euros
Siège social
21450 AMPILLY LES BORDES
418 365 920 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 14 février 2025, la collectivité extraordinaire des associés a décidé d'augmenter le capital social pour le porter à 208 980 euros.
Pour avis, La gérance.

AL25018410

MODIFICATIONS MULTIPLES

FERME DU PIGEONNIER
Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital de 110 000,00 euros
Siège social : Ferme du Pigeonnier
21360 MONTCEAU-ET-ECHARNANT
801 532 573 RCS DIJON

Par décisions unanimes des associés en date du 1er janvier 2025, il a été décidé :
- d'augmenter le capital social d'une somme de 25 € pour le porter de 110 000 € à 110 025 € par apport en numéraire et création d'une part sociale nouvelle de 25 euros,
- de nommer M. Vincent LAGRANGE, demeurant 2 rue du Creux Bouillot – 21360 MONTCEAU-ET-ECHARNANT, aux fonctions de co-gérant à compter du 01/01/2025 et pour une durée illimitée aux côtés de M. Bernard LAGRANGE et de Mme Elisabeth LAGRANGE, déjà co-gérants.
Pour avis. La gérance

AL25018414

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL A DARCEY.
Par arrêté préfectoral n° 391 du 10 mars 2025, est organisée du 7 avril 2025 à 16 h 00 au 12 mai 2025 inclus à 18 h 00, soit 36 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande, de permis de construire une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Darcey, d'une puissance de 23,21 MWc , déposée par la société « Eni Plénitude Renewables France ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact est consultable :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 120, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Enquetes-publiques-concernant-les-projets-de-centrales-solaires-photovoltaiques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Darcey aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public
Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6077
- Adresse e-mail de dépôt des contributions :
enquete-publique-6077@registre-dematerialise.fr
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Darcey.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Darcey, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le 12 mai 2025 avant 18 h 00 à l'adresse suivante :
enquete-publique-6077@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site **https://www.registre-dematerialise.fr/6077 pendant toute la durée de l'enquête.**
Monsieur Alain DUROUX, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public : en mairie de Darcey
Lundi 7 avril 2025 de 16h00 à 18h00
Jeudi 17 avril 2025 de 16h00 à 18h00
Jeudi 24 avril 2025 de 14h00 à 16h00
Samedi 3 mai 2025 de 10h00 à 12h00
Lundi 12 mai 2025 de 16h00 à 18h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à monsieur Pierre Ammermann – Eni Plénitude Renewables France – Mobile : 06 52 73 66 69
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires par intérim (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Darcey, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
https://www.cote-dor.gouv.fr
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires par intérim,Nadine Muckensturm

AL25018051

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 345 23 E0001 POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE LERY (21)
Par arrêté préfectoral n° 349 du 6/03/2025, est organisée du 7/04/2025, à 14 h 00, au 9/05/2025, à 17 h 00 inclus, soit 33 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 38,42 MWc sur le territoire de la commune de Léry, déposée par la société « Eni Plenitude Renewables France ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 5/03/2024 ;
est consultable :
- sur support papier et sur un poste informatique :
en mairie de Léry (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie
Le mercredi de 10 h00 à 12h00
- sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/6092
- sur support papier à la direction départementale des territoires
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
- sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Léry (21).
- Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **9/05/2025, avant 17 h 00** par voie postale en mairie de Léry, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-6092@registre-dematerialise.fr
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé **(https://www.registre-dematerialise.fr/6092)** pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place.
M. Jacques SIMONNOT, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, en mairie de Léry (21), aux jours et heures précisés ci-dessous :
Lundi 7 avril 2025 de 14h00 à 17h00
Mercredi 16 avril 2025 de 14h00 à 17h00
Mercredi 30 avril 2025 de 14h00 à 17h00
Vendredi 9 mai 2025 de 14h00 à 17h00
M. Dominique LANTERNIER, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Eni Plenitude Renewables France
4, avenue maréchal Foch
95100 Argenteuil
Monsieur Pierre AMMERMANNM
06.52.73.66.69
mél : pierre.ammermann@eniplenitude.es
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. la directrice départementale des territoires par intérim (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse - 21 000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Léry, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21 000 DIJON et sur le site internet :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation
La Directrice Départementale des Territoires
Par intérim
Nadine MUCKENSTURM

AL25018060

// DIVERS

AVIS

Appel à Candidatures du 07/04/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Beaune : Vignes, cépage pinot noir, AOC Beaune 1er cru - Urbanisme : Zone AB du PLU - Objectif : Recherche investisseur pour maintien du fermier en place - 36 a 46 ca 'LES BOUCHEROTES' : BN-0018
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **29/04/2025** à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25018411

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 13 janvier 2003, Marguerite Jeanne Marie GIRARDOT veuve BONY, décédée à DIJON, le 16 novembre 2023 a institué une association légataire universel.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Blandine MARC notaire à DIJON, le 27 mars 2025 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TJ de DIJON, le 28 mars 2025.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me Blandine MARC,notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée «LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du CapVert.
Pour avis
Maître Blandine MARC

AL25018422

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DIXIT ARTE
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation
14 Rue de Longvic 21000 DIJON
849 077 581 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Jérôme, Laurent HENRY, demeurant 14 Rue de Longvic, 21000 DIJON, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est 14 Rue de Longvic, 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.
Le Liquidateur

AL25018242

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SELVA ERWAN
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social et de liquidation
5 Rue du Bois du Puits
Hameau Thoreille
21230 MIMEURE
848 329 124 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024 au siège social et de liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Erwan SELVA, demeurant 5 Rue du Bois du Puits – Hameau Thoreille – 21230 MIMEURE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis. Le Liquidateur

AL25018244

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DIXIT ARTE
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social et de liquidation
14 Rue de Longvic
21000 DIJON
849 077 581 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2024 au siège social et de liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jérome, Laurent HENRY, demeurant 14 Rue de Longvic, 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL25018270

CLÔTURE DE LIQUIDATION

NOMADE BRUNCH
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
3 Chemin de Chèvre Morte
21240 TALANT
979 854 668 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2024 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Barbara, Anne, Catherine GUICHARD, épouse BELLOIN, demeurant 3 Chemin de Chèvre Morte - 21240 TALANT, de son mandat de liquidatrice, lui a donné quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis.
La Liquidatrice

AL25018271

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI VILLA DES GLYCINES
Société civile immobilière
Au capital de 91 469,41 euros
Siège social : Rue Principale
21200 CHEVIGNY EN VALIERE
397 706 912 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 5 mars 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Dominique LUCET, demeurant 13 Rue Mercey – 21200 CHEVIGNY EN VALIERE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé Rue Principale - 21200 CHEVIGNY EN VALIERE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018345

Société coopérative agricole
à capital variable
CUMA DE SAINT DENIS
Siège social Mairie
21220 MOREY ST DENIS
N° d'agrément 21-605
N° d'immatriculation
au RCS de DIJON
391 756 863 00018

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 27/10/2017, il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 31/08/2017 et sa mise en liquidation amiable.
Ont été désignés liquidateurs : M Stéphane MAGNIEN demeurant à Morey St Denis, M Laurent LIGNIER demeurant à Morey St Denis. Lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Mairie – 21220 MOREY ST DENIS siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de DIJON.
Les liquidateurs

AL25018371

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LOUBET
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 39 Rue d'Alsace
21200 BEAUNE
Siège de liquidation
32 Ter Rue Pierre Joigneaux
21200 RUFFEY-LES-BEAUNE
837 648 203 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 3 mars 2025, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Danielle LOUBET, demeurant 32 Ter Rue Pierre Joigneaux à RUFFEY-LES-BEAUNE (21200), de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL25018374

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION DU 20 MARS 2025
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUETIGNY du 20 mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : MARCHÉ DE LA NOGE
Siège social : Bd de la Croix St Martin, 21800 QUÉTIGNY
Objet social : La production et vente de légumes, cueillette à la ferme, l'achat et la vente de fruits, légumes et autres produits régionaux. Ainsi que la location de matériel avec ou sans chauffeur.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Alexandre BRÉJEAN, demeurant 41 Rue Suzanne Brunschvig 21800 QUETIGNY et Monsieur Lucas STEVENS, demeurant 1 Rue Alexandre Dumas 21000 DIJON.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25018203

JM IMMOBILIER
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 11 Rue de la Boise
21220 BROINDON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BROINDON du 27 mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : JM IMMOBILIER
Siège social : 11 Rue de la Boise - 21220 BROINDON
Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.- L'activité d'achat et revente de tous produits marchands non règlementés,- Toutes activités de prestations hors prestations règlementées,Et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Agrément : Les cessions de parts à quelque personne que ce soit sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Gérance : Monsieur Jimmy MOISSENET, demeurant 4 rue de la Boise - 21220 BROINDON, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL25018314

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

NK IMMO
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social :
10 Chemin de la Rente de Chatenay
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 1er avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée ;
Dénomination : NK IMMO
Siège : 10 Chemin de la Rente de Chatenay, 21000 DIJON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ; Capital : 10 000 euros
Objet : - Toutes activités de marchand de biens, notamment l'achat et revente de tous biens immobiliers, de tous terrains à bâtir, de parts sociales de sociétés immobilières, de tous fonds de commerce, ainsi que de toutes actions de promotion immobilière et toutes opérations de maitrise d'œuvre et de construction-vente ; - Toutes activités d'administration et de gestionpar location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; - Les prestations de conseil, notamment en investissement immobilier et la fourniture de tous concours d'ordres administratif, commercial, technique et financier en vue d'aboutir aux opérations ci-dessus décrites ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : Société KALIVA, Société par Actions Simplifiée au capital de 909 480 euros, ayant son siège social 10 Chemin de la Rente de Chantenay – 21000 DIJON, immatriculée sous le numéro 982 524 506 RCS DIJON, représentée par Monsieur Ylli KAZA
Directrice Générale : Société FLOLIFA, Société par Actions Simplifiée au capital de 51 000 euros, ayant son siège social 52 Grande Rue – 21160 PERRIGNY-LES-DIJON, immatriculée sous le numéro 832 856 355 RCS DIJON, représentée par Monsieur Nicolas BIROT
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, Le Président

AL25018339

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXONNE du 19/03/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société en nom collectif
Dénomination sociale : SNC E.T.L
Siège social : 615 Rue de la Croix Ferrat Hameau de la Cour, 21130 AUXONNE
Objet social : Entreprises de travaux agricoles
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 6 000 euros
Gérant et Associés en nom : Monsieur Ludovic, Joël TARTERET, demeurant 1 Route de Vielverge 21270 PERRIGNY SUR L OGNON
Monsieur Thibaut, Etienne LAMBERT, demeurant 18 Route de Pontailler 21270 PERRIGNY SUR L OGNON
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, la gérance

AL25018364

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI VEGAS

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 14-16 rue du commerce
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
821 459 146 RCS de Nevers

La collectivité des associés en date du 2 Novembre 2024 a décidé de transférer le siège social au 18 rue de Bellevue 85460 L'AIGUILLON-LA-PRESQU-ILE (85460), à compter du 2 Novembre 2024.
Radiation au RCS de Nevers et réimmatriculation au RCS de La-Roche-sur-Yon

AL25018327

MODIFICATION DU CAPITAL

SCM COLBERT DES MEDECINS SPECIALISTES

Société civile de Moyens
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7, avenue Colbert
58000 NEVERS
837 680 040 RCS NEVERS

Le 18.03.2025, les associés ont constaté la modification du capital social :
Ancienne mention : capital : 1 000 euros
Nouvelle mention : capital : 600 euros
Pour avis.

AL25018330

MODIFICATIONS MULTIPLES

Les Mésanges

Société à responsabilité limitée
Au capital de 30.000 euros
Siège social : Lac des Settons
Rive Gauche L'huis-Gaumont
58230 Montsauche – Les- Settons
834 691594 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 04/01/2025 a décidé de réduire le capital de 4.000 € pour le ramener à 8.000 € par voie d'annulation de parts sociales.
La réalisation définitive de cette opération a été constatée par décisions du Président du 14/03/2025.
Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14/03/2025, les associés ont :
- constater la démission de Monsieur Nicolas Faisandier au titre de mandat de gérant, avec effet au 10/03/2025,
- décidé augmenter le capital de 22.000 € pour le porter à 30.000 €, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, par création de parts nouvelles.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention :Capital social : 12.000 €
Nouvelle mention:Capital social : 30.000 €
Mentions au RCS de Nevers

AL25018335

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

T.B.H.

SARL au capital de 6 000 €
Ancien siège social : 6, rue Clerget
58000 NEVERS
Nouveau siège social : 21, rue de Rémigny - 58000 NEVERS
794 672 287 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 20/03/2025, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Siège social :
Ancienne mention : 6, rue Clerget - 58000 NEVERS
Nouvelle mention : 21, rue de Rémigny - 58000 NEVERS

AL25018337

SELARL EDL AVOCAT
Me Éric de LAGUERENNE
Avocat au Barreau de Bourges

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCEA DU MONTOT

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 354.000 €
Le Montôt - 58270 VILLE LANGY
RCS de Nevers n°790691141

Aux termes d'une délibération en date du 17 janvier 2025 et à effet au 1er janvier 2025, l'AGE a pris acte de la nomination en qualité de cogérants de :
Monsieur Hervé THOMAS, demeurant à VILLE LANGY (58270), 1 route d'Angly ;
Monsieur Ludovic THOMAS, demeurant à VILLE LANGY (58270), 2 route d'Angly ;
Monsieur Nicolas THOMAS, demeurant à VILLE LANGY (58270), 3 le Montot.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis la gérance.

AL25018341

MODIFICATIONS MULTIPLES

MONTESPAN EVENTS

SARL au capital de 157 500 €
Domaine du Réveillon
2 Route de Clamecy Route
58410 Entrains-sur-Nohain
RCS NEVERS 884 750 811

Aux termes du PV des décisions unanimes des associés en date du 04/11/2024, il a été décidé de nommer en qualité de Cogérant Mr Charles-Emmanuel DE ROCHECHOUART DE MONTEMART DE TONNAY-CHARENTE demeurant 31 rue Gallieni 92100 Boulogne-Billancourt en remplacement de Mme Solenne DE ROCHECHOUART DE MONTEMART DE TONNAY-CHARENTE, démissionnaire.
Aux termes du PV des décisions unanimes des associés en date du 20/01/2025, il a été constaté la réalisation de la réduction du capital social d'une somme de 52 390 € pour le porter de 157 500 € à 105 110 €.
Les statuts sont modifiés en conséquence.
Mention au RCS de Nevers

AL25018346

SCCV ILOT COLBERT 2
Société Civile de construction vente
au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 13, rue Ferdinand Gambon
CS 50001
58000 NEVERS
Nouveau siège social :
11, rue Bovet
58000 NEVERS
849 265 624 RCS NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un acte ssp des 20/02/2025 et 10/03/2025, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter rétroactivement du 04/12/2023 :
Siège social :
Ancienne mention : 13, rue Ferdinand Gambon – CS 50001 - 58000 NEVERS
Nouvelle mention : 11, rue Bovet - 58000 NEVERS

AL25018366

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SAS MAISON DU FROMAGE
SAS au capital de 12 000 €
Siège social : 6, rue Saint Martin
58000 NEVERS
819 470 824 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/03/2025 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 28/02/2025 minuit :
- Directeur Général :
ancienne mention : KAPS FINANCE
nouvelle mention : Néant

AL25018376

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI FRANC NOHAIN

Société civile immobilière
Au capital de 76 224,51 euros
Siège social : 8 rue Franc-Nohain
58 800 CORBIGNY
RCS NEVERS 402 370944

Le 13/03/2025 les associés ont décidé :
-le transfert du siège social :
Mention caduque : 8 rue Franc Nohain, 58800 Corbigny,
Mention nouvelle : 15 rue Saint-Martin, Résidence Les Arcades, 58000 Nevers.
-Désignation, en qualité de co-gérante : Madame Candice PHELOUP, demeurant 3, Clos des Giroflées, 78280 GUYANCOURT.
Pour avis.

AL25018382

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA BASSE COUR

Société Civile
au capital de 266 784,26 €
Siège social :31-33 rue Gallliéni
92100 Boulogne-Billancourt
402 939 953 RCS de Nanterre

Aux termes de l'AGE en date du 28/03/2025 les associés ont décidé de transférer le siège social au 2 ROUTE de Clamecy 58410 Entrains-sur-Nohain
Objet social : Culture de céréalières (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses
Durée : expire le 14/04/2033
Gérant : M. DE ROCHECHOUART DE MORTEMART Charles Emmanuel, demeurant 31-33 Rue Gallliéni 92100 Boulogne-Billancourt
Radiation au TAE de Nanterre et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL25018393

Comptafrance

MODIFICATIONS MULTIPLES

PIZZA LASTORIA 58

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 114 RTE DE LYON
58000 SERMOISE-SUR-LOIRE
894 129 709 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 26.03.2025,l'Associé Unique a décidé :
- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale PIZZA LASTORIA 58 par LES 6 M et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- d'étendre l'objet social aux activités de salon de thé, bar à chicha, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS.
Le Président

AL25018394

SARL DIDIER AVRILLON
SARL au capital de 8 000 €
Ancien siège social : 14, rue Lucile Cormier
89130 TOUCY
Nouveau siège social : 22, Chemin de la Petite Rue
58400 CHAMPVOUX
438 470 866 RCS AUXERRE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Gérant : M. Christophe CHARACHE dt à CHAMPVOUX (58) – 22, Chemin de la Petite Rue
Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 01/04/2025, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Siège social :
Ancienne mention : 14, rue Lucile Cormier – 89130 TOUCY
Nouvelle mention : 22, Chemin de la Petite Rue – 58400 CHAMPVOUX
La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.

AL25018399

// GÉRANCE

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS
12, rue Gambetta
ORLEANS
3/5 Bd de Verdun

AVIS DE FUSION

TAXI G5
SARL au capital de 15 000 euros
Siège social : 26, rue du Commandant Barat
58000 NEVERS
RCS NEVERS 811 993 211
Aux termes d'une délibération en date du 31/03/2025 l'associée unique de la société TAXI G5, société absorbée, a décidé :
- D'approuver le projet de fusion de la société TAXI G5, par la société AMBULANCESG5, Société à Responsabilité Limitée au capital de 19 818,38 euros, ayant son siège social 25 Ter, rue du Commandant Barat 58000 NEVERS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 322 305 392.Selon projet établi le 06/02/2025, la société AMBULANCES G5 s'est vue transmettre la totalité du patrimoine de la société TAXI G5 sans création par la société absorbante de parts sociales nouvelles, l'opération ayant lieu entre filiales détenues à 100% par la société HDB société par actions simplifiée au capital de 136 500 euros, ayant son siège 26, rue du Commandant Barat 58000 NEVERS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 791 769 334.
- Que par le seul fait de l'inscription en compte « report à nouveau » de la SARL AMBULANCES G5 de l'actif net apporté, la société TAXI G5 se trouve dissoute de plein droit, sans liquidation.
La fusion et la dissolution de la société absorbée TAXI G5 sont devenues définitives le 31/03/2025, ainsi qu'il résulte des décisions de l'associée unique de la société AMBULANCES G5 du 31/03/2025.
Pour avis

AL25018317

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS
12, rue Gambetta
ORLEANS
3/5 Bd de Verdun

AVIS DE FUSION

AMBULANCES G5
SARL au capital de 19 818,38 euros
Siège social : 25 Ter, rue du Commandant Barat
58000 NEVERS
RCS NEVERS 322 305 392
Suivant une délibération en date du 31/03/2025, l'associée unique de la SARL AMBULANCES G5 a approuvé le projet de fusion établi le 06/02/2025 aux termes duquel la société absorbée la SARL TAXI G5, Société A Responsabilité Limitée au capital de 15 000 euros, dont le siège est 25 Ter, rue du Commandant Barat 58000 NEVERS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 322 305 392, a fait apport à titre de fusion à la SARL AMBULANCES G5 de la totalité de son patrimoine, l'évaluation du patrimoine ainsi transmis a été porté au compte « report à nouveau » de la SARL AMBULANCES G5, l'opération ayant lieu entre filiales sœurs détenues à 100% par la société HDB, société par actions simplifiée au capital de 136 500 euros, ayant son siège social 26, rue du Commandant Barat 58000 NEVERS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 791 769 334.
Ce projet de fusion a été préalablement approuvé par l'associée unique de la société TAXI G5.
En outre, les mentions antérieurement publiées ont été modifiées comme suit à compter de la même date :
ANCIENNES MENTIONS :
Dénomination sociale : AMBULANCES G5
Objet social (sommairement rappelé) : toutes activités ambulancières, le transport de corps avant mis en bière, le transport routier de marchandises, la location de véhicule, toutes missions dans le cadre des contrats d'assistances.
NOUVELLES MENTIONS
Dénomination sociale : AMBULANCES TAXIS G5
Objet social (sommairement rappelé) : toutes activités ambulancières, le transport de corps avant mis en bière, le transport routier de marchandises, la location de véhicule, toutes missions dans le cadre des contrats d'assistances.
La société a également pour objet l'activité de taxi et de transports de voyageurs à titre onéreux ; transports assis professionnalisés.
Pour avis

AL25018318

SCP Emeline Cavet-Jacob
Notaire
14 Avenue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte reçu par Me Stéphanie CLERMONTE, Notaire au sein de la SCP Emeline CAVET-JACOB, notaire, le 27/2/2025 enregistré au SPFE DE LA NIEVRE le7/3/2025 dossier 202500004475, réf : 5804P01 2025 N 00120, la Commune de MYENNES située dans le département de la NIEVRE dont l'adresse du siège est à MYENNES (58440) 47 ruede Paris RN7, identifiée au SIREN sous le n° 215 801 879,
A DONNE A BAIL A TITRE DE LOCATION GERANCE A :
la Sté SASU PIFFARD FAMILY, Société par actions simplifiée au capital de 7.600 euros dont le siège social est à BELLEVILLE SUR LOIRE (Cher) 2 route de Sancerre, identifiée au SIREN sous le n° 830 318 648 et immatriculée au RCS de BOURGES,
Un fonds de commerce de BOULANGERIE-PATISSERIE, SANDWICHERIE à MYENNES (Nièvre) 26 rue de Paris, pour une durée de 1 an à compter du 27/2/2025, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.
En vertu de ce contrat, le locataire gérant exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité et le bailleur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par la gérant et le fonds de commerce ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire ou gérant libre.
Préalablement à ladite location-gérance, il a été procédé à compter du 25 septembre 2024, à la résiliation pure et simple de la location-gérance faite par la commune de MYENNES ci-dessus nommée au profit de Mr BERTHE Damien, dt à MYENNES (58440) 26 rue de Paris, du fonds de commerce ci-dessus énoncé, suivant acte reçu par Me Stéphanie CLERMONTE, notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 25 Juin 2024, pour lequel Mr BERTHE était immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 931 106 108.
POUR UNIQUE INSERTION
Me Stéphanie CLERMONTE, Notaire.

AL25018325

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'annonce parue sous le n° 20241106-00659851 dans l'édition du 15/11/2024 concernant SCI MAS DOYEN.
Il faut lire : 2 bis rue du Crot Barret 'Lieu-dit Vary' 58240 LANGERON.

AL25018340

// VENTE AUX ENCHÈRES

Maître Myriam PREPOIGNOT
Avocate au barreau de NEVERS
Membre de la
SELARL AGIN PREPOIGNOT
Demeurant 6, square de la Résistance
58000 NEVERS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

Située à DECIZE (58300) – 5 Rue des Acacias, « Village de Brain »
UNE MAISON d'habitation de plain-pied de 89,98 m2, composée :
D'un séjour, 2 chambres, un WC, une salle d'eau
Garage et jardin attenant
Le bien est occupé par le(s) propriétaire(s)
Cadastrés section AX n°156, d'une contenance totale de 00ha 09a 75ca
MISE A PRIX 30.000,00 € outre charges et frais
VISITES SUR PLACE :
LUNDI 5 MAI 2025 DE 14H30 A 15H30
ADJUDICATION MARDI 20 MAI 2025 A 10H30
TRIBUNAL JUDICIAIRE – JUGE DE L'EXECUTION – PLACE DU PALAIS -58019 NEVERS
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au :
- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé sous le **RG N°24/00014**
- SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Avocats au Barreau de LYON, demeurant 20, Bd.Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A – 69003 LYON ; (**Références : 20240459**)
- SELARL AGIN PREPOIGNOT, Avocats au barreau de NEVERS, demeurant 6Square de la Résistance – 58000 NEVERS, (**Références : 23-132**)
Sur les sites internet : www.axiens.legal et www.encherespubliques.com

AL25018378

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin - 58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre), Place du Palais,
LE MARDI 20 MAI 2025 à 10h30
COMMUNE DE CUNCY LES VARZY (Nièvre)
Lot unique : Une maison d'habitation située 14 route de Serre, cadastrée :
Section AD n°82 « 14 route de Serre » de 6a 05ca
Section AD n°83 « Mhers » de 8a 32ca
Section AD n°84 « Mhers » de 3a 15ca
Section AD n°156 « Mhers » de 4ca
Section AD n°160 « Mhers » de 4a 74ca
Sur la mise à prix de :VINGT MILLE EUROS (20 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par tranche de 2 000 € sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 10 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 07/04/2025.
Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente
VISITE du bien prévue sur place
Le 24 avril 2025 à 10h00
S'adresser à Maître Aurélie GRAS, huissier de justice, 1 Place du Marché, 58210 VARZY.
Tél : 03 86 29 41 33

AL25018413

// DIVERS

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Frédéric MARTINEZ, Notaire à (58240) SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, 34, Avenue Général de Gaulle, CRPCEN 58061, le 28 mars 2025, a été effectué un apport à la communauté aménageant le régime matrimonial entre :
M. Alain Dominique VERNUSSE, retraité, et Mme Guylaine Suzanne DION, Retraitée, demeurant ensemble à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (58240), Marcigny,
Nés savoir :
Monsieur à PARAY LE MONIAL (71600), le 3 mai 1955,
Madame à ORLY (94310), le 11 avril 1959.
Mariés à la mairie de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (58240), le 29 juin 1990 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Apport de l'immeuble propre à Mme DION ép. VERNUSSE sis à (58240) SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, La Chaume des Jousses, cadastré section AS n°21
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion.
Le notaire

AL25018347

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 10 Juillet 2023, Melle Jacqueline Renée MILLET, née à VINCENNES (94300) le 19 mars 1934,demeurant à HERRY (18140) 2 rue des Camuzats, Les Camuzats,célibataire, décédée à SANCERRE (18300) le 7 octobre 2024, a institué un ou plusieurs légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Anne JUILLET, suivant procès-verbal en date du 8 janvier 2025, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de BOURGES, le 20 Mars 2025.
Les oppositions sont à former en l'étude de Me Anne JUILLET,notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150), chargée du règlement de la succession.
Pour avis.

AL25018395

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

CV LEJOUR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 6.500 euros
Siège social : 1, rue Jean Moulin
58300 Decize
RCS Nevers 813 269 669

Le 30 juin 2023, l'associée unique a décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.225-248 et de l'article L.227-1 du code de commerce.
Pour avis.

AL25017915

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE LA BRINGUIGNONNE

794 488 510 RCS NEVERS
Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social : Lieudit La Jarnoise
58230 SAINT-AGNAN
Siège de liquidation :
14 Rue des Tanneries
21210 SAULIEU

L'Assemblée Générale réunie le 26/02/2025 au 14 Rue des Tanneries 21210 SAULIEU a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Corinne PERROT, demeurant La Jarnoise 58230 SAINT-AGNAN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30/11/2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur.

AL25018338

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DE LATRAULT

EARL au capital de 163 257,65 €
Siège social : Latrault
58460 BREUGNON
352 405 047 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 31 décembre 2024, la dissolution anticipée de la société a été décidée au 31 décembre 2024 et il sera mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.
Mme Véronique QUARTIER épouse ADELARD,demeurant à ÉTAIS-LA-SAUVIN (89480), les Bourrys, a été nommée aux fonctions de liquidatrice à compter du 31 décembre 2024.
Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, situé à BREUGNON(58460), Latrault, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS (58000).
Pour avis, le liquidateur.

AL25018358

Exco Alpha

NON DISSOLUTION

SD AUTO NIEVRE

Forme : SAS
Capital social : 5000 euros
Siège social : 2 Rue du Docteur Jules Renault
58000 NEVERS
978430924 RCS de Nevers

Aux termes d'une décision en date du 30 janvier2025, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL25018359

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la collectivité des associés, en date du 11 février 2025, les associés de la SCI GOOD LOC, au capital de 600 euros dont le siège est à ANNAY (Nièvre) «La Poinsonnerie» identifiée au SIREN sous le n° 483232484 et immatriculée au RCS de NEVERS,
Ont décidé la dissolution volontaire anticipée de ladite société à compter du 11 février 2025 et nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation : Mr LETARD David,demeurant à ROUMEGOUX (15290) 5 Sylvestre, lequel accepte sa fonction.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège de la société.
La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à ROUMEGOUX(15290) 5 Sylvestre (domicile du liquidateur).
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS.
POUR AVIS
Le liquidateur.

AL25018396

Suivez-nous sur notre page Facebook

ANNONCES LÉGALES

// CONSTITUTION

RIBSFELD
Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 75 rue Waldeck Rousseau
58150 POUILLY SUR LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POUILLY SUR LOIRE du 31 mars 2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : RIBSFELD
Siège social : 75 rue Waldeck Rousseau 58150 POUILLY SUR LOIRE
Objet social : Tant en France qu'à l'étranger, la propriété par voie d'acquisition, de construction, d'apports, de crédit-bail ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non, ruraux ou urbains, destinés à la location. La gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens de ces terrains et bâtiments, notamment par location.
L'aliénation totale ou partielle de tout ou partie des terrains et bâtiments acquis ou édifiés, notamment par vente, échange, apport en société ou autrement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Mickaël RIBEIRO demeurant 36 route d'Antibes 58400 MESVES SUR LOIRE et Mme Anne-Sophie KROPFELD demeurant 36 route d'Antibes 58400 MESVES SUR LOIRE
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS

AL25018313

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/03/2025, il a été constitué une SAS dénommée : DU VIEUX DOMAINE
Siège social : 266 ROUTE DE NYON - 58130 BALLERAY
Capital : 5.000,00 €
Objet : La production et vente d'électricité.
L'exercice de tous travaux agricoles, de travaux publics, d'amélioration foncière ainsi que la restauration et l'entretien de propriétés et de voiries et toutes opérations commerciales accessoires ou connexes à l'activité agricole ou exercée en milieu rural.La location de matériel, la mise à disposition de logistique diverse à usage agricole,
Président : M. Simon AUBRY, 266 route de Nyon - 58130 BALLERAY
Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représenté.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL25018322

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/03/2025, il a été constitué une GFA dénommée :DU CHAMP DES AGNEAUX
Capital : 1.000,00 €
Siège social : 266 ROUTE DE NYON - 58130 BALLERAY
Objet : Le groupement a pour objet la propriété, la jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine, aux fins de création d'une exploitation et, plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil et ne soient pas inconciliables avec les règles de la législation propre aux groupements fonciers agricoles.
Gérance : M. Simon AUBRY , 266 ROUTE DE NYON - 58130 BALLERAY, et Mme Apolline DUBOIS, 266 ROUTE DE NYON - 58130 BALLERAY
Cession de parts : Toute mutation de parts sociales entre vifs doit être constatée par acte authentique ou sous seing privé.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL25018324

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue Lafayette

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Me GUERIN PEREIRA en date du31/03/2025, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale : SCI CHAMP VENEAU
Objet social : l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport,l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers
Siège social : 9 rue du Champ Veneau 58200 SAINT LOUP DESBOIS
Capital : 1000 euros
Gérance : Monsieur Benjamin ANDRE demeurant à SAINT-LOUP-DES-BOIS (58200), 9 rue du Champ Veneau
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis.

AL25018361

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 02/04/2025, il a été constitué une SCI dénommée SCI DE LA FERRAUDERIE
Objet social : La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés,
Siège social : 1, rue du Bourg 58350 DOMPIERRE-SUR-NIEVRE
Capital : 20 000 euros
Gérance : Monsieur Hugues BAILLY et Madame Elodie BAILLY demeurant ensemble 1, rue du Bourg 58350 DOMPIERRE-SUR-NIEVRE
Agrément des cessions de parts sociales : Les cessions de parts sociales quel que soit le bénéficiaire, associés, non-associés, y compris les cessions consenties à des conjoints, ascendants ou descendants du cédant sont soumises à un agrément préalable donné à la majorité des associés représentant des deux tiers des parts sociales composant le capital social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25018373

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/03/2025, il a été constitué une SCI dénommée :
SCI JADE
Capital : 500,00 €Siège social : 4 rue des Fourmis Rouges Fétigny - 58230 ALLIGNY-EN-MORVAN
Objet : Acquisition, gestion, administration et disposition de biens immobiliers et de parts de SCPI,Mise en valeur des immeubles appartenant à la société,Et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
Gérance : M. Jean-Michel CORNU, 4 Rue des Fourmis Rouges, Fétigny - 58230 ALLIGNY-EN-MORVAN
Cession de parts : session des parts sociales soumise à l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL25018391

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 7 avril 2025, il a été constitué à effet du 1er avril 2025 un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé « GAEC DE L'ANDARGE », agréé par décision préfectorale de la Nièvre le 26 mars 2025.
Le siège social est fixé à Domaine Virot - 58300 VERNEUIL.
Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, les gérants.

AL25018402

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI MILLESIME 22

Société civile immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 10 rue du Four
89290 JUSSY
983 244 484 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 rue du Four, 89290 JUSSY au 29 rue de l'Ecole, 89290 VENOY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE.

AL25018311

Accompagnement Stratégie 77 Seine-et-Marne

NOMINATION DE GÉRANT

GAEC DE LA MOTTE LEVAULT.

Forme : GAEC.
Capital social : 90000 €.
Siège social : 338 Chemin DE LA MOTTE
89220 SAINT-PRIVE.
343568879 RCS Auxerre.

Aux termes de l'AGE en date du 1 avril 2025, les associés ont nommé gérant de la société M.Valentin LETELLIER, demeurant 338 Chemin de la Motte, 89220 St Privé.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL25018320

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Par AGO du 01/01/2024, la collectivité des associés de la SARL CORNALINE, SARL au capital de 1 000 euros, Siège social : 1 Avenue Haussman 89000 AUXERRE, RCS AUXERRE 879 920 726, a nommé en qualité de cogérante Madame Johanna DELAGNEAU, demeurant 6 Grande Rue Vaugermain 89800 SAINT CYR LES COLONS, pour une durée illimitée à compter du01/01/2024.
Pour avis - La Gérance

AL25018332

MODIFICATION DU CAPITAL

LMT

Forme : SASU
Siège social : 19 Avenue Lucien Cornet
89100 SENS
Capital social : 3 000 euros
Numéro SIREN : 935134585 R.C.S. SENS

Aux termes des décisions de l'associé unique du 28 mars 2025, il a été décidé d'augmenter le montant du capital social de 3 000 euros à 3 300 euros par voie d'augmentation de la valeur nominale des actions.
L'article 6 et 10 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Il a été également pris acte d'étendre l'objet social de la société en lui rajoutant : « Transporteur public routier de personnes à l'aide de véhicule n'excédant pas neuf places, conducteur compris » à compter du 28 mars 2025.
L'article 2 des statuts a donc été modifié.
Modification au registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis et mention.
Le Président

AL25018409

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI PASELPY

Société civile immobilière
Siège social : SAINT FLORENTIN (89600)
6 Rue du Faubourg Saint Martin
Capital social : 4573,47 euros
Siren : 383 391 968 R.C.S AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'AGE du 20 février 2025, il a été décidé de transférer le siège social du 6 Rue du Faubourg Saint Martin à SAINT FLORENTIN (89600) au 6 chemin des Bruyères, Bouilly à VERGIGNY (89600).
Mention sera faite au RCS de AUXERRE.
Pour avis et mention.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL25018360

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

CHOCOLATS ET CONFISERIES DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée
Transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 000 euros
Siège social : Avenue Haussmann
Centre Commercial «Les Clairions»
89000 AUXERRE
534 667 746 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31 mars 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 1er avril 2025, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 500 000 euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Marc MINEUR.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIETE :
Monsieur Marc MINEUR, demeurant 27 Route d'Auxerre 89250 SEIGNELAY.

AL25018362

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA DEUX GY

Société Civile
d'Exploitation Agricole
Au capital de 325 000 €
Siège social : 37 rue de Rechievre
89580 GY L'ÉVÊQUE
809 679 558 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 20 mars 2025, la collectivité des associés a :
Décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sa dénomination devenant EARL DEUX GY.
Décidé de réduire le capital social de 174 000 €le portant ainsi à 151 000 €.
Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :
Dénomination sociale : EARL DEUX GY.
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article1844-5, les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 151 000,00 €.
Siège social : 37 rue de Rechievre, 89580 GY L'ÉVÊQUE.
Durée : Jusqu'au 19 février 2114.
Gérant : M. José VICENTE, demeurant 37 rue de Rechievre, 89580 GY-L'ÉVÊQUE.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'AGE des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres.
Pour avis, la gérance

AL25018368

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

MARCELOT SEBASTIEN

Société à responsabilité limitée
Au capital de 63 000 euros
Siège social : 30 ROUTE D'ANGELY
89440 SAINTE-COLOMBE
831 723 523 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 janvier 2025, l'Associé Unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'installation de panneaux photovoltaïques et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25018369

EGIDE AVOCATS EXPERTS
Me Arnaud SARLAT
S.P.E d'Avocats et d'Experts-Comptables
35 rue de Sarrebourg
18 000 BOURGES

MODIFICATION DU CAPITAL

SOCIETE CIVILE EXPLOITATION AGRICOLE PECHERY

au capital de 229 000€
Siège social : MONTILLOT (Yonne)
8 rue des Vergers
RCS AUXERRE 482 750 700

Il résulte de l'AGE du 14/02/2025 les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :
Anciennes mentions
Capital social :229 000 euros
Associés tenus indéfiniment des dettes sociales:
Sylvain PECHERY dmt à MONTILLOT (Yonne)
8 rue des Vergers
Mikael PECHERY dmt à BROSSES (Yonne)
35 grande rue.
Nouvelles mentions
Capital social : 114 600 euros
Associés tenus indéfiniment des dettes sociales:
Sylvain PECHERY dmt à MONTILLOT (Yonne)
8 rue des Vergers
Pour avis,
La gérance

AL25018385

EGIDE AVOCATS EXPERTS
Me Arnaud SARLAT
S.P.E d'Avocats et d'Experts-Comptables
35 rue de Sarrebourg
18 000 BOURGES

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL DES TROIS TILLEULS

Exploitation Agricole
A responsabilité Limitée
au capital de 47 300€
Siège social : BROSSES (Yonne)
7 place des Marronniers
RCS AUXERRE 950 003 640

Il résulte de l'AGE du 14/02/2025 les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :
Anciennes mentions
Capital social : 47 300 euros
Nouvelles mentions
Capital social : 25 585 euros
Pour avis,
La gérance

AL25018386

EGIDE AVOCATS EXPERTS
Me Arnaud SARLAT
S.P.E d'Avocats et d'Experts-Comptables
35 rue de Sarrebourg
18 000 BOURGES

MODIFICATION DU CAPITAL

SNC DES TROIS MARRONNIERS

Société en Nom Collectif
au capital de 86 000 €
Siège social : BROSSES (Yonne)
7 place des Marronniers
RCS AUXERRE 792 458 036

Il résulte de l'AGE du 14/02/2025 les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :
Anciennes mentions
Capital social : 86 000 euros
Associés tenus indéfiniment des dettes sociales:
Sylvain PECHERY dmt à MONTILLOT (Yonne)
8 rue des Vergers
Mikael PECHERY dmt à BROSSES (Yonne)
35 grande rue.
Nouvelles mentions
Capital social : 43 000 euros
Associés tenus indéfiniment des dettes sociales:
Sylvain PECHERY dmt à MONTILLOT (Yonne)
8 rue des Vergers.
Pour avis,
La gérance

AL25018387

EGIDE AVOCATS EXPERTS
Me Arnaud SARLAT
S.P.E d'Avocats et d'Experts-Comptables
35 rue de Sarrebourg
18 000 BOURGES

MODIFICATION DU CAPITAL

PECHERY IMMO

S.C.I au capital de 1 000 €
Siège social : MONTILLOT (Yonne)
8 rue des Vergers
RCS AUXERRE 881 433 387

Il résulte de l'AGE du 14/02/2025 les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié :
Anciennes mentions
Capital social : 1 000 euros
Associés tenus indéfiniment des dettes sociales:
Sylvain PECHERY dmt à MONTILLOT (Yonne)
8 rue des Vergers
Mikael PECHERY dmt à BROSSES (Yonne)
35 grande rue.
Nouvelles mentions
Capital social : 500 euros
Associés tenus indéfiniment des dettes sociales:
Sylvain PECHERY dmt à MONTILLOT (Yonne)
8 rue des Vergers.
Pour avis,
La gérance

AL25018388

SC RACE-GOIN
Société civile
au capital de 2000 €
Siège social: 3 rue Joseph Deschamps
89800 COURGIS
930.926.654 RCS AUXERRE

MODIFICATION DU CAPITAL

Suivant acte reçu par Me BERARDO notaire à MALIGNY le 24 mars 2025 il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de 12.000€ par apport en nature pour le porter à 14.000 €.
Les articles 6, 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion, le gérant.

AL25018389

TRANSFORMATION

AWA

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
Au capital de 12 000 euros
Siège social : 34 Avenue Victor Hugo
89200 AVALLON
843 250 333 RCS AUXERRE

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31 mars 2025, l'Associée Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital social reste fixé à la somme de 12 000 euros divisé en 120 actions de 100.00 euros chacune.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Céline DUBREUIL.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
Présidente de la société nommée pour une durée illimitée :
Madame Céline DUBREUIL
Demeurant 34 Avenue Victor Hugo - 89200 AVALLON
Mention sera faite au RCS d'Auxerre
Pour avis
La Présidence

AL25018397

SARL DIDIER AVRILLON
SARL au capital de 8 000 €
Ancien siège social : 14, rue Lucile Cormier
89130 TOUCY
Nouveau siège social : 22, Chemin de la Petite Rue
58400 CHAMPVOUX
438 470 866 RCS AUXERRE

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 01/04/2025, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Siège social:
Ancienne mention : 14, rue Lucile Cormier – 89130 TOUCY
Nouvelle mention : 22, Chemin de la Petite Rue – 58400 CHAMPVOUX

AL25018400

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DES ASSISES

EARL au capital de 288 760 €
Siège social : les Assises
89350 TANNERRE-EN-PUISAYE
494 345 606 RCS AUXERRE

Le 25 mars 2025, l'associé unique a constaté la fin des fonctions de gérant de M. Philippe FOURNIER au 15 avril 2022, date de son décès.
Pour avis, la gérance.

AL25018401

S.J.B. Société d'Avocats

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

ETC GESTION

Société à responsabilité limitée
Au capital de 17 000 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
901 651 729 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 5 JUILLET 2024, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur André VENTALON de ses fonctions de co-gérant, à compter du 31 AOUT 2024 et ont décidé à l'unanimité de ne pas procéder à son remplacement.

AL25018415

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Par acte SSP en date du 25/03/2025 la Mairie de Arcy-sur-Cure située dans le département de l'Yonne dont l'adresse du siège est Rue du Château 89270 Arcy-sur-Cure , identifiée au SIREN sous le n°21890015700015
A DONNE
UN BAIL A TITRE DE LOCATION GÉRANCE
A La SARL Louis, Société à Responsabilité limitée au capital de 1000 euros dont le siège social est à rue Tardy 89270 Arcy-sur-Cure, en cours d'immatriculation au RCS de Auxerre
Un fonds de commerce de CAMPING DE L'ISLE ST JEAN à ARCY-SUR-CURE (Yonne)
Rue Tardy, pour une durée de 7 mois à compter du 1/4/2025, jusqu'au 31/10/2025.
En vertu de ce contrat, le locataire gérant exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité et le bailleur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par la gérant et le fonds de commerce ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire ou gérant libre.

AL25018350

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associée
89250 SEIGNELAY

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER,Notaire associé à SEIGNELAY le 31/03/2025,avec la participation de Me VECTEN-DEZOBRY notaire à EPERNAY (51200) assistant le cessionnaire, enregistré au SPFE YONNE le 01/04/2025 Dossier 2025 00010890 référence 8904P01 2025 N 00369,
La SARL « CHATEAU DE LA RESLE » dont le siège est à MONTIGNY-LARESLE(89230) Château de la Resle Lieudit «La Resle», immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 819067034,
A CEDE à
La SAS « Société du Château de la Resle », dont le siège est à SAINT MARDS-EN-OTHE (10160) 8 rue de la Foire aux Chevaux, immatriculée au RCS de TROYES sous le numéro 843938994,
Un fonds de commerce de chambres d'hôtes, table d'hôtes et gîte, achat et vente de tous produits régionaux et produits du terroir et objets de décoration sis à MONTIGNY LA RESLE lieudit «La Resle», lui appartenant connu sous le nom commercial «CHATEAU DE LA RESLE» et pour lequel le cédant est immatriculé au RCS AUXERRE sous le numéro 819067034,
Moyennant le prix de SIX CENT VINGT CINQ MILLE EUROS (625.000€) payé comptant, marchandises en sus pour un montant de six mille euros TTC (6000€).
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.
Oppositions en l'étude de Me GARNIER dans les dix jours de la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.
Pour insertion
Le Notaire.

AL25018412

SELARL ARCANGELI-ZERR,
NOTAIRE
Notaire à MONTBELIARD (25),
8 Avenue Wilson

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me LAURENT, notaire à MONTBELIARD (25) le 01/04/2025, enregistré au SPFE de MONTBELIARD le 03/04/2025 dossier 2025 00003550,
La SAS NTD au capital de 5 000€, ayant son siège social à SENS (89100), 9 Avenue Georges Pompidou, identifiée sous le numéro SIREN 819 402 892 RCS SENS
A cédé à
La SAS NTS, au capital de 10 000€, ayant son siège social à SENS (89100), 9 Avenue Georges Pompidou, identifiée sous le numéro SIREN 939 591707 RCS SENS,
Un fonds de commerce de de restaurant, « restauration sur place et à emporter, et accessoirement organisation de manifestations musicales en salle et en extérieur », connu sous le nom « LE BOUDDHA », situé et exploité à SENS (89100), 9 Avenue Georges Pompidou.
Prix : 500 000,00 €.
Prise de possession : 01/04/2025.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Etude de Maître Julie CHANDELIER, notaire à SAINT-FARGEAU (89170), 12 rue Max Pautrat, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.
Pour insertion.

AL25018416

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans TERRES DE BOURGOGNE du 30/08/2024 concernant LGP PROMO, Il fallait lire : siège social et adresse du liquidateur : 5 rue de Cornat 89570 Turny.

AL25018355

// DIVERS

ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Par ordonnance en date du 18 mars 2025 a désigné au visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 la SELARL CARDON - BORTOLUS prise en la personne de Alexandre BORTOLUS en qualité d'administrateur provisoire de la Copropriété 10 impasse de la demi-lune , 89100 SENS, immatriculée au Registre des Copropriétés sous le numéro AH6-375-539 , avec pour mission de :
Rétablir le fonctionnement normal de la copropriété.
Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL CARDON - BORTOLUS dans un délai de trois mois à compter de la publication au BODACC.
L'ordonnance de désignation emporte suspension de l'exigibilité des créances en application du I de l'article 29- 3 de la loi du 10 juillet 1965, soit 12 mois
L'Administrateur Provisoire

AL25018333

ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Par ordonnance en date du 18 mars 2025 a désigné au visa de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965 la SELARL CARDON - BORTOLUS prise en la personne de Alexandre BORTOLUS en qualité d'administrateur provisoire de la Copropriété 20 rue Rigault , 89100 SENS, immatriculée au Registre des Copropriétés sous le numéro AC6-630-131, avec pour mission de :
Rétablir le fonctionnement normal de la copropriété.Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL CARDON - BORTOLUS dans un délai de trois mois à compter de la publication au BODACC.
L'ordonnance de désignation emporte suspension de l'exigibilité des créances en application du I de l'article 29-3 de la loi du 10 juillet 1965, soit 12 mois
L'Administrateur Provisoire

AL25018334

Alysé
Société Coopérative Agricole
A capital variable
3 rue Jules Rimet
89400 MIGENNES
Agrément n° N14036
RCS Sens : 778 119 818

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

ASSEMBLÉES DE SECTIONS
Les adhérents de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de sections qui auront lieu :

Mercredi 23 avril 2025 à 9h45
Sections Nièvre & Yonne
Salle de la mairie de Précy le Sec
Visite de l'exploitation de Lilian Rameau - 2 Route de ST Moré - Précy le Sec (89)
Vendredi 25 avril 2025 à 9h45
Section Aubeau Lycée de St Pouange
Salle Charles Baltet Route Viélaines, - Saint-Pouange (10)
Lundi 28 avril 2025 à 9h45
Sections Loiret & Cher
Salle Socio culturelle – place de l'église à La Cour-Marigny (45)
Visite de l'exploitation : GAEC des Bonneaux (Lorris)
Mercredi 30 avril 2025 à 9h45
Section Côte d'Or
Assemblée et visite d'exploitation

ANNONCES LÉGALES

SCEA des 4 Chênes - Ferme Sainte-Marie à Villotte sur Ource (21)

Lors des Assemblées de Sections des ATELIERS TECHNIQUES vous seront proposés avec des solutions concrètes et des échanges avec des experts pour optimiser votre élevage.

L'ordre du jour

10 h 00 : Assemblée de Section
- Mot du Président
- Lecture du rapport moral
- Rapport d'activités pour l'exercice clos le 31/12/2024
- Élection des représentants de la Section à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire du Jeudi 5 juin 2025

12 h 00 : Repas convivial

14h 00 : Visite d'exploitation et ateliers techniques

ASSEMBLÉE GENERALE PLÉNIÈRE ORDINAIRE

Les délégués élus aux Assemblées de Sections sont convoqués à l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire qui aura lieu le

Jeudi 5 juin 2025 à 9 h 45

Salle André Laforge – 89400 Migennes

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2024
- Approbation des comptes et constatation de variation du capital social au cours de l'exercice
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2024
- Rapport général et spécial du commissaire aux comptes
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
- Indemnité globale du Conseil d'Administration
- Pouvoir au Président
- Questions diverses

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les Assemblées de sections de prendre connaissance, au siège social des comptes de fin d'exercice, des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes ainsi que de la proposition des résolutions.

Le Président du Conseil d'Administration
Nicolas MICHAUD

AL25018356

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), le 3 avril 2025,
il a été reçu l'acte d'aménagement de régime matrimonial entre
M. Didier Pascal SEILLIER et Mme Sylvie Nicole Marie Odette JANICOT, demeurant à BEAUVILLIERS (89630) 17 route de Beauvilliers «Sully».
Il a été décidé la mise en communauté du bien situé à BEAUVILLIERS (89630) 17 route de Beauvilliers «Sully».
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL25018375

Regardez-nous sur YouTube

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BEAUVOIR – bois-taillis - 81 a 63 ca - 'LE VEAU HAMEAU' : C - 0862 - 'MOULIN BELTHIER' : C - 0091 - 'LA CAILLOUTIERE' : D - 0969 - 'GUILLEREAU' : D - 0027 – zonage : zone N du PLU

BUTTEAUX – bois-taillis - 5 ha 22 a 95 ca - 'LES BRUYERES' : B - 0047- 0080 – 0107 – 0108 – 0117 - 0272 - 'BOIS DE LA PRINGUE' : ZB – 0099 – 0105 – 0126 - 0141 - 'LA PATISSIERE' : ZH – 0090 - 0094 – zonage : RNU

EGLENY – terre – fonds occupé - 60 a 16 ca - 'LE BAS DE TREVIN' : ZN - 0160 – zonage : zone A du PLU

GERMIGNY – bois-taillis - 45 a 64 ca - 'CARREFOUR' : AH - 0655 - 'LE HAUT DES GRANDS BOIS' : AL - 0256 - 'LES YATES' : ZI - 0113 – zonage : RNU

JAULGES – bois-taillis - 1 ha 78 a 57 ca - 'LES BRUYERES VILLIERS VINE' : AH – 0156 – 0204 - 0250 - 'LE PETIT BOIS' ; AH - 0072 - 'LES GRANDES BRUYERES' : AI – 0009 – 0015 – 0026 – 0063 – 0242 - 0245 - 'LA FERME DES VENTES' : AI - 0139 – zonage : RNU

LINDRY – bois-taillis - 8 a 38 ca - 'LA CROIX SAINT JACQUES' : B - 0853 - 0854 – zonage : zone N du PLU

MONETEAU – bois-taillis – 74 a 10 ca - 'LA GARENNE' : ZC - 0102– zonage : zone N du PLU

PARLY – terre – 14 a 20 ca - 'SOURIE' : ZK - 0033 – zonage : zone A du PLU

POURRAIN – bois-taillis - 19 a 56 ca - 'LE VAU' : A - 0249 - 'LES GRANDES PATURES' : F - 0853 - 'BOIS CACQUET' : F - 1327 – zonage : zone N du PLU

SAINT MARTIN SUR ARMANÇON – terre, lande et bois-taillis - 1 ha 64 a 40 ca - 'LA MONTEE DE L ORME' : A - 0306 - 'LES DIX JOURNAUX' : A - 0069 - 'ROUGE VAUX' : F - 0638 - 'LE GRAND VAU REMY' : F - 0415 - 'MONTEAU' : F - 0539 - 'LA CROIX DE PIERRE' : G - 0211 - 'CROIX DE CHAMP BENOIT' : G - 0081 - 'LES OLIVETTES' : G – 0495 - 0503 - 'VAU LARRY' : ZE - 0024 – zonage : RNU

SOUMAINTRAIN – bois-taillis - 11 a 10 ca - 'LES PETITES BROSSES SUD' : C - 0095 – zonage : RNU

VILLIERS VINEUX – bois-taillis - 25 a 53 ca - 'LES BRUYERES' : D - 0090 – zonage : zone N du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 28/04/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25018408

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

SARL CASA PIZZA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 700 €uros
Siège: 1 B Boulevard de Verdun
SENS 89100
R.C.S. SENS : 881 383 541

Par décision de l'AGE du 17/03/2025, il a été décidé de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social.
Mention au RCS de SENS.
Le Gérant

AL25018342

KPMG Avocats

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AID

Forme : SAS société en liquidation.
Capital social : 5000 euros.
Siège social : 61 Rue JOUBERT
89000 AUXERRE.
881611925 RCS d'Auxerre.

Aux termes d'une décision en date du 28 mars 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 mars 2025.
Monsieur François BERTHIER, domicilié 1 rue Grevin 89110 MERRY LA VALLEE, a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au 61 Rue JOUBERT, 89000 AUXERRE
Pour avis.

AL25018353

NON DISSOLUTION

MAGALON

Société à responsabilité limitée
Unipersonnelle
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 27 Route des Clerimois
89320 VILLIERS LOUIS
510 066 442 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 01/04/2025, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis La Gérance

AL25018363

CUMA PRODUITS DE NOS CAMPAGNES

Société coopérative agricole
à capital variable
Siège : Scea Champ du Puits,
Les Siméons
89120 Charny Orée de Puisaye
N° d'agrément HCCA 12332
N° d'immatriculation au RCS de Sens
813726866

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 25/03/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter du 31/03/2025 et sa mise en liquidation amiable.
Ont été désignés liquidateurs Mme Maryline GAUTHIER demeurant à Vermenton et Mme Julie GIONNET demeurant à Charny, lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à SCEA CHAMP DU PUITS – Les Siméons – 89120 CHARNY, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Sens.
Le(s) liquidateur(s)

AL25018367

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MAISON 2F

SAS En cours de liquidation
Au capital de 1 000 €uros
Siège social : 3 rue Saint-Leu
89140 COURLON SUR YONNE
847 934 031 R.C.S. SENS

Suivant délibération de l'A.G.O. du 21/03/2025, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2024.
Dépôt des actes et pièces au R.C.S. de SENS

AL25018377

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

DISSOLUTION

ARC AUTO

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 rue du Serein
89800 CHABLIS
Siège de liquidation
9 rue du Serein
89800 CHABLIS
983 070 830 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 3 avril 2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Cédric VALOR, demeurant 19 rue des Butteaux, 89800 CHABLIS, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 9 rue du Serein, 89800 CHABLIS.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25018379

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LIGNY TOURISME

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 75 000 euros
Siège : Route de Chablis
89144 LIGNY LE CHATEL
Siège de liquidation
Route de Chablis
89144 LIGNY LE CHATEL
427 320 510 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 24 mars 2025 à Route de Chablis 89144 LIGNY LE CHATEL a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Anne-Marie GUEDON DE GIUDICI demeurant 117 rue des Malmaisons – Le Breuil, 10130 CHESSY LES PRES de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 septembre 2024.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL25018380

DISSOLUTION ANTICIPÉE

OM MARBRES

SARL au capital de 19000 €
Siège social : 6 RUE DE PARIS
89150 VALLERY
RCS SENS 382247229

Par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 28/03/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 28/03/2025 , il a été nommé liquidateur OGGIANO Angelo demeurant au 32 avenue Marcel Paul 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL25018404

// CONSTITUTION

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

A2CP 89

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Rue aux Prêtres
89113 FLEURY LA VALLEE
En cours d'immatriculation
au RCS SENS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FLEURY LA VALLEE du 4 avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société par actions simplifiée
Dénomination : A2CP 89
Siège : 3 Rue aux Prêtres, 89113 FLEURY LA VALLEE
Capital : 1 000 euros
Objet :Tous travaux (neuf ou rénovation) de pose de revêtements de sols et de murs en carrelage, pierre, faïence, marbre, granit, mosaïques, galets… intérieurs et extérieurs pour professionnels et particuliers, Tous travaux de pose de chapes, Tous travaux de petite maçonnerie, Tous travaux de plâtrerie sèche traditionnelle et décorative, Tous travaux de peinture intérieure des bâtiments.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Amaury CARRE, demeurant 3 Rue aux Prêtres, 89113 FLEURY LA VALLEE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
Le Président

AL25018384

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), le 22 mars 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale est : MACA IMMO.
Siège social est fixé à MAILLY-LA-VILLE (89270), 11 hameau les Avillons.
Durée : 99 ans
Capital social est fixé à MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Apports en numéraire.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont Monsieur Maxime STAUT et Madame Audrey CHAVARD avec faculté d'agir ensemble ou séparément demeurant à MAILLY-LA-VILLE (89270), 11 hameau les Avillons.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL25018406

2S INVEST

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4, Voie des Préaux
89310 NITRY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NITRY du 26 Février 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : 2S INVEST
Siège social : 4, Voie des Préaux, 89310 NITRY
Objet social : l'acquisition d'un immeuble sis à 4 Voie des Préaux 89310 NITRY, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Sonia BOUCHENY demeurant 10 Rue Pierre Larousse 89290 VINCELLES et M. Sylvain BOUCHENY demeurant 9 Rue Carnot 89310 NITRY.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL25018426

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 63 € par revue
☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

ÉQUIPEMENT

// CONCOURS

Agriculteurs, présentez vos bonnes idées !

La Chambre d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté lance la première édition régionale du concours « Trucs & Astuces en agriculture ». L'objectif : valoriser les initiatives simples, pratiques et peu coûteuses mises en place par les agriculteurs pour faciliter leur travail au quotidien.

Créé en Normandie il y a plus de 10 ans, le concours « Trucs & Astuces » s'est progressivement imposé comme un rendez-vous incontournable dans plusieurs régions françaises. Pour la première fois, la Bourgogne-Franche-Comté (BFC) organise sa propre édition, coordonnée par la Chambre régionale d'agriculture, en partenariat avec les Chambres départementales et Ferm'Inov. Le concours s'adresse à tous les professionnels en activité ou en formation sur une exploitation agricole : agriculteurs, salariés, apprentis, stagiaires. Les astuces proposées doivent :

– Simplifier ou améliorer les conditions de travail sur l'exploitation
– Être reproductibles, peu coûteuses et faciles à mettre en œuvre
– Favoriser le confort, la sécurité ou le bien-être animal
– Témoigner d'un esprit d'innovation et d'adaptation au quotidien

Les participants pourront remporter :

– Un séjour détente
– Des journées de remplacement
– Des coffrets cadeaux et réductions
– Un prix spécial « Innovation » et un prix « Jeune en formation »
– Une mise en lumière régionale de leur savoir-faire !

Les lauréats seront désignés lors de la finale régionale, qui se tiendra le 27 mai à Jalogny en Saône-et-Loire dans le cadre des Portes ouvertes de Ferm'Inov. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 12 mai. Le dossier est à remplir en ligne via un formulaire simple et rapide accessible sur ce lien : https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=l5GK4XsCCkis6wvl_bQpILzxic0Z639Al3UiacqW2ZFUMlpCQkhRMVpTMUZEUjhORlI5T0ZERERPUC4u

D'après communiqué

Renseignements : Aléna Prégermain, au 03 80 48 43 36 /06 72 91 12 69, ou par mail : alena.pregermain@bfc.chambagri.fr



// ENTREPRISES

L'usine vendéenne Kverneland double sa capacité de production

Afin de répondre à une demande mondiale en forte croissance, l'usine Kverneland des Landes-Génusson (Vendée), qui construit pour le monde entier des outils de déchaumage et de désherbage mécanique, va s'agrandir. Cela permettra de doubler la capacité de production des outils Kverneland et Kubota, en intégrant les matériels de désherbage mécanique et les machines de grande dimension, comme le déchaumeur à disques Kverneland Qualidisc 21000 T et ses 12,25 m de large.

La surface bâtie accrue de 51 %

En décembre dernier, l'usine a acquis 17 605 m² de terrain, portant la surface totale à 5,5 hectares. Des travaux vont être rapidement engagés, afin d'agrandir la surface bâtie, qui passera de 13 200 à 20 000 m² (+51 %). Cela autorisera la création de nouveaux espaces de production pour la soudure, la peinture, l'assemblage et le développement de prototypes en recherche et développement. L'atelier de prototypage passera de 645 à 1 000 m² et sera couplé à de nouveaux bureaux pour la recherche et le développement. Deux centrales solaires seront installées sur le toit du bâtiment et sur la structure du parking, produisant jusqu'à 770 kWc d'électricité.


Kverneland

La logistique entièrement revue

En outre, le groupe Kverneland prévoit de moderniser son process industriel, avec des robots de soudure et de peinture, ainsi que des véhicules guidés et automatisés pour déplacer les pièces et ensembles en construction.

Pour la partie logistique, la capacité d'expédition, incluant la gestion des conteneurs, sera doublée grâce à une réorganisation des bureaux logistiques et à la construction de nouvelles installations de stockage. À l'extérieur, les camions circuleront désormais de manière unidirectionnelle et ne pénétreront plus dans l'usine. Ce chantier devrait être achevé d'ici le milieu de l'année 2026.



// OUTILLAGE-JARDINERIE

21 Un nouveau Gamm vert

Le Gamm Vert de Cestres - Saint-Martin-du-Mont a ouvert ses portes jeudi dernier.

La zone artisanale de Cestres continue de grandir et compte un tout nouvel élément depuis quelques jours. Gamm vert a effectivement ouvert ses portes le 3 avril dans ce secteur situé à quelques pas de Saint-Seine-l'Abbaye. Ce magasin de proximité accueille la clientèle du mardi au samedi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 h 30 sur une surface de 600 m2 (la moitié en intérieur, l'autre partie en pépinière extérieure). Tout l'univers Gamm vert est à retrouver : jardinage, animalerie, vêtements et chaussures, bricolage, produits du terroir (dont les gourmandises de la biscuiterie Mistral et une large place accordée aux produits de la marque Nous Autrement)… Sur sa page Facebook, Dijon Céréales informe qu'aucune ouverture d'un nouveau Gamm vert ne s'était produite depuis plus de 12 ans : cela est d'autant plus un bel événement !

AG


Le bâtiment est situé juste à côté de la station-service, déjà lancée par Dijon Céréales, en 2013.

LOISIRS

// AGRI'RUN

On s'inscrit ?

Une nouvelle édition de l'Agri'Run se tiendra samedi 30 août à Baigneux-les-Juifs.

Bon OK, ce n'est pas encore tout de suite. Mais s'inscrire dès maintenant permet de bénéficier de tarifs préférentiels et de prendre date. *« Les compteurs sont effectivement ouverts depuis vendredi dernier, n'hésitez pas à aller sur notre site internet ! »*, lance Florent Moyot, président de l'association Agri'Run, qui liste les nouveautés de cette édition 2025 : *« alors tout d'abord le lieu, ce sera à Baigneux-les-Juifs ! Pour celles et ceux qui connaissent, nous nous donnerons rendez-vous du côté de la ferme de la Corvée. Les épreuves maintenant : il n'y aura pas de trail cette année mais nous aurons une nouveauté avec l'Agri'Run sprint. Cinq obstacles seront à franchir le plus vite possible sur une courte distance de 200 mètres ! Bien sûr, il sera possible de prendre part à cette épreuve et aux autres, cela va sans dire. Nous aurons aussi le Festiv'Agri en soirée, le très bel événement des JA d'Aignay-Baigneux-Recey organisé tous les deux ans. Nous comptons une nouvelle fois sur nos 130 bénévoles et sur de très nombreux participants pour passer une journée de folie ».*

Témoignage

Des photos de la dernière édition de l'Agri'Run sont toujours disponibles sur internet. Le premier agriculteur que nous avons trouvé se nomme Jean-François Lallemant, d'Arnay-sous-Vitteaux. Cet éleveur bovin et avicole de 44 ans répond volontiers à notre coup de fil et nous informe qu'il s'agissait de sa deuxième participation : *« nous y étions allés avec un groupe de copains de mon secteur et plusieurs membres de ma famille. C'est vraiment une belle expérience, cette course à obstacles est très sympa. Elle est physique si on veut la faire sans s'arrêter, c'était mon cas et j'avais des courbatures le lendemain… Nous avions fait deux équipes l'an passé : la première faisait régulièrement des pauses et il n'y avait aucun souci, tout le monde peut participer ».* Jean-François Lallemant n'exclut pas d'y retourner le 30 août : *« bien au contraire ! La dernière fois, nous avions évoqué l'idée de revenir très vite. Je n'ai pas encore sondé les autres mais de mon côté, ce sera avec plaisir, je suis partant ! Le Festiv'Agri en soirée ? Cela me rappellera de bons souvenirs, j'y allais quand j'étais JA ».*

AG

Contact : agrirunevent@gmail.com, agrirun.fr et réseaux sociaux.

À vos dons

« Musclons-nous pour Jules », une association créée pour un enfant de Baigneux atteint de la myopathie de Duchenne, une maladie neuromusculaire qui provoque un affaiblissement progressif des muscles, sera présente le 30 août. Les dons permettront aux parents de contribuer au financement de matériels et de traitements non pris en charge.



Parmi les participants de 2024 : Jean-François Lallemant, agriculteur à Arnay-sous-Vitteaux.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Mercredi 16 et jeudi 17 avril

// Salon Apprentissimo à Dijon

Cinquante entreprises seront réunies au parc des expositions pour proposer leurs offres d'alternance et d'apprentissage. Trente écoles seront également présentes. Ce salon est l'occasion idéale de découvrir une large palette de métiers, d'explorer des formations, et de rencontrer des recruteurs en quête de talents. Le rendez-vous sera également l'opportunité pour les jeunes de signer un contrat d'alternance ou d'apprentissage directement sur place. 90 métiers seront représentés et 150 contrats d'alternance ou d'apprentissage seront à pourvoir.

Entrée gratuite, inscription conseillée : www.apprentissimo.com

• Vendredi 11 et samedi 12 avril

// Marché de printemps 100% Côte-d'Or à Dijon

Les Climats de Bourgogne, qui fêtent le dixième anniversaire de leur classement à l'Unesco, seront les invités d'honneur de ce marché de producteurs organisé dans les jardins du Conseil départemental, vendredi de midi à 21h30 et samedi de 10 heures à 18 heures.

Les jardins du département, 23, boulevard de La Trémouille à Dijon. Cotedor.fr

• Sam.19, lun 21, sam. 26 avril

// Jeu de piste du cacao à Beaune

A l'occasion de Pâques, l'Hôtel des Ducs de Bourgogne-Musée du Vin propose un grand jeu de pistes aux 6-9 ans. Les enfants partent à la découverte de l'histoire du chocolat. Une mission très spéciale les attend : les précieuses fèves de cacao ont été cachées dans le musée, à eux de les retrouver ! Pour cela, ils exploreront l'histoire du chocolat : son origine, sa fabrication et ses secrets tout en s'amusant.

Tarif : 4 euros. Réservations au 03 80 22 08 19 ou par mail : culture@mairie-beaune.fr

Nièvre

• 11 avril

// Soirée paëlla des JA de Saint-Saulge

Les JA de Saint-Saulge organisent une soirée paëlla le 11 avril à partir de 19 h 30 à la maire de Saint-Saulge. Au menu : Kir et amuse-bouches, paëlla, fromage blanc et tartelette. Tarif : 18 euros.

Réservations : 06 47 62 48 99.

• 19 au 21 avril

// 25e Foire de Pâques

Les JA de Pouilly-Donzy-Cosne-La Charité, proposent des animations durant la 25e Foire de Pâques de Donzy : le 19 avril à partir de 18 h restauration et élection de la reine lors du bal des JA et le 21 foire agricole. Le 20 sera dédié la journée à la brocante et au concert de Panic Station en soirée.

• 20 avril

// Élection de la reine du comice de Lormes

À partir de 19 h le 20 avril à la salle polyvalente de Lormes se tiendra l'élection de la reine du comice. Au programme repas (28 euros pour les adultes et 14 euros pour les enfants) et bal à partir de 22 h (10 euros).

Réservations : 03 86 22 82 74 ou au 06 87 43

• 26 avril

// Soirée Karaoké

Les JA de Guérigny-Pougues proposent une soirée karakoé le 26 avril à partir de 19 h 30 à la salle des fêtes de Parigny-les-Vaux. Au menu : kir, poulet basquaise et riz, fromage et tartelette (Tarif : 23 euros).

Réservation avant le 16 avril : 07 81 45 69 05 ou au 06 64 04 95 29.

Yonne

• Du 5 avril au 4 mai

// Résolvez des énigmes à Maulnes

Le Château de Maulnes deviendra le « Sanctuaire de la déesse Diane » et proposera le parcours à énigmes « Réveillez le Jardin endormi » de 10 heures à 18 heures. Pour résoudre les énigmes, un carnet d'énigmes sera fourni et des indices seront présents dans le Château.

Réservations en ligne : https://www.maulnes.com/

• Du 19 au 21 avril

// Fêter Pâques au Château de Maulnes

Le Château de Maulnes deviendra le « Sanctuaire de la déesse Diane » et proposera trois chasses aux œufs à partir de 14 h 30. Des œufs en chocolats, mais également des œufs sacrés détenant des pass annuels et des entrées gratuites à gagner pour pouvoir revenir à tous les événements annuels. Le Château met à disposition un espace pour les moins de 8 ans et pour les plus de 8 ans.

Réservations en ligne : www.maulnes.com/

• 19 et 20 avril

// Les Vinées Tonneroises

Tonnerre accueille la nouvelle édition des Vinées Tonneroises avec une nouveauté au programme, une première vente aux enchères aux Hospices de Tonnerre. Retrouvez également au programme : dégustations, animations, randonnées oenologiques, artisanat

Contacter au contact@vineestonnerroises.com

// LES JARDINS DU KINDSGASS À WANGEN (67)

Agrumes rustiques, asiminiers, kakis : une pépinière particulière

Agrumes rustiques, asiminiers, kakis, pommes à chair rouge, amandes : les arbres de tous ces fruits sont adaptés au climat alsacien. Sébastien Hullar et Jules Schnur s'emploient à développer 18 espèces de fruitiers, dont la moitié sont plutôt rares sous nos latitudes, et des variétés originales, dans leurs jardins du Kindsgass à Wangen.



Anne Frintz

À l'aide d'un louchet ou bêche de pépiniériste, Sébastien Hullar, à droite, et Jules Schnur sortent un arbre fruitier de terre.



Anne Frintz

Sébastien Hullar met en jauge un plant en racines nues.



Anne Frintz

Au premier plan, à gauche, un arbre donnant des yuzus, des agrumes japonais, est en pleine terre depuis deux ans : il sert de test pour cette variété. Au second plan, des pruniers sauvages s'épanouissent. Ils sont compatibles avec les amandiers et les abricotiers.

« De mi-février à mai, on greffe. Puis on plante les arbrisseaux dans un champ de 200 m2, en pleine terre : 800 arbres, espacés de 25 cm, sur quatorze rangs. On arrose, on désherbe, on gère les maladies, les ravageurs. Fin novembre ou début décembre, lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles, on arrache les arbres. Cette précision est importante, car tant que l'arbre est en feuilles, la photosynthèse, qui lui permet de faire des réserves de sucre pour l'hiver, a lieu. Déracinés, les arbres vont alors en jauge dans le sable, jusqu'à ce qu'ils trouvent preneurs. Ils sont vendus en racines nues avant Noël. Puis on redémarre un cycle en février, avec le greffage, et ainsi de suite », explique d'emblée Jules Schnur, 35 ans. Ce formateur en permaculture facture ses heures de travail à son ami Sébastien Hullar, le microentrepreneur des jardins du Kindsgass, à Wangen dans le Bas-Rhin. Sébastien Hullar est cheminot à la SNCF à 80 %. Il a 42 ans.



Anne Frintz

Louchet (bêche de pépiniériste) en main, les multiplicateurs sont fiers de leur tige tout juste déracinée, tant même les radicelles sont préservées et la proportion entre le système racinaire et la partie aérienne de l'arbre est bonne.

70 % racines nues, 30 % pots

Les deux compères sont officiellement pépiniéristes depuis 2024 et la création de l'entreprise qui leur permet de commercialiser leurs tiges. Ils sont spécialisés dans la multiplication de variétés rares et les agrumes exotiques adaptés aux climats alsaciens. Ces derniers se développent en pot l'hiver, sous une serre bioclimatique en torchis construite par Sébastien Hullar, le plus bricoleur des deux copains. Il a aussi créé une ombrière pépinière à pots en extérieur, pour les figuiers, les asiminiers (une espèce de mangue) et les agrumes l'été. 70 % de la production des jardins du Kindsgass sont des plants en racines nues, 30 % sont des plants en pot. Au total, 18 espèces de fruitiers et une centaine de variétés sont multipliées à Wangen, dans les 23 ares de terres argilo-limoneuses, à tendance hydromorphes des jardins du Kindsgass, du nom du lieu-dit. La moitié des sols est en production. Ils sont nourris grâce au couvert végétal qui est broyé et laissé à la terre. Aussi, une année est dédiée à la culture de ces engrais verts, l'autre à celle des arbres. Sébastien Hullar et Jules Schnur proposent vingt variétés de pommes, dix à quinze de poiriers et autant de pruniers, pour les plus classiques. *« Les pommiers sont les derniers à être sortis de terre, généralement. On a arrêté de se fier à la Sainte-Catherine pour procéder à cette opération car, avec le changement climatique, les saisons sont décalées*, ajoute Jules Schnur, passionné. *Les anciens suivent, même s'ils sont bousculés. On essaie d'ailleurs aussi de réhabiliter les vergers non entretenus ici. Certains amateurs reviennent sur leurs parcelles. On a redynamisé un peu le coin »*. Outre ces visites, Sébastien Hullar et Jules Schnur reçoivent leurs clients qui ont en général plus de 45 ans.

En quête d'originalité

« Nous travaillons pour les particuliers, les collectivités et les associations, pour tous ceux qui recherchent l'originalité et la diversité… Et à être autonomes en fruits ! Les communes de Marlenheim et Wangen sont clientes. Elles ont pris une dizaine d'arbres cette première année de production. On ne cherche donc pas à cultiver de hautes tiges, qui seront plantées en plein vent. Nous ne multiplions pas pour des vergers professionnels », précise Sébastien Hullar. Kakis, asiminiers, kumquat, baies de Goji (car il y a aussi des petits fruits), etc. : Jules Schnur et Sébastien Hullar s'essaient à leur multiplication, depuis déjà trois années. Ils étaient voisins de jardins familiaux et ont rapidement été victimes de leur succès. *« On voulait créer un jardin-forêt, pour nous, pour éviter de désherber. Mais avec nos fruitiers sortant de l'ordinaire, on a eu plein de demandes. Trop ! La famille, les amis, les amis d'amis, nous ont pressés d'avoir des plants, parce que nous nous intéressons à des variétés et des espèces qu'on ne trouve pas encore chez les grands pépiniéristes »*, explique Sébastien Hullar… qui a beaucoup cherché ! Henri Trog, le président de l'association des arboriculteurs de Preuschdorf et environs, et Jean-Michel Obrecht, célèbre maraîcher à Handschuheim, entre autres, leur ont donné des plants, à multiplier. Du premier viennent les agrumes rustiques qui supportent des températures négatives, jusqu'à - 20 °C pour le poncirus (un citronnier), par exemple.

Avec le jardin botanique de Strasbourg

Sébastien Hullar et Jules Schnur démarrent une collaboration avec le jardin botanique de Strasbourg qui leur permet de multiplier des espèces lui appartenant : grenadier, figuier, jujubier, poire de Bollwiller, entre autres. Le verger conservatoire de Westhoffen et l'association arboricole des sous-coteaux du Schneeberg, à Romanswiller, coopèrent avec les jardins du Kindsgass depuis leurs débuts. Forts de tous ces partenariats et du soutien de leur clientèle, les pépiniéristes de Wangen osent voir plus grand. *« En trois mois, cette année, nous avons vendu 60 % de notre production alors que nous nous lancions à l'aveugle, quant aux attentes des clients. Aux portes ouvertes de fin septembre, certains agrumes et tous les asiminiers sont partis. Avant Noël, il nous restait les espèces et variétés les plus familières. Nous ne connaîtrons le chiffre d'affaires qu'à la fin de l'hiver, mais l'objectif est d'arriver à dégager 30 000 euros par an, d'ici deux ou trois ans. Et nous aimerions vivre de notre activité de pépiniériste d'ici quatre ans »*, confie Sébastien Hullar.

Choix cruciaux

« Le porte-greffe est aussi important que la variété pour la réussite du plant. Nous cherchons des porte-greffes nanifiants pour réduire sa vigueur », dit Jules Schnur. Sébastien Hullar les achète à Lodder, un producteur du nord de l'Allemagne. Les deux amis en sélectionnent soigneusement deux à trois différents par espèces fruitières.

Anne Frintz



Sébastien Hullar (à gauche) et Jules Schnur greffent des variétés d'agrumes rustiques résistant aux froids alsaciens. Les tiges croissent à l'abri du gel, tout de même dans une serre bioclimatique en torchis faite « maison ».